

Rapport d'activité

2022



licra

ANTIRACISTE DEPUIS 1927

 Licra.org

WWW.LICRA.ORG

@_Licra_ 

SOMMAIRE

l'association

- 1.....Nos missions
- 4.....La Licra en chiffres
- 6.....Rapport moral du président
- 9.....Rapport du secrétaire général

commissions & délégations

- 13.....La Licra en actions
 - 14 *Affaires européennes et internationales*
 - 15 *Bénévolat*
 - 16 *Culture*
 - 18 *Éducation*
 - 20 *Enseignement Supérieur et recherche*
 - 21 *Formation*
 - 22 *Formations police-gendarmerie*
 - 25 *Mémoire, histoire & droits de l'Homme*
 - 25 *Juridique*
 - 29 *Laïcité*
 - 31 *Numérique*
 - 32 *Partenariat Licra - Grande Mosquée de Paris (GMP)*
 - 33 *Prévention et Lutte contre les discriminations raciales*
 - 34 *Protection judiciaire de la jeunesse (pjj)*
 - 36 *Réseau Jeunes*
 - 37 *Sport & jeunesse*
 - 40 *suivi et développement des sections*

sections

- 43.....La Licra sur le terrain

revue universaliste

- 55.....Le DDV

campus numérique de la Licra

- 66.....Sapio

Équipes

- 71.....Organisation

- 72 *Bureau exécutif*



l'association
Nos missions



Que fait la Licra ?

Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme

Depuis 1927, la Licra est à l'avant-garde du combat pour les valeurs d'égalité et de fraternité, contre le racisme et l'antisémitisme

Depuis 1927, la Licra est à la pointe de tous les combats contre le racisme et l'antisémitisme. Profondément attachée aux valeurs de la République, elle défend un principe simple : l'universalité des Droits de l'homme.

Indépendante de toute appartenance politique, philosophique ou religieuse, la Licra n'a pas d'autre mission que la sienne : lutter contre toutes les formes de racisme, combattre les extrémismes, faire reculer les préjugés et les stéréotypes.

Chaque jour, dans les écoles, les collèges et les lycées, auprès des victimes, aux côtés des professionnels de la justice et du droit, dans les entreprises, les militants de la Licra incarnent une certaine idée de l'antiracisme, fondée sur la laïcité, la justice et sur l'unité et l'indivisibilité de la communauté des citoyens.

Forte d'une longue expérience et d'une tradition humaniste, la Licra repose aujourd'hui sur un réseau de plus de 50 sections et délégations locales en France et à l'étranger. Reconnue d'intérêt général, elle dispose d'une expertise unique et acquise sur le terrain.

Face aux tensions qui traversent et divisent notre société, la Licra est pleinement engagée dans la construction d'une République plus fraternelle et le développement dans notre pays d'une culture antiraciste.

••• Aider les victimes, accompagner les professionnels de la justice et du droit

Écouter et accompagner

La Licra propose une permanence juridique gratuite et personnalisée au siège et dans ses sections locales à l'attention des plaignants ou des témoins de faits de racisme, d'antisémitisme ou de xénophobie.

Agir

La Licra dispose d'un réseau de plus de cent avocats militants et bénévoles, répartis sur tout le territoire. Ce réseau se mobilise dès lors qu'une affaire de racisme ou d'antisémitisme est portée en justice ou que des poursuites sont engagées.

Conseiller

La Licra a bâti avec les professionnels de la justice et du droit des partenariats étroits qui ont permis de sensibiliser les personnels de police et de gendarmerie à la question des discriminations.

••• Éduquer contre le racisme

L'éducation est au cœur des missions de la Licra. C'est en éduquant les jeunes à devenir des citoyens conscients des dangers du racisme et de l'antisémitisme et en les préparant à respecter les valeurs républicaines que notre société favorisera la mixité sociale et le Vivre Ensemble.

Les militants de la Licra développent leur travail auprès des élèves selon quatre axes :

- Les valeurs fondamentales de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité ;
- La lutte contre la banalisation de la haine. Chaque mot, injure, dérapage ou geste à caractère raciste ou antisémite doit être combattu dès l'origine pour éviter une escalade et des dérives dont chacun sait qu'elles peuvent conduire à l'affrontement ;
- La lutte contre les théories du complot, les dérives identitaires et communautaristes qui l'accompagnent ;
- La mise en place d'outils pédagogiques adaptés aux différents publics.

Le sport comme outil de lutte contre le racisme

La Licra s'investit dans le sport, vecteur de mixité sociale et d'égalité des chances, pour y développer des actions en partenariat avec les différents acteurs du monde sportif.

Chaque année, la Licra effectue un travail de veille et d'alerte en menant une enquête nationale auprès des collectivités locales sur les dérives racistes dans les sports et accompagne les victimes que ce soit dans le cadre des commissions de discipline, ou, en dernier recours, devant les tribunaux.

Chaque section locale met en place des partenariats avec un ou plusieurs clubs de sport ainsi qu'avec les collectivités locales et les établissements scolaires. L'objectif est de partager des valeurs en sensibilisant à la lutte contre les phénomènes racistes et en utilisant le sport comme un outil ludique et populaire pour valoriser le Vivre Ensemble, la citoyenneté auprès des jeunes et des éducateurs.

La bataille du numérique : mobiliser les antiracistes

Combattre la haine sur Internet. La Licra met à disposition des internautes un formulaire de signalement des contenus haineux sur Internet et qui sont susceptibles de constituer une infraction à la loi française. La mobilisation de la Licra permet de faire supprimer ces contenus, de signaler les faits au parquet pour d'éventuelles poursuites et dans certains cas de se constituer partie civile pour demander réparation.

Défendre les valeurs de la République sur internet. Le combat contre le racisme ne repose pas uniquement sur la dénonciation de la haine mais aussi sur l'affirmation des valeurs universelles et la riposte aux provocations. La

« galaxie Licra » propose ainsi sur Internet et les réseaux sociaux des contenus diversifiés et réactifs.

Une expertise avérée auprès du monde de l'entreprise

Destiné aux cadres et dirigeants d'entreprise, la Licra propose un module de formation spécifique au management éthique de la diversité en entreprise et attaché aux valeurs républicaines. Il s'agit d'outiller les personnels d'encadrement sur la nature du risque juridique de la discrimination. La Licra propose de montrer comment enclencher une dynamique de diversité, afin d'assurer un recrutement et un management responsables.

Développer une culture antiraciste en France, en Europe et dans le monde

La Licra est une association où le débat, l'échange d'idées et la réflexion sont constants pour mieux agir et adapter le combat contre le racisme à l'évolution de notre société.

Le *Droit de vivre* est édité par la Licra depuis 1932. Le plus ancien journal antiraciste est un bimestriel qui rassemble éditoriaux, enquêtes, entretiens, tribunes. L'actualité de l'antiracisme y est décortiquée et analysée afin que chaque lecteur se fasse une opinion et trouve des raisons d'agir.

L'antiracisme sans frontières. La Licra est une association internationale, implantée à Genève, à Barcelone, à New-York. Elle est dotée d'un statut consultatif auprès des Nations unies et d'un statut participatif auprès du Conseil de l'Europe. Membre de l'International Network Against Cyber Hate (INACH), elle travaille en collaboration avec les membres de ce réseau sur la création d'outils et des programmes pour lutter contre la multiplication des contenus haineux sur le Web. ●



La Licra en chiffres

La Licra en chiffres

2022

Une série d'indicateurs mesurant l'activité de notre association

50+

Sections et délégations locales en France et à l'international

100+

Visioconférences organisés par les militants

370 000

Visites sur le site internet de la Licra

28 122

Élèves sensibilisés dans les écoles, collèges et lycées

10+

Webinaires thématiques et débats en ligne organisés sur les réseaux sociaux

110 000

Visiteurs sur le site du DDV (Le Droit de Vivre), la revue universaliste et antiraciste de la Licra - leddv.fr

7271

Élèves policiers et gendarmes formés

1 500+

Signalements de contenus haineux sur internet reçus et traités

25 000

Abonnés à la newsletter hebdomadaire

1 070

Jeunes de clubs sportifs bénéficiaires de nos interventions de sensibilisation

900+

Victimes de racisme et d'antisémitisme accueillies et assistées

118 000

Abonnés sur Facebook

211

Procédures juridiques et procès engagés

45 500

Abonnés sur Twitter

« Vivons ensemble comme des frères, ou nous finirons comme des fous »

- Martin Luther King



Rapport moral du président

Rapport moral du président

2022

Par Mario Stasi, président de la Licra

L'année 2022 tout d'abord a été une année essentielle pour la vie démocratique de la Licra dont les adhérents ont voté et élu son président ainsi que les membres de son Conseil fédéral lors du 50e Congrès national à la Maison du Barreau à Paris les 26 et 27 mars 2022.

L'année 2022 est aussi une année de progrès sur le plan de la législation européenne. Parce que la Licra est aussi une organisation internationale engagée dans la lutte contre la haine en ligne, elle travaille au niveau européen depuis plusieurs années à la responsabilisation des hébergeurs de contenus. Dans la continuité de cet engagement et grâce au travail conjoint de Gilbert Flam, président de la commission Affaires européennes et internationales, et de Philippe Schmidt, président de la délégation au numérique, et à la suite de l'appel européen lancé aux côtés de 37 ONG cosignataires, le Digital Services Act a été voté par le Parlement européen en juillet 2022 et définitivement adopté en octobre. Il permettra ainsi au niveau national de mieux protéger les internautes des contenus racistes, antisémites et plus généralement du fléau que représente la haine en ligne en responsabilisant et en renforçant les obligations incombant aux plateformes en ligne. Parallèlement et sous l'égide de la Commission européenne, la Licra en partenariat avec l'INACH a coordonné la veille contre la haine en ligne menée par dix-neuf ONG européennes.

Il est de notoriété publique que la Licra accorde une importance primordiale à l'éducation de la jeunesse aux principes de citoyenneté et aux valeurs universellement partagées qui nous tiennent tant à cœur. Notre réseau éducation, dirigé par Bernard Ravet et Hélène Bouniol, s'est considérablement renforcé en 2022 et nos militants ont œuvré sur plusieurs plans parmi lesquels les interventions en milieu scolaire via la sensibilisation de nouveaux publics à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, en intervenant dans les écoles, les collèges, les lycées et les universités mais aussi via des webinaires réguliers à destination des internautes. De même, la commission Sport, présidée par Daouda Ba, a permis de sensibiliser plus de 3 000 jeunes sportifs.

La Licra est aussi un organisme de formations, présidé par Frédéric Potier, à l'expertise reconnue et destiné notamment au monde de l'entreprise. De fait, l'expression du racisme, de l'antisémitisme ou des discriminations est une problématique à laquelle peuvent être confrontés les services de ressources humaines. Face à ce constat, la Licra agit et forme en prévention les équipes de L'Oréal, du Paris Saint-Germain (PSG), ou encore de Sciences Po Paris, où elle intervient systématiquement dans le cursus des étudiants.

L'action de la Licra consiste aussi à sensibiliser les forces de l'ordre, en entrant dans les écoles de police et de gendarmerie dans le cadre de la formation initiale et continue.

En collaboration avec le ministère de l'Intérieur, le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) et la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah), la Licra a sensibilisé 7 271 élèves d'écoles de police et de gendarmerie sur l'éthique professionnelle et l'accueil des victimes de racisme et d'antisémitisme. Cette action menée par Patrice Bilgorai, chargé des formations police-gendarmerie, a permis de consolider notre position en tant qu'interlocuteur de référence des pouvoirs publics pour la sensibilisation des forces de l'ordre. À plus long terme, notre objectif est de développer d'avantage nos actions de sensibilisation dans le cadre de la formation continue pour les forces de l'ordre en service.

La Licra est profondément engagée dans la défense des victimes de racisme et d'antisémitisme, en leur offrant un accueil personnalisé, une écoute attentive et un soutien juridique gratuit. Le travail bénévole de nos avocats, dirigé par Ilana Soskin, présidente de la commission juridique, est d'une importance cruciale pour la Licra et pour toutes les victimes de la haine raciste et antisémite. La Licra a pu s'appuyer en outre sur le travail essentiel de sa commission de prévention et de lutte contre les discriminations, présidée par Galina Elbaz, anciennement connue sous le nom de sous-commission LicraDiscri.

En tant que lanceur d'alerte dans le domaine du numérique, qui est encore aujourd'hui un lieu propice à la propagation de la haine raciste et antisémite, la Licra a poursuivi son combat indéfectible sur les réseaux sociaux.

La Licra, via sa commission culture, sous la direction éclairée de son président Abraham Bengio, a cette année encore participé au prestigieux festival d'Avignon en organisant de nombreux bords de scène et débats qui ont permis aux festivaliers de nourrir leur réflexion autour des grands combats de notre association.

Mais la Licra ne peut pas agir seule et a noué des partenariats pour sensibiliser de nouveaux publics. Ainsi, dans la continuité du travail accompli par François Rachline, la Licra a pu poursuivre ses activités de concert avec la Grande Mosquée de Paris dans le cadre de notre partenariat débuté en mai 2021, offrant de nouvelles perspectives d'action. En parallèle, nos partenariats traditionnels se sont poursuivis avec les acteurs ministériels tels que la Protection judiciaire de la jeunesse, la DILCRAH ou le CIPDR ainsi qu'avec les acteurs du monde sportif comme la Ligue de Football Professionnel et la FFF engagés en faveur de nos combats sur les terrains de sport.

À la Licra, nous croyons fermement que la réflexion est essentielle pour garantir le respect des valeurs républicaines fondamentales, notamment la laïcité. C'est pour cette raison que nous avons lancé les États généraux de la laïcité en juin

2021, dirigés par Jacqueline Costa-Lascoux, déléguée à la prévention de la radicalisation. Ce groupe de travail a permis cette année encore de travailler afin de mieux cerner les enjeux liés à cette notion cruciale et de développer des outils de sensibilisation. Cette réflexion est donc essentielle pour la Licra, car elle nous permet de maintenir notre engagement et notre volonté de protéger et de promouvoir les valeurs qui fondent notre république.

En octobre 2022, la Licra a organisé ses 11^e universités d'automne au Havre grâce au soutien bienveillant de notre secrétaire général, Ari Sebag. Ces universités, qui ont été des moments de réunion pour les militants, ont permis aux bénévoles de la Licra de se réunir et de réfléchir à travers des ateliers et des débats autour du thème « Extrémismes et antisémitisme ».

La Licra est également engagée dans l'analyse et le débat d'idées, à travers sa revue universaliste et antiraciste, le DDV (*Le Droit de Vivre*). Sous l'impulsion de son rédacteur en chef, Emmanuel Debono, la revue a su consolider son

évolution pour devenir un support de presse ouvert vers l'extérieur et l'avenir via son site www.leddv.fr.

Enfin, pour permettre aux générations futures de continuer à porter notre message de fraternité et de lutte contre la haine raciste et antisémite, la Licra s'est appuyée sur son réseau Jeunes, présidé par Manon Elmoznino et Saskia Lefevre, qui a, entre autres, animé notre stand au festival musical *Solidays 2022*. Ce réseau est l'avenir de notre association et incarne l'espoir de voir la jeunesse s'impliquer pleinement dans la lutte contre la haine.

À l'image de cette année d'engagement, c'est par le dévouement de chacun de nos membres, la jeunesse en tête, que nous pourrions continuer à accomplir notre mission de promotion des valeurs de l'antiracisme et de l'universalisme pour construire ensemble une société plus fraternelle. ●

Mario Stasi, président de la Licra

« Je suis un Homme,
je considère que rien
de ce qui est humain
ne m'est étranger »

- Térence

Rapport du secrétaire général



Rapport du secrétaire général

2022

Par Ari Sebag, secrétaire général

Indicateurs généraux (non financiers)

En 2022, la Licra a continué à mener sa mission sur de nombreux fronts et a su porter et diffuser largement les valeurs universalistes et antiracistes qui sont les siennes, depuis plus de 90 ans.

Notons tout d'abord que les différentes sections de la Licra en lien avec le siège ont su renforcer les interventions de sensibilisation auprès des jeunes citoyens. Ainsi, sur l'ensemble du territoire national, 28 122 élèves de maternelle, primaire et secondaire ont été sensibilisés pour un total de 800 interventions en milieu scolaire, soit une augmentation de plus de 50% par rapport à 2021. Dans l'enseignement supérieur, on note également une augmentation des interventions de sensibilisation. La Licra a ainsi pu agir auprès de centaines d'étudiants, dont notamment 400 élèves-responsables associatifs dans le cadre de notre partenariat avec Sciences Po Paris.

En outre, grâce à la convention de partenariat établie entre la Licra, le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation ainsi que la Dilcrah, la Ligue a pu intervenir auprès de 7 306 membres des forces de l'ordre en formation initiale ou continue.

Enfin, plus de 3 000 jeunes sportifs ont été sensibilisés à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations via nos programmes d'intervention sur les terrains de sport.

Par ailleurs, en 2022, parce que l'accueil, l'écoute et l'aide juridique font partie du cœur de l'activité de la Licra, nous avons accompagné individuellement plus de 900 victimes ou témoins d'actes racistes, antisémites ou discriminatoires sur l'ensemble du territoire afin de les aider à faire valoir leurs droits. À cela s'ajoutent 300 procédures juridiques et procès engagés cette année. Un engagement juridique poursuivi également sur le terrain du numérique en traitant plus de 1 500 signalements tous réseaux sociaux et sites confondus.

La Licra en première ligne sur le front du numérique

En termes de communication, la Licra a su animer et consolider une communauté de 120 000 abonnés sur Facebook, 45 000 sur Twitter, et 3 000 sur Instagram. Par ailleurs, notre site internet a été enrichi de 325 articles, attirant ainsi plus de 370 000 visiteurs. Enfin, il est à noter que les militants et le siège de la Licra ont organisé plus de 100 webinaires en 2021, certains d'entre eux ayant été diffusés en direct sur notre page Facebook.

La Licra a occupé avec fermeté le terrain du numérique en se mobilisant de manière virtuelle pour signaler, dénoncer et éradiquer les publications pernicieuses, à savoir les propos racistes, antisémites et complotistes qui ont envahi les réseaux sociaux. À travers notre site web officiel, www.licra.org, et dans notre lettre d'information bihebdomadaire, nous avons constamment veillé à offrir des informations utiles et originales à chacun de nos membres et sympathisants. En outre, notre plateforme éducative Sapio qui rassemble des outils de choix pour les militants intervenant dans les salles de classe continue de proposer ses contenus pédagogiques via son site internet www.sapio.co.

Parallèlement, sur le plan international et européen, la Licra a poursuivi sa mission vigilante et proactive de lutte contre la prolifération des discours haineux sur internet, grâce à sa collaboration avec l'INACH (International Network Against Cyber Hate) et la Commission européenne.

Le Droit de Vivre, revue universaliste et antiraciste de la Licra

Le projet porté par Emmanuel Debono, nouveau rédacteur en chef du Droit de Vivre depuis le mois de juillet 2020 a poursuivi la transformation de notre journal en un média propre à relever le défi de la bataille idéologique qui se joue en France depuis une vingtaine d'années.

Ce projet éditorial consiste à arrimer l'action de la Licra à une solide armature intellectuelle. Cette exigence est la seule manière de réhabiliter la parole des experts sur ces sujets complexes dans le débat public, une parole systématiquement mise à mal par le piège du relativisme.

La Licra bénéficie d'un capital de confiance qu'il s'agit de consolider et de faire fructifier, pour hisser Le DDV au rang de support de référence sur l'antiracisme et de l'universalisme. C'est de cette vision ambitieuse qu'est né le site internet du DDV, www.leddv.fr afin de proposer, en complément de son format papier, une entrée numérique à ses contenus. Lancé en mars 2021, il a su attirer en 2022 près de 110 000 visiteurs et continue de proposer, à tout un chacun, militant comme citoyen, un média en ligne antiraciste et universaliste, éclairé par la raison et la nuance, à même de servir la mission du réarmement intellectuel.

Des partenariats solides

Parce que la Licra n'est pas seule à agir, elle a su s'entourer de nombreux partenaires, avec lesquels nous avons établi des liens durables, notamment avec les pouvoirs publics et ministères, en particulier la Dilcrah et le CIPDR. Nous avons

poursuivi notre ambition de consolider ces partenariats, en termes de conventionnement et de financement. Cette stratégie s'est avérée judicieuse puisque nous avons pu maintenir et renouveler l'ensemble de nos partenariats publics. Nous avons également continué à collaborer avec d'autres partenaires dans différents domaines, tels que le sport avec la LFP ou encore le PSG, le monde de l'entreprise avec L'Oréal, les études statistiques pour le DDV et la Licra avec OpinionWays, la culture avec le Festival d'Avignon ou encore la BNF lors de l'Universalisme en fête, et au niveau européen avec la Commission européenne. Pour développer cette dynamique, nous avons l'ambition de décliner ces

partenariats au niveau local et d'en susciter de nouveaux, avec les acteurs publics et privés locaux, au sein de nos différentes sections.

Ces différentes initiatives, projets et actions concrets portés et menés en 2022 témoignent une fois encore de l'engagement constant de la Licra dans la lutte contre toutes les formes de discrimination et de haine, aussi bien en ligne que sur le terrain afin de promouvoir l'universalisme et les valeurs républicaines d'égalité, de fraternité et de laïcité. ●

« Vivons ensemble comme
des frères, ou nous finirons
comme des fous »

- *Martin Luther King*

« “Plus jamais ça”, c’est ce que disaient les déportés. Nous avions très peur de disparaître tous et qu’il n’y ait aucun survivant pour raconter cette tragédie. »

- *Simone Veil*

*commissions &
délégations*

*La Licra en
actions*



AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Rapport d'activité de la commission

2022

Par Gilbert Flam, président de commission

Au cours de cette année 2022, la commission des Affaires européennes et internationales a d'abord participé à deux initiatives organisées l'une par la Licra Aura et la commission Culture de la Licra et l'autre par les sections du Bas-Rhin et de Mulhouse pour leurs 50 ans.

À la demande de la commission des Affaires européennes et internationales, la Licra-Suisse a participé de façon active à l'organisation des quatrièmes journées des Justes qui se sont tenues les 17, 18 et 19 juin 2022, successivement à Thonon-les-Bains du côté français, puis à Lausanne en Suisse. Le thème retenu pour ces quatrièmes journées des Justes était « Journées franco-suisse des Justes : de la fuite, des huguenots au XVII^e siècle à celle des juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale ». La première journée a été consacrée à un public scolaire avec les témoignages des enfants cachés pendant la Seconde Guerre mondiale. Les deux autres journées ont permis d'analyser les différences et les points communs dans la fuite des huguenots et dans celle des juifs. Elles ont également permis de réfléchir au statut des Justes dans un contexte franco-suisse.

À Strasbourg, les sections Bas-Rhin et de Mulhouse ont organisé le 5 novembre 2022 une journée sur le thème de l'exil et de l'hospitalité qui a été un grand succès. Cette journée devrait connaître une suite l'année prochaine. La commission des Affaires européennes et internationales devrait poursuivre sa réflexion sur la réforme du Règlement Dublin et des règles d'accueil des étrangers sur le territoire de l'Union européenne et faire des propositions au bureau exécutif de la Licra dans la perspective de cette nouvelle journée consacrée à l'immigration.

La commission des Affaires européennes et internationales de la Licra a également poursuivi ses activités au niveau européen à la fois dans le cadre de l'Union européenne et dans le cadre du Conseil de l'Europe.

Union européenne

Le Conseil européen et le Parlement européen ont adopté le 19 octobre 2022 le Règlement sur les services numériques, le « Digital Services Act » (DSA), proposé par la Commission européenne.

Ce texte qui doit s'appliquer de manière uniforme dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne organise une régulation des plateformes, notamment sur

le retrait des contenus illicites, au nombre desquels les discours de haine racistes et antisémites.

Tout au long de l'année 2022, la Licra a participé aux débats qui ont été menés notamment au sein des commissions spécialisées du Parlement européen. La commission des Affaires européennes et internationales a pris l'initiative de rédiger et d'envoyer à l'ensemble des parlementaires européens et des responsables politiques de l'Union européenne, un appel qui précisait les points sur lesquels nous souhaitons que ce texte évolue. Ce texte a été signé par 35 ONG et OING européennes (https://www.licra.org/wp-content/uploads/DSA_TRIBUNE_Appel_aux_deputes_europeens.pdf).

Avec la délégation pour le numérique de la Licra, nous souhaitons organiser dans le courant de l'année 2023 des séminaires qui nous permettront à la fois de mettre en avant les aspects positifs de ce texte, les difficultés d'application qu'il soulève et surtout la manière dont nous souhaitons avec les autres ONG, qui sont nos partenaires au niveau européen, nous emparer du DSA pour assurer une meilleure surveillance des réseaux sociaux et obtenir que les contenus racistes et antisémites soient le plus rapidement retirés et que, le cas échéant, la responsabilité des plateformes soit engagée.

Conseil de l'Europe

La Licra a obtenu le statut d'observateur dans le Comité directeur anti-discriminations et pour l'insertion (CDADI), chargé de proposer au Comité des ministres des recommandations pour améliorer la lutte contre les discours et les crimes de haine dans le cadre du Conseil de l'Europe et envisager la rédaction d'une nouvelle Convention.

La Licra est également membre de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales du Conseil de l'Europe. Nous avons proposé dans ce cadre la création d'un comité « Droits humains et intelligence artificielle » dont nous assurons la présidence. Ce comité regroupe une douzaine d'OING et organise des webinaires notamment sur les rapports entre l'intelligence artificielle et l'éducation, avec les risques de biais de genre, racistes ou antisémites. Nous prévoyons d'organiser des webinaires sur les rapports entre l'intelligence artificielle et les médias (thématiques : réseaux sociaux et fausses nouvelles,

complotisme, racisme et antisémitisme), entre l'intelligence artificielle et la sécurité et l'intelligence artificielle et la santé.

L'activité européenne de la commission des Affaires européennes et internationales s'est également poursuivie dans le cadre de l'OSCE avec une participation au réseau européen mis en place pour réfléchir à l'amélioration de l'accueil des victimes des discours et des crimes de haine.

Actualité européenne et internationale

La commission des Affaires européennes et internationales a été également extrêmement mobilisée par l'actualité internationale : depuis le 24 février 2022, avec l'invasion de l'Ukraine par les troupes russes, et depuis la mort de Mahsa Amini à Téhéran le 16 septembre 2022.

Ukraine

Nous avons très rapidement pris position pour dénoncer publiquement l'invasion de l'Ukraine par les troupes russes et les crimes de guerre, notamment les massacres et les tortures de civils et les bombardements d'installations civiles <https://www.licra.org/solidarite-avec-lukraine>. Nous avons soutenu les sanctions adoptées par la communauté internationale, appelé avec de nombreuses OING à un retrait des troupes russes du territoire ukrainien et à des poursuites contre les criminels de guerre russes et contre leurs complices <https://www.togetheragainstawarukraine.fr/our-appeal/notre-appel/>.

Les 26 et 27 mars 2022 s'est tenu le Congrès national de la Licra qui avait pour thème « Notre Europe, un combat pour l'humanisme ». Une des tables rondes de cet événement était consacrée à la crise en Ukraine.

Iran

L'association « Iran HamAva » et la Licra ont organisé le 25 septembre 2022 au Trocadéro une manifestation de solidarité avec les femmes iraniennes qui protestaient contre le statut discriminatoire dont elles sont les victimes, au cri de « Femme, Vie, Liberté ! ». Ce soulèvement fait suite à la mort de Mahsa Amini, âgée de 22 ans, arrêtée le 13 septembre à Téhéran pour « port de vêtements inappropriés » par la police des mœurs. Elle est morte trois jours plus tard à l'hôpital.

Depuis cette date, les femmes ont entraîné avec elles une partie importante de la jeunesse et de la société civile iraniennes, femmes et hommes unis pour réclamer la mise en place d'un régime politique moderne, démocratique et sécularisé, respectant l'égalité des droits et la liberté d'expression.

Ces manifestations se poursuivent aujourd'hui sur l'ensemble du territoire iranien, malgré la répression intense organisée par le régime islamique en place. De nombreux Iraniennes et Iraniens, souvent très jeunes, sont emprisonnés et victimes des violences des « gardiens de la révolution », qui n'hésitent pas à tirer et à tuer.

La Licra a souhaité poursuivre son effort de solidarité avec le peuple iranien en lutte contre le pouvoir politico-religieux en place à Téhéran. C'est pourquoi, en lien avec l'association Iran HamAva, elle organise à l'Assemblée nationale, le 3 février 2023, une journée d'échanges sur l'état de la mobilisation en Iran, avec le soutien de la présidente de l'Assemblée nationale et des députés Astrid Panosyan-Bouvet et Hadrien Ghomi. L'événement traitera de l'avenir de la mobilisation iranienne, et des formes de soutien que la société civile organisée ainsi que les responsables politiques français et européens peuvent utilement apporter aux femmes et aux hommes qui luttent pour le respect de leurs droits et de leur dignité en Iran. ●

BÉNÉVOLAT

Rapport d'activité de la délégation

2022

Par Fabielle Angel, déléguée au développement du bénévolat

Le Réseau jeunes

Depuis sa création en octobre 2021, quatre délégués ont été nommés et une salariée a été embauchée pour assurer la coordination des actions entre les délégués et le siège de la Licra.

Le Réseau jeunes compte une centaine d'adhérents : 100 adhérents répartis sur tout le territoire.

Les jeunes ont été pour la plupart recrutés grâce aux événements nationaux.

Le travail des délégués dans la prise de contact a été efficace dans le recrutement.

Bien que fonctionnant en partielle autonomie, il reste cependant indispensable de continuer à les conseiller dans le but de **créer un environnement d'échange d'idées entre les jeunes**.

Accompagner le Réseau jeunes pour l'encourager à se réinventer et être force de propositions nouvelles et originales en vue d'initiatives concrètes et de propositions de nouvelles méthodes de communication.

Organiser des actions ponctuelles

Accompagner le Réseau jeunes de multiples façons dans la mise en place d'actions sur tout le territoire, y compris des actions dans les sections locales, grâce à des équipes mobiles pour les grands événements (concerts, événements culturels et sportifs....).

Et mise en place d'initiatives en lien direct avec les commissions de la Licra.

Tout ceci est rendu possible par le biais de brainstormings, de rédactions de notes, de partages d'informations et d'articles utiles, d'informations sur des grands événements nationaux, la communication, de nouveaux projets.....

L'un des grands enjeux de 2023 est de déployer le Réseau jeunes via les réseaux sociaux et de mobiliser le réseau existant sur un grand nombre d'actions.

Développement du bénévolat et des adhésions

La constatation du manque de bénévoles actifs sur le terrain nous a conduits à réfléchir aux actions à mener afin d'augmenter nos forces actives, indispensables à la réalisation de nos actions.

Dans ce but, une formation sur le bénévolat est proposée aux adhérents de la Licra et aux présidents de section qui le souhaitent.

Cette formation permet d'une part de faire le point sur la situation de chaque section. D'autre part des solutions sont proposées en fonction des demandes et situations individuelles de chaque section.

Enfin, deux groupes de travail ont été constitués :

Afin de réfléchir à de nouvelles stratégies originales et innovantes qui devraient permettre d'attirer plus de bénévoles.

Afin de proposer à chaque nouvel adhérent un livret d'accueil qui lui permettra de mieux connaître notre association et les actions qu'elle mène sur le territoire et dans chaque section. Les travaux sont en cours et permettront à court terme de faire nos propositions sur ces thèmes.

CULTURE

Rapport d'activité de la commission

2022

Par Abraham Bengio, président de commission

• Restructuration de la commission

À l'initiative d'un groupe constitué par Abraham Bengio, Alain Blum, Nicole Chouchena et Jean-Louis Rossi, la commission Culture de la Licra a été « refondée » en 2022.

D'une part, un certain nombre de sections ont désigné un correspondant culture (le plus souvent une correspondante ; mais nous n'utilisons pas dans ce rapport l'écriture dite « inclusive ») ; il faut espérer que les autres sections suivront cet exemple dans un proche avenir. D'autre part, les objectifs de la commission Culture ont été redéfinis. On peut les résumer comme suit :

- Être un centre de ressources pour tous les militants, afin de développer leur connaissance du domaine de la culture, au service de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations (stages de formation, audition d'experts...);

- Resserrer les liens avec les artistes et les professionnels de la culture, partenaires indispensables de nos combats ;
- Recueillir des informations sur l'action culturelle des sections et les rediffuser nationalement, afin d'encourager la collaboration et l'émulation entre les sections ;
- Informer l'ensemble des sections sur les projets culturels portés par l'échelon national.

• Formation aux « bords de scène » à Bordeaux le 5 mars

À la demande de Sarah Bromberg, présidente de la section de Bordeaux, une formation aux « bords de scène » a été organisée à Bordeaux le samedi 5 mars.

Elle a réuni une dizaine de stagiaires appartenant à différentes sections de la région Nouvelle-Aquitaine. La formation a débuté par des exercices proposés par Sarah Bromberg pour apprendre à poser sa voix, s'est poursuivie par une partie « théorique » sur les objectifs d'un bord de scène, son déroulement et les étapes de sa préparation.

L'après-midi a été consacrée à des exercices pratiques (à partir du film *Retour à Bollène*, que les stagiaires avaient précédemment visionné). La prochaine formation aux « bords de scène » doit avoir lieu au siège national de la Licra, le samedi 11 mars 2023.

Quatrièmes Journées des Justes à Thonon-les-Bains et à Lausanne (17-19 juin)

Les Quatrièmes Journées des Justes de la Licra, intitulées *Journées franco-suisse des Justes : de la fuite des huguenots à celle des juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale*, ont eu lieu les 17, 18 et 19 juin à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie) et à Lausanne (Suisse). Il s'agit de la première collaboration entre la Licra France et la Licra Suisse dans le domaine culturel. Nous avons bénéficié des conseils d'un comité scientifique présidé par le professeur Marc Perrenoud et du soutien financier de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, de la région Auvergne-Rhône-Alpes, du ministère de la Culture (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) et du ministère de la Justice (Protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est, partenaire de l'opération) et d'une importante contribution financière de la Licra Suisse.

La journée du 17 juin, à Thonon-les-Bains, était la « journée des jeunes » : une centaine de scolaires ont écouté le témoignage de Jacques Charmatz, ancien enfant caché, et de Mohamed Abdelaziz, réfugié du Darfour, puis ont été répartis dans une dizaine d'ateliers pour travailler sur l'histoire des Justes et sur l'enseignement qu'on peut en tirer aujourd'hui. Après le déjeuner, ils ont assisté à la représentation de la pièce *En fuite ! Confessions d'une librairie* par le Golem Théâtre d'après *Rien où poser sa tête* de Françoise Frankel, puis ont visité le Mémorial national des Justes de Thonon-les-Bains dans la forêt de Ripaille.

Les 18 et 19 juin, au Musée olympique de Lausanne, se sont déroulées trois passionnantes tables rondes, chacune suivie d'un débat :

- De la fuite des huguenots à celle des juifs : différences et similitudes,
- Le sauvetage des juifs : les Justes dans le contexte franco-suisse,
- Agir en Juste aujourd'hui : enjeux de l'accueil de l'Autre.

Le 18 au soir, la Licra Suisse nous a offert une promenade en bateau sur le Léman, agrémentée d'un dîner et d'un concert de musique klezmer par les Marx Sisters

La Licra à Avignon (juillet)

Comme chaque année, l'opération La Licra à Avignon s'est déroulée au mois de juillet.

Pour accueillir les militants, deux appartements ont été loués *intra muros*. Non seulement cela permet de loger dans de bonnes conditions tous ceux qui prêtent main-forte à l'opération mais c'est également l'occasion de rencontres

et d'échanges qui contribuent à créer un véritable esprit d'équipe au sein de la commission Culture.

Plusieurs autres innovations ont marqué l'édition 2022 : l'arrivée de Véronique Ejnès, ancienne programmatrice du Théâtre Jeune Public – Centre dramatique national de Strasbourg, au sein de l'équipe d'organisation, qui a permis de professionnaliser la préparation ; l'organisation systématique de débats autour de plusieurs pièces de théâtre dont les thèmes se faisaient écho ; la présence d'un groupe de sept jeunes militants de la Licra qui nous ont apporté leur concours. Le traditionnel grand débat de la Licra, organisé dans le cadre prestigieux des Ateliers de la pensée au cloître Saint-Louis, a porté cette année sur *L'universalisme à l'épreuve des tensions identitaires* (avec Laure Gouraige, Tania de Montaigne et Francis Wolff).

L'Universalisme en fête – Lire contre la haine (26 novembre)

Le grand auditorium et la salle 70 de la Bibliothèque nationale de France ont accueilli, samedi 26 novembre, la première fête du livre de la Licra, intitulée : *L'universalisme en fête – Lire contre la haine*. Avec le concours financier du ministère de la Culture – Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, *L'universalisme en fête* a offert au public des tables rondes et des entretiens : *L'intime et le politique* (avec Myriam Anissimov, Belinda Cannone, Béatrice Commengé et Constance Rivière), *L'éloge de la nuance* (avec Raphaël Enthoven, Tania de Montaigne et Frédéric Potier), *Tempête sur l'universalisme* (avec Elisabeth Roudinesco et Fethi Benslama), *Quel avenir pour l'Europe ?* (avec Galia Ackerman, Pierre Bergounioux, Jean-Marc Ferry, Sylvain Kahn et Jean Radvanyi), *Montesquieu antiraciste* (avec Catherine Volpillac-Augier et Frederika Smetana) ; de la musique (une conférence concert de vivOpera intitulée *Requiem*, d'après *Le Requiem de Teresin* de Josef Bor) ; un concert du Paris Mozart Orchestra) ; une présentation de dessins de presse par Plantu (*Cartooning for peace*) ; des ateliers BD avec Ismaël Méziane et philo avec Romain Iborra et une *Lecture de textes antiracistes* par Franck Mercadal.

Lancement du concours de nouvelles

À l'initiative de Claude Londner et à l'occasion de la journée *L'universalisme en fête – Lire contre la haine*, la Licra a lancé son concours de nouvelles intitulé *Écrire contre la haine*, dont on trouvera le règlement sur le site de la Licra. Le concours se déroule du 1^{er} décembre 2022 au 31 mars 2023. L'éditeur La Rumeur libre s'est engagé à publier un recueil des vingt meilleures nouvelles, dont la liste sera établie par un jury composé d'écrivains, de libraires, d'éditeurs, de hauts fonctionnaires du ministère de la Culture, de représentants d'institutions antiracistes et de militants de la Licra.

Un mot de remerciement, pour conclure, au grand affichiste français Bruno Théry (il a créé par exemple pendant près de 30 ans les affiches du festival Jazz à Vienne) qui nous fait l'amitié depuis plusieurs années de créer des dessins originaux pour les plaquettes que la commission Culture de

ÉDUCATION

Rapport d'activité de la commission

2022

Par Bernard Ravet et Hélène Bouniol,
co-présidents de commission

En 2022, le Réseau Licra Éducation a poursuivi l'évolution de son champ d'action contre le racisme, l'antisémitisme, les discriminations, la haine en ligne et pour la transmission des valeurs et des principes de la République et de l'universalisme à travers plusieurs actions et projets.

Le Réseau Licra Éducation se structure

En 2022, nous avons souhaité déléguer plusieurs missions à des militants volontaires, les référents thématiques du Réseau Licra Education. Cette nouvelle organisation a pour objectifs de répondre à une demande grandissante de la communauté éducative de produire de nouveaux modules d'intervention thématiques et d'accompagner des projets d'établissement dans la durée.

Au siège de la Licra, le service Éducation est composé à ce jour de deux personnes permanentes. Une personne en charge des missions nationales « éducation, jeunesse et sport », ainsi qu'une responsable des opérations.

Par ailleurs, le président de la Licra et le coprésident de la commission Éducation ont été reçus par le ministre de l'Éducation nationale en juillet dernier en vue de la reconduction de notre convention triennale.

Intervenir dans un grand nombre de territoires

Grâce à ses sections locales, la Licra intervient dans un grand nombre de territoires, dans les écoles élémentaires, dans les établissements du second degré d'enseignement général et professionnel – collèges, lycées – et privilégiant les quartiers de la politique de la ville (QPV) et les zones rurales isolées et précarisées. Les thématiques des interventions sont la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, la défense de la laïcité et des valeurs de la République.

Avec l'objectif de lutter contre les discriminations dans les quartiers politique de la ville (QPV), par exemple, la Licra poursuit ses actions éducatives avec la ville de Sarcelles (dans le cadre de son plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme) incluant des projets d'établissement en continu. Nous avons également reconduit notre collaboration avec les Cités éducatives de Roubaix et Maubeuge.

Nos interventions se développent aussi dans le cadre péri-éducatif et parfois durant les vacances scolaires.

Notre souhait est de donner la priorité aux demandes qui s'inscrivent dans la durée, souvent intégrées aux projets d'établissements sans pour autant abandonner les interventions scolaires ponctuelles.

En 2022, environ 28 122 élèves ont été sensibilisés par des militants de la Licra et ses sections locales, soit plus de 1 148 interventions réalisées.

Les actions nationales concertées

En 2022, le service Éducation de la Licra a appelé les sections locales à partager leurs actions avec le national à l'occasion de temps forts annuels : la journée hommage à Samuel Paty, la journée contre le harcèlement scolaire, la journée de la laïcité, la journée des droits de l'enfant, la semaine contre le racisme et l'antisémitisme, la journée des réfugiés.

Une communication a ensuite été réalisée auprès des partenaires et des médias pour valoriser les actions éducatives organisées par la Licra et ses sections pour ces événements. L'idée étant de montrer et valoriser la force du Réseau Licra Éducation.

Former les intervenants scolaires de la Licra

La Licra travaille à former de plus en plus d'intervenants scolaires, par un travail en groupe dit d'analyse de la pratique, à partir des questions posées par des élèves et une formation in situ lors d'interventions, en situation

d'accompagnant dans un premier temps. Un nouveau module « Éléments de langage et posture de la Licra » est proposé par Hélène Bouniol aux militants, en première partie de la formation aux interventions scolaires. Ces formations sont proposées aux militants des sections de la Licra en présentiel ou distanciel le cas échéant.

Produire des nouvelles ressources

Le Réseau Licra Éducation a initié le projet d'une lettre info, piloté par Chantal Riou. Le premier numéro sur le thème du droit des enfants devrait être diffusé d'ici à la fin du premier trimestre 2023. Nous réfléchissons actuellement en lien avec l'équipe Sapio, le campus numérique de la Licra, à la création de contenus numériques thématiques à la disposition des enseignants et de la communauté éducative, selon le niveau des classes.

Proposer des rendez-vous numériques

Depuis 2020, nous organisons en distanciel « les Rendez-Vous des Experts », ouverts à tous sur inscription et diffusés en live sur Facebook. <https://www.licra.org/?s=rdv+des+experts>

En 2022, sept webinaires ont été proposés aux militants et aux internautes :

01/02/2022 : « *Comment défendre la démocratie et la République* » avec Frédéric Potier, haut fonctionnaire, ancien délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah), actuellement délégué général à l'éthique et à la conformité de la RATP.

15/03/2022 : « *Quand enseigner la laïcité pose problème en classe : réponse d'une enseignante engagée* » avec Delphine Girard, professeur agrégée de lettres classiques, cofondatrice de Vigilance Collèges Lycées.

24/03/2022 : « *Une avocate explique la notion de discriminations à caractère racial et antisémite* » avec Galina Elbaz, déléguée à la lutte contre les discriminations, présidente de la commission prévention et lutte contre les discriminations, avocate spécialisée dans la défense des personnes victimes de discrimination.

24/05/2022 : « *Comment expliquer et défendre la laïcité* » avec Patrick Weil, spécialiste des questions d'immigration et de citoyenneté, ancien membre de la commission Stasi en charge de « l'application du principe de laïcité dans la République ».

21/06/2022 : « *Vous avez dit "woke" ?* » avec Claude Secroun, délégué Licra auprès du Collectif Laïque National.

19/10/2022 : « *Samuel Paty, continuer son combat comme hommage* » avec Christophe Capuano, professeur en histoire contemporaine, université Grenoble Alpes, président du jury du Prix Samuel Paty organisé par l'Association des professeurs d'histoire et de géographie.

06/12/2022 : « *Comment nous adresser aux adolescents pour qu'ils accueillent notre parole ?* », avec Philippe Merlier, professeur de philosophie, chercheur en philosophie associé à l'Université de La Réunion (E.A.D.I.R.E.).

- Favoriser les échanges de pratiques, d'expériences et de ressources des membres du réseau
- Une réunion trimestrielle regroupant une quarantaine de participants

Chaque trimestre, les militants de la commission Réseau Licra Éducation se réunissent pour échanger et aborder les projets et réalisations de la commission. Ces réunions sont un moyen pour les militants non seulement de se retrouver et de faire des échanges de pratiques, mais aussi de prendre des décisions importantes pour le Réseau.

Les ateliers du Réseau Licra Education

Ce projet est parti de la volonté de membres du réseau Licra Éducation de partager leur expertise et leur expérience d'un sujet. Comme vous pourrez le constater, ces ateliers ont été conçus avec des formats variables. Mais, ils ont en commun les échanges de savoirs et de pratiques.

Chaque responsable était libre de mener son atelier comme elle ou il le souhaitait. Leur unique contrainte étant la production d'un compte rendu afin que ces travaux collectifs puissent bénéficier à l'ensemble de notre réseau.

En 2022, trois nouveaux ateliers ont débuté :

L'utilisation de la littérature jeunesse et générale pour aborder les questions de l'antisémitisme et des racismes.

L'utilisation de l'image comme outil pédagogique.

Comment aborder le harcèlement et le cyberharcèlement avec les élèves.

En 2023, la commission a pour projet de mettre en place « les Rendez-vous des Intervenants », qui remplacera les ateliers.

Apporter sa contribution à la voix de la Licra et à des projets transverses de l'association

Les militants du Réseau Éducation contribuent également à la réalisation d'événements portés par d'autres commissions et à des actions transverses de la Licra. À titre d'exemples :

- Une équipe d'une quinzaine de militants de la Licra AURA a animé des ateliers avec des scolaires et de jeunes de la PJJ, le 17 juin 2022 à Thonon-les-Bains, à l'occasion des Journées des Justes organisées par la Commission culture.
- La commission Éducation Ile-de-France avec des permanents du siège et des bénévoles, à la demande de la préfecture de police de Paris, a préparé des jeunes en situation de précarité, durant toutes les vacances d'été, à la représentation d'une pièce de théâtre en présence du préfet de police.
- En préparation du prochain Festival du livre Joséphine Baker de la Licra (Juin 2023) au château des Milandes, Bernard Ravet a apporté sa contribution au projet éducatif de cet événement et à la mise en place d'un parte-

- nariat avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Dordogne
- Pour la Fête de l'Universalisme (26 novembre 2022 à la BNF) portée par la commission Culture, Hélène Bouniol a préparé pendant plusieurs mois des jeunes scolaires à la participation à deux ateliers BD avec Ismaël Mesiane et Kris Mirror et a animé un atelier philo en duo avec Romain Iborra.
 - La Licra adhère au « Parcours Rekviem » proposé par l'association « VivOpéra ». Ce parcours est constitué d'actions pédagogiques sur le thème de : la voix, la musique et l'art pour l'acceptation de la différence.
 - Une première intervention a eu lieu auprès de trois classes de 3^e au collège Amédée-Dunois à Bois-sy-Saint Léger et dans un lycée professionnel à Su-cy-en-Brie. Elles furent menées par Vincent Simonet, chanteur lyrique et directeur artistique de VivOpéra, et Ania Wozniak, chanteuse lyrique, chargée de l'action pédagogique de VivOpéra et en présence d'Hélène Bouniol

Lors de la table ronde, organisée par la ville de Combs-la-Ville en partenariat avec la Licra de Seine-et-Marne, sur le thème « Croyances et République : mieux vivre ensemble », Hélène Bouniol est intervenue au titre du Réseau Licra Éducation.

Bernard Ravet était l'intervenant principal de la conférence « Laïcité : une urgence éducative », organisée en décembre dernier par notre section stéphanoise à la Faculté de droit de Saint-Etienne

Hélène Bouniol est membre du groupe de travail conjoint Grande Mosquée de Paris (GMP)-Licra (porté par Francois Rachline) sur la terminologie, la sémantique : celui -ci permet, entre autres, la création d'un outil nécessaire pour notre contact avec la jeunesse et répondre à leur parole, à leurs questions, à leur peur. Par ailleurs, représentant la Licra à cette occasion, la coprésidente a prononcé une allocution lors des Universités d'été de la GMP que l'on peut trouver sur notre site <https://www.licra.org/la-licra-presente-aux-universites-dete-de-la-grande-mosquee-de-paris>.

- Les deux coprésidents du Réseau Licra Éducation ont également porté la voix de la Licra lors d'événements tels que l'hommage rendu à Samuel Paty par l'Association nationale des professeurs d'histoire et de géographie, lors du Prix Samuel Paty à la Sorbonne ou encore lors de la soirée organisée par le maire de Sarcelles avec l'ensemble des associations partenaires du plan de lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme de la ville.
- Bernard Ravet s'est exprimé plusieurs fois dans les médias au cours de cette année 2022. ●

<https://www.licra.org/atteinte-a-la-laicite-au-lycee-de-montauban-intervention-de-bernard-ravet-sur-sud-radio>

<https://www.licra.org/attaques-contre-la-laicite-intervention-de-bernard-ravet-presidommission-education>

<https://www.licra.org/islamisme-a-lecole-bernard-ravet-president-de-la-commission-education-de-la-licra-invite-de-bfm-tv>

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Rapport d'activité de la délégation

2022

Renforcer les relations entre la Licra et le ministère de l'Enseignement supérieur

En 2022 la Licra a signé avec le ministère de l'Enseignement supérieur une convention de partenariat. Celle-ci vise à renforcer ses actions à destination des acteurs du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans le cadre de cette convention, les établissements d'enseignement supérieur peuvent faire appel à la Licra pour intervenir dans le cadre du programme de formation initiale et continue de leurs personnels, mais aussi pour

les accompagner, notamment pour la mise en place de celles d'écoute des victimes ou témoins de racisme, d'antisémitisme et de discrimination.

La Licra et ses sections peuvent également être mobilisées pour toute intervention directement devant les étudiants et étudiantes et mettre à disposition un certain nombre de ressources pédagogiques et culturelles permettant d'aborder des sujets comme les discours de haine en ligne, les « fakes news », les discriminations, la laïcité, etc.

Formez les référents racisme et antisémitisme

Au niveau national, la Licra a été sollicitée pour intervenir auprès des référents racisme et antisémitisme au sein des établissements d'enseignement supérieur.

En novembre 2022, plusieurs sessions de formations ont été ouvertes pour les référents permettant de toucher une dizaine d'établissements et plus d'une vingtaine de personnes. Ces formations spécialisées d'une durée de trois heures permettent, outre l'apport de connaissances et d'éléments de réponse concernant les obligations des établissements d'enseignement supérieur, d'échanger sur les bonnes pratiques et actions de prévention qui peuvent être mises en place.

La Licra met également à la disposition de ces référents son expertise dans l'accompagnement des personnes victimes de racisme, d'antisémitisme ou de discrimination à caractère racial.

Sensibiliser les établissements d'enseignement supérieur

Des interventions de sensibilisation auprès d'étudiants ont été organisées dans des établissements d'enseignement supérieur à la demande de ces derniers.

Le 11 mai 2022, la Licra est intervenue devant les étudiants de l'ESME Lille pour mener une action de sensibilisation sur les discours de haine, notamment en ligne, et les discriminations raciales.

Depuis 2021, une convention de partenariat lie la Licra à Sciences Po Paris ainsi que ses différents campus. Un module a été conçu spécialement pour sensibiliser les étudiants responsables d'associations étudiantes et membres de leurs bureaux sur les différentes infractions

racistes et antisémites, la lutte contre les discours de haine en ligne et les discriminations à caractère racial.

En 2022, ce sont 19 sessions (en présentiel ou distanciel) qui ont été effectuées, permettant ainsi de sensibiliser plus de 400 élèves. Certaines de ces sessions sont assurées en anglais afin de toucher également les étudiants anglophones.

Réflexion et mobilisation avec la Commission de prévention et de lutte contre les discriminations

La Commission de prévention et de lutte contre les discriminations a entamé un travail de réflexion autour de l'enseignement supérieur et de la recherche afin de faire des préconisations pour prévenir efficacement des situations de discrimination à caractère racial qui pourraient intervenir dans le secteur et notamment dans l'accès au master (voir DDV n° 685, interview page 64/65 de Laurent Berger, président de la CFDT, sur le chiffre noir de la discrimination dans l'accès aux stages et à l'apprentissage).

La création d'un module de formation sur les biais cognitifs est en cours pour intervenir auprès des personnes menant des actions de recrutement et ainsi minimiser l'impact des représentations sur la sélection des étudiants.

À travers son Réseau jeunes et les contacts obtenus à l'occasion des interventions auprès des référents, la Licra entend nouer des liens privilégiés, via ses antennes locales, avec les établissements d'enseignement supérieur. Ces relations permettent de mettre en place des actions de sensibilisation mais également d'impliquer les jeunes dans des actions concrètes (organisation de conférences-débats, présentation d'expositions, événements autour de journées thématiques, etc.).

Un questionnaire a commencé à être élaboré pour réaliser un audit dans les établissements de l'enseignement supérieur afin de connaître le ressenti des étudiants face aux situations de racisme, d'antisémitisme et de discrimination à caractère racial. ●

FORMATION

Rapport d'activité de la délégation

2022

Par Frédéric Potier, délégué à la formation professionnelle

Objectifs

L'objectif pour la Licra est de faire bénéficier de son analyse et de son expérience différents acteurs clés de la société pour faire reculer le racisme, l'antisémitisme et les discriminations à caractère racial et favoriser l'égalité des chances. Elle accompagne ainsi ces différents acteurs dans

la mise en place d'une politique efficace de lutte contre les discriminations raciales.

En 2022, Monsieur Frédéric Potier, préfet et ancien délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah), a été nommé délégué à la formation pour la Licra et un service interne dédié à la formation a été créé.

La création de ce nouveau service permet à la Licra de développer son offre et de proposer un accompagnement adapté aux entreprises. L'uniformisation et la création d'un catalogue de formations permettra une meilleure lisibilité de ses actions à destination des entreprises.

Forte de son expérience auprès des victimes de racisme, d'antisémitisme et de discrimination, la Licra constate depuis plusieurs années que le monde du travail est le premier lieu d'expression du racisme. Faire connaître la législation en la matière, s'assurer d'un processus efficace de remontée des signalements, affirmer l'implication de l'entreprise sur ces sujets via une charte, engager les collaborateurs sur des actions concrètes de sensibilisation et de prévention, sont autant d'objectifs que nous nous sommes fixés.

Le développement de partenariats

La Licra a poursuivi son travail avec ses partenaires, parmi lesquels L'Oréal, le Paris Saint-Germain (PSG), ou encore Sciences Po Paris, et a noué de nouveaux partenariats afin d'aider toujours plus d'entreprises à s'impliquer dans une gestion consciente, éthique et non discriminatoire.

De nouveaux partenariats ont vu le jour en 2022, avec notamment des entreprises œuvrant dans le secteur des services à la personne, des groupes incontournables du secteur de la distribution ou de l'événementiel.

Un service sur mesure

La Licra a investi, notamment, le monde de l'entreprise en proposant un service sur-mesure. Parce qu'aucune entreprise ne se ressemble, les sujets de formation proposés par la Licra, même s'ils restent en lien avec notre objet social – la gestion du fait religieux dans une entreprise, comment recruter sans discriminer, la lutte contre les discours de haine en ligne, la gestion des actes racistes en milieu festif, la non-discrimination dans les services à la personne – sont intégralement adaptés.

Pour répondre le plus justement possible aux besoins de nos partenaires, nous proposons plusieurs entretiens pour comprendre le fonctionnement de l'organisation et identifier les besoins spécifiques de celle-ci. Lorsque cela est possible, nous procédons à des entretiens de collaborateurs afin de mieux comprendre la réalité de leur activité et apporter lors de la formation des connaissances et des outils pertinents pour leur pratique professionnelle.

Nous privilégions les sessions en groupes restreints afin de permettre une approche pédagogique interactive et participative et de garantir à tous les participants un espace d'échanges et de partage d'expériences suffisant.

FORMATIONS POLICE- GENDARMERIE

Rapport d'activité de la délégation

2022

Par Patrice Bilgorai,
chargé national des formations Police-Gendarmerie

Sur l'année 2022, la Licra a réalisé 63 interventions de sensibilisation auprès de 7 306 policiers et gendarmes au total.

Nombre d'interventions

- Écoles nationales de police 33 pour 3 295
- Écoles de gendarmerie 26 pour 3 718
- ENSP Saint-Cyr-au-Mont-d'Or 2 pour 120
- EOGN de Melun 1 pour 138
- DDSP du Gard 1 pour 35

Nombre d'interventions au total **63 pour 7 306 effectifs.**

La Licra intervient le plus souvent en formation initiale. Elle est amenée également à faire des actions en formation continue et à développer avec les forces de l'ordre des actions communes sur le terrain.

La formation initiale

En 2022, la Licra a mené au total 62 interventions dans les écoles de police et de gendarmerie, sensibilisant à cette occasion 7 271 élèves policiers et gendarmes.

Le Licra n'a obtenu que des bons retours des écoles qui confortent ainsi le partenariat établi avec la police nationale et la gendarmerie nationale.

Les interventions en écoles de police

Bilan des actions en 2022

Sur l'année 2022, la Licra a réalisé 33 interventions auprès de plusieurs promotions d'élèves gardiens de la paix au sein des huit écoles nationales de police : Saint-Malo, Oissel, Roubaix, Sens, Montbéliard, Périgueux, Nîmes, Reims et Toulouse et du centre de formation de police de Chassieu.

Les promotions étant plus ou moins importantes selon les écoles, la Licra a sensibilisé au total 3 295 futurs gardiens de la paix.

En juin 2022, la Licra est également intervenue à l'École nationale supérieure de la police (ENSP) de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or auprès de la 72^e et de la 73^e promotions.

L'association a ainsi pu sensibiliser et échanger avec 120 futurs commissaires de police.

Organisation des interventions

Les deux vidéos réalisées avec la Sous-Direction des Méthodes et de l'Appui (SDMA) de la police nationale en 2021 sont disponibles sur l'espace numérique de travail des élèves. Elles ne sont toutefois pas visionnées avant la venue de la Licra mais au début de l'intervention.

De plus, la Licra intervient encore dans certaines écoles sur un créneau d'une heure. Le temps d'intervention reste insuffisant pour permettre des échanges qui constituent pourtant en eux-mêmes des moments de formation et d'appropriation. D'autant plus qu'il est à noter que ce créneau se trouve bien souvent amputé d'un quart d'heure, avec l'arrivée des élèves ou le changement de promotion, laissant finalement un temps d'intervention inférieur à une heure complète.

Lors d'une rencontre avec le directeur central du recrutement et de la formation de la Police nationale, la Licra a abordé le sujet du temps d'intervention. La Direction Centrale du Recrutement et de la Formation de la Police Nationale (DCRPFN) s'est engagée à rappeler auprès de chaque école la consigne de visionner les vidéos en amont des interventions de la Licra. Elle demandera également aux écoles de rester vigilants quant à l'octroi d'une heure complète pour la Licra.

Nouvelle perspective d'intervention

Courant 2023, la Licra sera amenée à intervenir à l'École Nationale Supérieure de la Police de Cannes-Écluse auprès des futurs officiers de police.

Les interventions en écoles de gendarmerie

Bilan des actions en 2022

Sur l'année 2022, la Licra a réalisé 26 interventions auprès des cinq écoles de gendarmerie nationale : Chaumont, Dijon, Tulle, Châteaulin et Montluçon.

L'association est ainsi intervenue devant 3 718 futurs gendarmes.

La Licra est également intervenue pour la première fois à l'école des officiers de la gendarmerie nationale de Melun, auprès de 138 futurs officiers de gendarmerie.

Organisation des interventions

Pour organiser ses interventions dans les écoles de gendarmerie, la Licra est en contact avec le commandement des écoles de la gendarmerie nationale.

Les écoles programment les interventions sur des créneaux de 3 heures communs avec l'association Flag! et chaque association bénéficie donc d'1h30 d'intervention.

La Licra apprécie ce format d'intervention, qui lui permet de faire le déroulé de sa présentation et de garder du temps d'échange pendant et après l'intervention.

En ce qui concerne l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale (EOGN) de Melun, la Licra n'a pu bénéficier en 2022 que d'une heure d'intervention. L'association se réjouit qu'en 2023 lui soit accordé un temps plus important de 2 heures au total.

Par ailleurs, pour plus d'unité et de cohérence lors de ses interventions, la Licra est en train de créer avec la gendarmerie nationale, deux vidéos à destination des élèves gendarmes.

La Licra a profité des retours obtenus sur les deux vidéos « Police » pour faire évoluer quelque peu le contenu et la forme des vidéos « gendarmerie ». Comme en police, deux vidéos distinctes seront créées, dont l'une sur la présentation de la Licra par le président actuel, Mario Stasi, et la seconde sur la présentation de l'activité d'accueil des victimes de racisme et d'antisémitisme proposée par la Licra.

Ces deux vidéos seront tournées courant 2023 et seront ensuite diffusées pendant les interventions de la Licra auprès des élèves gendarmes.

Le contenu d'intervention

La Licra intervient sur le même contenu qu'en 2021, celui approuvé par les deux directions générales de la police nationale et de la gendarmerie nationale.

Le partage d'expérience sur l'accueil des victimes de racisme et d'antisémitisme constitue toujours un élément central de l'intervention. L'association aborde également le principe d'universalisme ainsi que la déconstruction des stéréotypes et préjugés à travers la notion de biais cognitif.

La Licra continue en parallèle de faire évoluer certaines parties du module, afin de prendre en compte les retours et la réception du module auprès du public.

Ainsi, une réunion de travail a été organisée en 2022 afin d'élaborer un document commun sur les pratiques et éléments de réponse à apporter aux questions récurrentes liées à l'antisémitisme.

De plus, un groupe de travail a été créé au sein de l'équipe police/gendarmerie afin de réfléchir à des contenus pédagogiques adaptés sur la question des stéréotypes, préjugés et biais pour les élèves.

Des interventions animées par une équipe de militants actifs et motivés

Comme en 2022, les interventions sont assurées par l'équipe police/gendarmerie de la Licra. Cette équipe est composée de militants bénévoles formés pour sensibiliser les forces de l'ordre.

En 2022, 23 militants et une salariée se sont pleinement investis dans les interventions en écoles de police et de gendarmerie. Au total, l'équipe peut compter sur 31 militants intéressés et motivés qui sont rattachés à 13 sections différentes. Elle a donc l'avantage de couvrir presque l'ensemble du territoire métropolitain français et de pouvoir assurer la totalité des interventions proposées. Leur engagement a permis à la Licra d'assurer une fois de plus, en 2022, un nombre important d'interventions.

Chaque militant assiste à plusieurs interventions en tant qu'observateur et participe à des sessions de formation. Ainsi, 14 réunions et sessions de formation ont eu lieu avec différents militants au cours de l'année 2022.

De plus, un stage de formation a été organisé début 2022 pour apporter des clés de compréhension sur la connaissance des deux institutions (organisation et mission) et le développement d'un partenariat avec les unités opérationnelles.

La Licra a formalisé une offre de formation en interne pour accompagner les militants intéressés à intervenir en formation initiale dans les écoles de police et de gendarmerie.

La formation continue et le développement des actions communes

Dans la continuité des interventions qu'elle mène en formation initiale, la Licra a à cœur de développer des actions auprès et avec les forces de l'ordre sur le terrain.

La Licra Nîmes dans le département du Gard

Le 1^{er} mars 2022, la Licra Nîmes a signé sa 4^e Convention départementale avec le ministère de l'Intérieur et continue de mener des actions auprès de la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Gard (DDSP 30) et du groupement de gendarmerie départemental du Gard.

La Licra Nîmes intervient d'une part en formation continue auprès des policiers et gendarmes du département. D'autre part, elle développe avec eux des actions communes permettant de renforcer le lien de confiance entre les forces de l'ordre et la population. Par exemple, la Licra construit un projet avec la DDSP 30 pour la prochaine Semaine d'éducation contre le racisme en mars 2023. Des ateliers de réflexion seront mis en place au sein de l'hôtel de police de Nîmes en lien avec l'école de l'ADN à destination des scolaires.

La Licra Nîmes travaille également avec la Maison de protection des familles du Gard et contribue à la réalisation de leur mallette pédagogique sur la thématique de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Trois réunions de travail ont ainsi eu lieu en 2022.

Les autres perspectives de collaboration

Patrice Bilgorai (délégué national aux relations et formations police/gendarmerie de la Licra) est intervenu auprès des référents préfectoraux de la Dilcrah afin de les sensibiliser aux actions locales pouvant être menées par la Licra en lien avec les forces de l'ordre. Il leur a présenté la genèse de la Convention départementale dans le Gard et les actions menées par la section dans le département.

La Licra a également rencontré à plusieurs reprises la préfecture de Police de Paris afin d'échanger sur le développement d'un partenariat dans les domaines de l'éducation et de l'accueil des victimes. La Convention de partenariat est en cours de rédaction et devrait être signée au début de l'année 2023.

La Licra a également été sollicitée par la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Côtes-d'Armor (DDSP 22) pour mettre des actions en place au sein de leur département. Les discussions sont en cours et un partenariat pourrait voir le jour en 2023 entre la DDSP 22 et la Licra Angers.

D'autres militants, rattachés à des sections locales de la Licra, ont également exprimé leur souhait de développer ce type d'actions dans leur département. Les territoires concernés sont les suivants : la Loire (42), le Bas-Rhin (67) et le Rhône (69).

La majorité de ces militants font déjà partie intégrante de l'équipe police/gendarmerie et se sont donc déjà familiarisés avec le fonctionnement des deux institutions en intervenant en formation initiale.

Afin d'aider ces militants à développer ce type d'actions, Patrice Bilgorai et la salariée chargée des interventions en police/gendarmerie proposent aux militants des sessions d'accompagnement personnalisées. Cette offre de formation a été diffusée en interne et est ouverte à tout militant désireux de développer un partenariat avec les forces de l'ordre au niveau local.

Le développement d'actions annexes en lien avec les forces de l'ordre

Fin 2022, la Licra a rencontré la directrice de l'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN). Les deux parties ont échangé des informations sur leurs activités respectives. À l'issue de cet entretien, l'IGPN a proposé à la Licra de venir observer le fonctionnement de leurs plateformes le temps d'une demi-journée.

Par ailleurs, le Directeur central à la formation et au recrutement de la Police nationale s'est montré très réceptif aux observations de la Licra sur la nécessité de mettre en œuvre une formation interne sur l'accueil des victimes de racisme et d'antisémitisme.

Le Directeur a mis l'association en contact avec un docteur en sociologie, qui travaille pour la DCRFPN et mène plusieurs projets de recherches, notamment sur le racisme en interne. La Licra le rencontrera en 2023. ●

MÉMOIRE, HISTOIRE & DROITS DE L'HOMME

Rapport d'activité de la commission

2022

Par Stéphane Encel, président de commission

Il aura fallu une année complète pour mettre en place un certain nombre de projets, qui trouveront leur réalisation en 2023.

Chaque mois, les réunions de la commission permettent d'évoquer l'actualité, les projets, et des livres utiles et pertinents.

Nous avons défini une nomenclature pour le projet « Licrapédia », qui permettra de mettre à disposition des fiches sur des sujets, concepts ou personnages, avec l'appareil critique pour rendre l'outil profitable. La nomenclature permettra d'uniformiser les fiches en termes d'exigences, quantitatives et qualitatives. La plateforme pourra être une passerelle entre toutes les commissions.

Une série de quatre interventions annuelles à Villers-sur-Mer, intitulées « les causeries de Encel », sous l'égide de la Licra, ont été initiées. La première s'est tenue fin août 2022, avec le compositeur Hélios Azoulay comme invité. Les rencontres ont pour socle la transmission, sous toutes ses formes et par tous les biais.

Début décembre 2022, un colloque s'est déroulé à Nice en collaboration avec le président de la section de Nice, Alexandre Aimot-Boot, sur le thème des radicalités ; il s'est tenu dans le prestigieux palais Sarde, au cœur du Vieux-Nice, avec comme partenaire la librairie La Procure.

Les brillants intervenants furent Christophe Bourseiller, Anne-Clémentine Larroque, Rudy Reichstadt et Gérald Bronner comme grand témoin. Filmé, le colloque pourra être bientôt mis en ligne sur les différents supports et réseaux.

Enfin, un partenariat avec l'ECUJE a été obtenu pour organiser des colloques à Paris, dans les locaux du centre communautaire, rue Lafayette, qui hébergent également l'Institut Wiesel. La commission bénéficiera de toute la logistique du centre, ainsi que de sa force de communication.

Les projets sont désormais nombreux :

Dès ce mois de janvier, il est convenu avec les membres de la commission de se retrouver une seconde fois par mois pour une veille bibliographique, où des intervenants, de notre commission et de la commission Culture, présenteront des livres dont nous discuterons. Cela donnera lieu à une mise par écrit, pour servir à tous les membres de la Licra.

- Commencer également dès que possible la rédaction des fiches Licrapédia.
- Pérenniser les colloques à Nice, dans le cadre prestigieux du même palais, à un rythme probable de 3 ou 4 par an.
- Organiser les premiers colloques, 4 par an probablement, à l'ECUJE, dès le premier semestre 2023, dont j'ai déjà fixé les deux premiers programmes.
- Etablir une convention avec l'AEF – Association des élus de France (dont il a été question en 2022, notamment après une journée d'étude commune, dans la perspective de formation). ●

JURIDIQUE

Rapport d'activité de la commission

2022

Par Ilana Soskin, présidente de commission

Évaluation des phénomènes racistes et antisémites en 2022

Aide aux victimes

Le siège de la Licra dispose d'une permanence juridique gratuite à l'intention des victimes ou témoins en matière de racisme et d'antisémitisme. Cette permanence permet de contribuer à l'amélioration de l'accès au droit des victimes. Les victimes peuvent contacter le service juridique par plusieurs biais :

- soit en contactant la permanence téléphonique au 01 45 08 08 08 (gratuite et ouverte tous les jours de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h) ;
- soit en remplissant le formulaire présent sur le site de la Licra intitulé « Signaler un fait de racisme / d'antisémitisme » (*accessible en suivant ce lien : <http://www.licra.org/signaler>*).

Le service juridique traite chaque signalement et conseille les victimes au cas par cas afin de leur faire connaître leurs droits.

En plus du service d'aide aux victimes du siège national situé à Paris, la Licra accueille et conseille les victimes de racisme et d'antisémitisme partout en France par le biais de ses sections locales. Il existe une soixantaine de sections réparties sur l'ensemble du territoire national. Les chiffres ci-dessous prennent uniquement en compte les victimes qui s'adressent à la permanence juridique du siège de la Licra, à Paris, et non pas celles qui s'adressent aux sections locales.

Entre le 1^{er} novembre 2021 et le 31 octobre 2022, plus de 750 signalements (hors contenus haineux sur Internet) ont été traités par le service juridique du siège de la Licra et un peu plus de 150 par les sections locales de la Licra.

Les modes de signalement sont les suivants :

- 58% sur internet
- 37% par appel
- 3% par courriel
- 2% autres

Les modes de signalement qualifiés de « autres » concernent des saisines du service juridique par l'intermédiaire des sections locales ou d'autres membres de l'association.

Sur les 757 signalements reçus, 453 faits rapportés étaient susceptibles de recevoir une qualification pénale, 189 affaires étaient non pénalement qualifiables, 87 en dehors de l'objet social de la Licra (homophobie, sexisme, problèmes de logement, etc.) et 28 ne peuvent être classés en raison de l'absence de réponse des victimes.

La différence entre le nombre de signalements traités en 2021 et 2022 est considérablement réduite lorsque l'on s'intéresse au nombre de signalements pour des faits pénalement qualifiables. En effet, les signalements qui ne relevaient pas de l'objet social de la Licra ont été divisé par deux, et les affaires non pénalement qualifiables ont été considérablement réduites.

Sur les 453 faits pénalement qualifiables¹, la répartition par infraction était la suivante :

- Discrimination 210
- Propos racistes 207
- Menaces 43
- Violences 35
- Autres 9
- Dégradations 7
- Contrôle au faciès 4

Les faits qualifiés de « autres » concernent des qualifications diverses telles que la dénonciation calomnieuse ou l'exhibition de symboles nazis.

Il est à noter que, pour la première fois, l'infraction la plus répandue parmi les signalements reçus par la Licra est la discrimination.

Sur ces 453 faits pénalement qualifiables, 176 ont été suivis d'une action judiciaire : pénale, civile ou administrative (soit environ 40 %) et 83 signalements ont fait l'objet d'une information sur la possibilité d'entamer des poursuites judiciaires. Les 194 signalements restants n'ont pas donné lieu à une action judiciaire, cette réponse n'étant pas forcément adaptée à la situation ou à la volonté de la victime. La Licra a alors simplement informé ou accompagné les personnes dans d'autres types d'actions telles que la médiation, la saisine du Défenseur des droits. La sollicitation d'un représentant du personnel, la rédaction d'un courrier de signalement, etc. Les lieux les plus récurrents de ces manifestations de racisme et d'antisémitisme sont les suivants² :

Lieux d'expression :

- Travail 124
- Voisinage 85
- Scolaire 68
- Espace public 54
- Communication 57
- Services 51
- Relations Privées
- Logement 37
- Police 31
- Loisirs
- Administration 28
- Transports 18
- Soins 15
- Sport 13
- Espace privé 6

1. Le delta entre ces 453 faits pénalement qualifiables et les 515 infractions mentionnées dans le diagramme s'explique par le fait que certains signalements recouvrent plusieurs qualifications pénales.

- Banques et Assurances 5

La répartition entre les signalements concernant l'antisémitisme et le racisme est la suivante :

- Antisémitisme 32%
- Racisme 68 %

Les « types de racisme » signalés à la Licra²

Les « types de racisme » qualifiés de « autres » sont des cas particuliers plus rares de racisme contre une nationalité en particulier (cf. anti-portugais ; anti-russe).

- La répartition par types de racisme :
- Anti-Maghrébin / Musulman 197
- Anti-noir 171
- Anti-origine 56
- Autres 13
- Anti-blanc 10
- Anti-asiatique 8
- Anti-tsiagnisme
- Anti migrant 5
- Anti-ultra marin 5

Contenus haineux sur Internet

La Licra met à la disposition des internautes un formulaire « Signaler un contenu raciste sur Internet » par lequel ils peuvent informer la Licra de tout contenu haineux qui leur semble.

Constitutif d'une infraction à caractère racial (formulaire accessible en suivant ce lien : <http://www.licra.org/signaler>).

Entre le 1^{er} novembre 2021 et le 1^{er} novembre 2022, le service juridique a reçu et traité plus de 1 500 signalements de contenus haineux sur Internet.

Après analyse des 1 521 contenus traités par la Licra, 587 ont été reconnus comme pénalement qualifiables. Les contenus non comptabilisés avaient, soit d'ores et déjà été supprimés par les plateformes en ligne, soit ne relevaient pas de la compétence de la Licra.

Les contenus pénalement qualifiables ont fait l'objet d'une demande de retrait, et/ou d'une action pénale selon une décision concertée avec la Commission juridique de la Licra (signalement au parquet ou plainte). Étant précisé que 35 signalements ont finalement fait l'objet d'une action pénale.

La répartition des 1 521 signalements faits à la Licra en fonction du type de plateforme est la suivante :

Répartitions des signalements :

- Nombre de signalements autres 37%
- Nombre de signalement sur les réseaux sociaux 63%

Sur les 1 521 signalements, une grande majorité (63 %), correspondant à 957 signalements, portent sur des contenus publiés sur les réseaux sociaux. Nous constatons cependant une légère évolution du nombre de signalements portant sur des contenus haineux publiés sur d'autre type de médias, à savoir 37 % contre 27 % en 2021, soit une hausse de 10 %.

Nous distinguons les réseaux sociaux type Facebook (Meta), Intsagram (Meta), Twitter, YouTube (Google), TikTok, Discord ou VK et les autres médias permettant de partager des contenus, à savoir les site internet, blogs, forums de discussion, etc.

Depuis le début de la guerre en Ukraine, nos équipes constatent une augmentation constante des signalements sur d'autres médias (type blogs) portant sur des contenus complotistes, pro-russes qui ne sont pas forcément qualifiables pénalement car très orientés politiquement mais qui ont tous pour point commun d'avoir un fond intrinsèquement antisémite en ce qu'ils ciblent très souvent le président ukrainien en raison de son appartenance à la religion juive et propagent des « fake news » complotistes.

Concernant les réseaux sociaux, voici la répartition des signalements sur les grandes plateformes :

Répartition réseaux sociaux :

- Instagram 4%
- Tik tok 2%
- Discord 0%
- Vk 3%
- Youtube 27%
- Instagram 4%
- Twitter 48%

Il est à noter que le réseau social Twitter reste la source la plus importante de discours de haine en ligne signalés à la Licra, même si nous constatons une baisse des signalements en 2022 concernant cette plateforme par rapport à l'année 2021 dans un contexte politique et social différent.

La Licra est très concernée par la politique actuelle menée par le nouveau président-directeur général de Twitter, Elon Musk. Avant le rachat de Twitter par Elon Musk, la Licra a tenu à réaffirmer son attachement au respect de la liberté d'expression, socle de la démocratie à la seule condition qu'elle puisse s'exercer dans le respect des droits et de la dignité d'autrui dans le cadre d'une tribune publiée dans *Le Monde* : https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/05/03/m-musk-nous-ne-tolererons-aucune-atteinte-au-socle-republicain-et-democratique-ni-aucun-relachement-vis-a-vis-des-discours-de-haine_6124572_3232.html.

Sur les 587 signalements qualifiables reçus, la répartition des signalements entre antisémitisme et racisme est la suivante :

2. Les « types de racisme » et les lieux de survenance de ces faits tiennent compte des 844 faits pénalement qualifiables ainsi que des signalements non pénalement qualifiables car même si ces derniers ne semblent pas tomber sous le coup de la loi pénale, ils témoignent du sentiment de racisme dont ont fait l'expérience les personnes ayant procédé à un signalement.

Répartition signalements :

- Nombre de signalements permanent qualifiables antisémites 44%
- Nombre de signalements permanent qualifiables racistes 56%

En 2022, nous constatons un changement de paradigme en comparaison avec les chiffres transmis pour l'année 2021. En effet, en 2021, la tendance était à l'augmentation des signalements qualifiables reçus concernant des contenus à caractère antisémite en raison notamment du contexte lié à la crise du covid et aux manifestations « anti-vax » de l'été 2021.

En 2021, nous avons donc une répartition qui était de l'ordre de 69,03 % de signalements de contenus à caractère antisémite contre 30,97 % de signalements de contenus à caractère raciste. En 2022, ces chiffres semblent se réajuster sur le modèle des années précédentes avec une répartition de 56 % de signalements de contenus à caractère raciste et 44 % de signalements de contenus à caractère antisémite.

Sur les 330 signalements reçus concernant une situation de racisme, la répartition en fonction du « type » de racisme est la suivante : La Licra observe une augmentation constante des signalements au regard des chiffres antérieurs : 985 en 2019, 1 336 en 2020 et 1 865 en 2021, étant précisé que les chiffres de 2021, particulièrement importants, étaient liés au contexte particulier de la crise sanitaire.

• Soutien psychologique aux personnes victimes de racisme et d'antisémitisme

La convention, signée le 21 décembre 2015 entre la Licra et France Victimes, permettant aux victimes de racisme et d'antisémitisme de recevoir une prise en charge psychologique, a fait l'objet d'un lancement officiel le 28 octobre 2016 sous la forme d'un comité de pilotage, en présence de la Dilcrah et du SADJAV (ministère de la Justice).

Le pôle d'aide aux victimes de la Licra au siège a, entre le 1^{er} novembre 2021 et le 31 octobre 2022, utilisé le formulaire de saisine réciproque créé à l'occasion de cette convention à 108 reprises.

• La lutte contre les discriminations : la LicraDiscri

La Commission de prévention et de lutte contre les discriminations consacre une partie de son activité au traitement des dossiers de discrimination à caractère racial. Au plan judiciaire, près de 50 dossiers ont été traités depuis six ans.

Les avocats membres de cette commission interviennent au contentieux mais également hors contentieux judiciaire pour faire cesser une inégalité de traitement qui prend sa

source dans l'origine, en intervenant auprès des employeurs, d'une collectivité publique ou encore d'un fournisseur de services, en adressant des courriers de rappel à la loi.

Au plan judiciaire, les dossiers concernent majoritairement des discriminations fondées sur l'origine dans l'emploi privé devant les juridictions prudhommales, procédures au titre desquelles lorsqu'un faisceau de preuves des faits de discrimination raciale sont établis, la Licra intervient volontairement aux côtés des victimes dans le procès, à leur demande.

Dans le cadre d'un partenariat privilégié, la commission saisit systématiquement les services du Défenseur des droits dans tous les dossiers pour lesquels elle intervient judiciairement.

• Actions en justice

La Licra dispose d'un réseau de plus de 100 avocats militants, intervenant à titre bénévole, répartis sur l'ensemble du territoire.

La Commission juridique, présidée par M^e Ilana Soskin, avocate au barreau de Paris et militante de la Licra, se réunit une fois tous les deux mois, analyse chaque dossier et émet un avis juridique. Si une infraction est constituée et que la décision d'intervenir est prise, le dossier est confié à un avocat de la Commission.

En raison de la recrudescence des contenus haineux sur Internet (blogs, sites internet et réseaux sociaux) la Commission juridique s'est dotée d'une sous-commission dite « Licranet » dédiée à l'analyse desdits contenus. M^e Johanna Prévost, avocate au barreau de Paris, est spécialiste du droit numérique et a la charge de cette sous-commission.

En 2022, près de 100 procédures ont été ouvertes (signalement au parquet, plainte simple ou plainte avec constitution de partie civile, citation directe, intervention volontaire, etc.).

L'année 2022 a été marquée par la présence de la Licra dans les prétoires. La Licra était notamment partie civile dans le cadre du procès en appel des attentats de l'Hyper-Cacher et représentée brillamment par M^e Alain Jakubowicz, M^e Valentine Pariat et M^e Édouard Cahn, tous les trois membres de la Commission juridique.

La Licra était également partie civile dans des procès de droit de la presse afin de faire reconnaître le caractère raciste, aggravé d'infractions dites de presse. Cela était notamment le cas dans le cadre du dossier des raids numérique orchestrés contre Monsieur Kylian M'Bappé, de plusieurs dossiers impliquant des signes nazis ou cris de singe dans des enceintes sportives ou encore des propos antisémites tenus lors d'un prêche par un imam à Toulouse. La présence de la Licra est essentielle dans l'ensemble de ces dossiers car c'est une occasion de rappeler ses valeurs et de faire preuve de pédagogie dans des affaires dont les faits poursuivis constituent une grave atteinte

aux valeurs républicaines, et sont majeurs pour la société et le vivre ensemble.

La présence de la Licra aux côtés du parquet représente la plupart du temps une valeur ajoutée.

Par ailleurs, la Licra ne peut intervenir sans un accord exprès de la victime lorsque celle-ci est identifiée.

Actions de formation des militants

Tout au long de l'année 2022, la Licra a poursuivi son action afin de renforcer son réseau de militants en capacité à accueillir les victimes de racisme et d'antisémitisme en proposant un module de formation et d'échange d'expériences. Six sessions ont pu être organisées auprès des militants d'Île-de-France, de Strasbourg, de la Drôme, du Havre et de Caen afin d'apporter des outils aux accueillants et d'en former de nouveaux. ●

LAÏCITÉ

Rapport d'activité des États généraux de la laïcité

2022

Par Jacqueline Costa-Lascoux,
déléguée à la prévention de la radicalisation

À la suite du lancement des *États généraux de la laïcité*, par la ministre déléguée chargée de la Citoyenneté, un groupe de réflexion sur la laïcité³ a été créé à la Licra, en 2021. Composé de quinze membres, animé par Jacqueline Costa-Lascoux, le groupe s'est réuni à neuf reprises en 2022.

Les thématiques abordées ont été centrées sur trois préoccupations :

- Analyser l'actualité de la laïcité ;
- Engager une réflexion de fond au regard des valeurs de la Licra ;
- Rendre opérationnelles les actions de la Licra sur la laïcité.

Au fil des réunions, les débats ont porté sur les contenus, l'usage des mots et la forme des messages à diffuser, notamment auprès des jeunes qui ont parfois une attitude réticente à l'égard de la laïcité, voire qui en ont une vision répressive. La question des outils à construire pour l'information, l'animation et la formation de publics très divers a servi de fil rouge à ces travaux. Par ailleurs, des relations ont été nouées avec des sections locales et avec le réseau Jeunes.

⋮ L'actualité de la laïcité

Bilan des évolutions récentes

Les *États généraux de la laïcité* ont dressé un bilan régulier des faits marquant l'actualité de la laïcité :

- L'évolution des politiques publiques depuis la loi du 24 août 2021 ;
- Les nouvelles ressources sur la laïcité, tel le *vadémécum* de la laïcité publié par le Comité des sages de l'Éducation nationale, en décembre 2021 ;
- Les formations des fonctionnaires à la laïcité, notamment celles des enseignants ;
- Le rôle des « Comités valeurs de la République » auprès de rectorats (par exemple celui de Lyon)
- L'expérience des animations sur la laïcité dans le cadre du SNU ;
- Les nouvelles formes de séparatisme ;
- Le rapport aux théories prônant la haine, le racisme et l'antisémitisme ;
- Les violations de libertés et de droits fondamentaux au nom d'intégrismes religieux en France et à l'étranger.

Par ailleurs, des liens ont été établis avec les travaux de la commission Éducation (Bernard Ravet), la commission Culture (Abraham Bengio), le groupe « Grande Mosquée de Paris » (François Rachline).

3. Cf. Rapport d'activité de la Licra 2021 : les 56 propositions de la Licra au gouvernement, la participation au Campus numérique, les publications « fêter la laïcité » (déc. 2021) et la note de synthèse adressée au ministre sur les actions de la Licra concernant les valeurs de la République et la laïcité.

Les relations avec la Grande Mosquée de Paris

Une convention a été signée en 2021 entre la Licra et la Grande Mosquée de Paris. Elle a été concomitante à la publication, par la Grande Mosquée de Paris et plusieurs organisations musulmanes, de la *Charte des principes de l'Islam de France* qui affirme les principes républicains et la laïcité⁴. Un groupe de travail avec la Grande Mosquée de Paris s'est réuni, piloté par François Rachline, pour une réflexion sur les expressions sources de confusion et de malentendus. C'est ainsi que plusieurs membres des *États généraux de la laïcité* ont participé aux trois premières réunions : parmi la liste des mots retenus, « islamophobie » et « islamiste modéré » ont fait l'objet d'une analyse critique.

Contributions des États généraux de la laïcité

Le thème de la laïcité étant transversal à plusieurs combats de la Licra, les membres du groupe se sont impliqués dans plusieurs actions et ont produit plusieurs contributions.

Aide et conseils à des sections locales

Deux sections d'Île-de-France ont demandé conseil pour des formations et des événements sur le thème de la laïcité. De même, un événement qui devait avoir lieu à Combs-la-Ville sur *Croyances et République - Comment vivre ensemble* (exposition et table ronde). Plus largement, les membres du groupe ont assuré le suivi avec des sections locales désirant mettre en place des animations sur la laïcité. La section locale de Strasbourg a également organisé une journée sur la laïcité avec les interventions d'Annette Bloch et de Jacqueline Costa-Lascoux, notamment en dialogue avec des jeunes de la Licra. Par ailleurs, la section de Strasbourg a été associée au spectacle monté, à partir des débats parlementaires de la loi de 1905, par le collège de Marlenheim dans le Bas-Rhin (8-9 décembre 2022).

La Journée des Justes

La *Journée des Justes* de juin 2022, coopération entre la France et la Suisse, a été organisée et a intégré la thématique de la laïcité dans le programme de la première journée (la Journée des jeunes) : il s'agissait notamment d'aborder la question de l'universalisme au-delà des divisions religieuses, ethniques, identitaires. Cet événement franco-suisse, par sa dimension internationale, s'est accompagné d'un travail sur la sémantique d'une compréhension commune.

Les Universités d'Automne de la Licra (7-9 octobre 2022)

Durant les Universités d'automne de la Licra, les *États généraux de la laïcité* ont tenu un atelier animé par Claude Secroun et Abraham Bengio. Le thème abordé était « La laïcité contre l'antisémitisme » : « Sachant que les antisémites entretiennent des rapports ambigus avec la religion, l'adhésion aux idéaux de la laïcité permet-elle de

se préserver de l'antisémitisme ? » La discussion a mis en lumière des idées fortes :

L'antisémitisme n'a pas seulement une composante « raciale », mais une composante religieuse. D'abord accusés d'athéisme, les juifs sont devenus le « peuple déicide » ;

L'histoire longue de l'antisémitisme montre la complexité de la définition même de « qui est Juif » et la confusion, plus récente, avec l'antisionisme ;

La laïcité a été, historiquement, bien reçue par les juifs et les protestants, mais le communautarisme, le wokisme, brouillent aujourd'hui le « récit » de la laïcité ;

La jeunesse tient souvent des propos anti-laiques, la laïcité étant entendue comme anti-islam ou ignorante du fait religieux ;

Il s'agit de construire le « récit de la laïcité », notamment en direction des jeunes.

La diffusion des travaux des États généraux de la laïcité

Avec le souci de diffuser leurs réflexions, les membres des États généraux de la laïcité ont :

- Rédigé des articles pour le DVD et le site de la Licra en relation avec les thèmes traités ;
- Enregistré des spots sur la laïcité, l'universalisme, la radicalisation pour le CIPDR et Sapio ;
- Travaillé sur l'outil présenté par Fabrice Ettore pour des formations sur « Laïcité, préjugés et stéréotypes racistes » ;
- Discuté d'un argumentaire présenté par Jacqueline Costa-Lascoux sur « Le voile, une pratique réservée aux femmes ».
- Analysé des expériences d'animation sur la laïcité avec des élèves, des jeunes de la protection judiciaire de la jeunesse et des clubs de sport.

En 2022, les travaux des *États généraux de la laïcité* de la Licra ont souligné ce qui sera l'ambition de 2023 :

- La nécessité de clarifier la définition de la laïcité ;
- La construction d'une méthode et des outils facilitant la transmission de l'idéal laïque, notamment auprès des jeunes. ●

4. Depuis le 25 décembre 2021, les trois fédérations de musulmans qui avaient refusé de signer la *Charte des principes de l'Islam de France* l'ont désormais signée.

Rapport d'activité de la délégation

2022

Par Philippe Schmidt, premier vice-président, délégué au numérique

La délégation numérique de la Licra est présidée par Philippe Schmidt, premier vice-président de l'association. Les services juridique et international participent à cette délégation, qui se réunit toutes les deux semaines afin de superviser et mettre en œuvre les projets numériques de la Licra.

Des permanents ou des adhérents de la Licra sont conviés à ces réunions lorsque leurs projets sont liés aux thématiques de la délégation. Récemment, la déléguée à la prévention de la radicalisation a pu y présenter ses travaux.

L'aspect international est bien entendu primordial pour les activités de la délégation numérique. À cet effet, la responsable de la délégation numérique est aussi en charge des affaires européennes et internationales de l'association. C'est pourquoi la délégation est engagée dans plusieurs projets européens et internationaux de lutte contre les discours de haine en ligne.

La Licra a été missionnée par la Commission européenne, en collaboration avec l'International Network Against Cyber Hate (INACH), pour coordonner des exercices de monitoring. L'objectif de ces exercices est de signaler des contenus haineux illégaux sur les réseaux sociaux et d'analyser comment les plateformes les modèrent.

Ces exercices mesurent si ces dernières respectent le Code de conduite de l'Union européenne, visant à combattre les discours de haine en ligne. Cette année, la Licra et l'INACH ont coordonné deux exercices : un premier « Official Monitoring Exercise », avec une équipe de 19 ONG européennes, et un « Shadow Monitoring Exercise », comprenant une équipe de 5 associations. Les résultats de ces exercices sont disponibles dans les rapports publiés ici : <https://www.inach.net/category/publications-cyber-hate/>.

La Licra est investie dans le projet Get the Trolls Out, coordonné par l'association anglaise Media Diversity Institute (MDI). Six autres associations, représentant leurs pays, sont engagées dans ce projet :

l'association allemande Amadeu Antonio Stiftung, l'organisation European Union of Jewish Students, l'association hongroise Center for Independent Journalism, l'association grecque Karpos, l'association belge European Network on Religion and Belief et l'association polonaise Never Again. Le projet Get the Trolls Out se focalise sur l'intolérance et les discriminations fondées sur l'appartenance à une religion. Les partenaires effectuent une veille sur les tendances de haine en ligne sur les réseaux sociaux et les médias plus traditionnels. Tous les mois, des articles sont publiés sur le site internet du projet afin d'analyser les

différences et similitudes entre les tendances de haine dans ces pays européens.

Depuis juillet 2022, la Licra fait partie du European Observatory of Online Hate (EOOH), projet mis en place par la Commission européenne et coordonné par l'association hollandaise Dare to be Grey, l'association slovaque PDCS, l'Université d'Utrecht, et l'entreprise d'intelligence artificielle Textgain.

Dans le cadre de ce projet, la Licra utilise une plateforme d'intelligence artificielle qui permet de déterminer un taux de toxicité collecté sur des plateformes, en fonction de mots clés. Ceci permet de mesurer les tendances de haine en ligne sur les réseaux sociaux. La Licra a pu présenter les résultats de ses recherches à Utrecht en septembre et à Bratislava en novembre dernier.

Par ailleurs, la Licra entretient des relations avec les différentes plateformes et réseaux sociaux afin d'échanger sur le contexte français des tendances de haine et mieux combattre les discours de haine en ligne. Grâce à son expertise dans ce domaine, reconnu par les réseaux sociaux et par la Commission européenne, elle a obtenu le statut particulier de signaleur de confiance auprès de Meta (Facebook et Instagram), Twitter, TikTok, YouTube, SnapChat, Jeuxvideo.com, Viber et Twitch.

Grâce à ce statut, les services juridique et international peuvent prioriser leurs signalements pour discours haineux auprès des modérateurs de ces plateformes.

La Licra est membre de deux réseaux internationaux luttant contre les discours de haine en ligne, regroupant des associations qui partagent les mêmes combats : Facing Facts Network et l'International Network Against Cyber Hate (INACH).

De plus, la délégation maintient une veille législative concernant la promulgation de projets de textes en rapport avec le numérique. Dans le cadre de cette veille, la Licra est amenée à échanger avec les législateurs français et européens. Un travail important a été réalisé concernant le Digital Services Act, règlement européen adopté en octobre 2022.

La Licra est aussi représentée dans les instances nationales de lutte contre les discours de haine en ligne. En effet, l'association est membre de l'Observatoire de la haine en ligne et du Conseil national de la refondation numérique. ●

PARTENARIAT LICRA - GRANDE MOSQUÉE DE PARIS (GMP)

Rapport d'activité de la mission

2022

Par François Rachline, délégué au partenariat Licra - GMP

Historique et raison du rapprochement

Par convention signée le 19 mai 2021, la Licra et la GMP ont décidé :

De renforcer par tous moyens leurs actions de sensibilisation et d'information concernant le racisme, l'antisémitisme, les discriminations à caractère racial (concertations, conférences, dépliants, vidéos, expositions, ouvrages, etc.).

De diffuser aux différentes sections de la Licra toute information leur permettant de nouer des contacts, d'initier des opérations, de développer des liens existants et plus généralement de conduire des actions locales contribuant à resserrer les liens avec des correspondants de la GMP.

D'améliorer la prise en charge des victimes de toute forme de racisme, en particulier antimusulman, et de lutter en commun contre l'antisémitisme dans la communauté musulmane.

Favoriser, plus généralement, toute action à visée universaliste partagée par les deux entités signataires.

Mise en œuvre de l'accord

Priorité est accordée aux actions pouvant se dérouler dans toute la France, au niveau des sections.

Un référent de la GMP a été désigné à l'été 2022 pour être l'interlocuteur privilégié de tous les présidents et de toutes les présidentes des sections de la Licra. Il s'agit de l'imam Tahar Belhadj. Il a déjà répondu à plusieurs demandes venant des sections.

Un groupe de travail sur la sémantique a commencé ses travaux le 12 juillet 2022. Son travail consiste à analyser, critiquer, proposer, mais aussi à faire des propositions, sans oublier que le travail fondamental de tous ceux qui entendent lutter contre tous les racismes et contre tous les antisémitismes commence avec les jeunes, souvent dès l'école maternelle.

Sa cinquième réunion aura lieu en février 2023. Ce groupe, constitué de 6 membres désignés par la GMP et de 8 par la Licra (5 femmes et 9 hommes) a choisi de travailler en priorité sur les termes suivants : islamophobie, islam et islamisme, islam modéré, laïcité.

Les membres de ce groupe sont : Houria Abdelouahed (psychanalyste, professeur des universités), Laetitia Atlani-Duault (anthropologue), Sadek Beloucif (professeur de médecine), Abraham Bengio (président de la commission Culture de la Licra), Amine Benyamina (psychiatre), Annette Bloch (déléguée à l'Ecole des militants de la Licra), Hélène Bouniol (vice-présidente de la commission Éducation de la Licra), Jacqueline Costa-Lascoux (sociologue, déléguée à la prévention de la radicalisation au sein de la Licra), Alain David (philosophe, délégué de la Licra à la CNCDH), Emmanuel Debono (historien, directeur de la rédaction du *Droit de vivre* de la Licra), Ahmed Djebbar (mathématicien, professeur des universités), Chems-Eddine Hafiz (avocat honoraire, recteur de la Grande Mosquée de Paris), Philippe Marga (psychologue, président de la section Licra Bourg-en-Bresse), François Rachline (écrivain, vice-président de la Licra, rapporteur).

Bien entendu, le groupe tient ses travaux à disposition de tout demandeur de la Licra ou de la GMP. Le rapprochement juridique entre les institutions devrait se développer en 2023. ●

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS RACIALES

Rapport d'activité de la commission

2022

Par Galina Elbaz, présidente de commission

Depuis sa création le 5 décembre 2021, la Commission de prévention et de lutte contre les discriminations a eu le temps d'élaborer un plan d'action, de parfaire son fonctionnement et de gonfler ses rangs grâce aux militants engagés de la Licra.

En 2022, la commission, qui compte aujourd'hui 55 membres, a eu l'occasion d'organiser cinq réunions. Une quinzaine de personnes ont assisté aux réunions organisées au siège de la Licra mais aussi en visioconférence.

Chaque réunion est composée de deux temps :

- La LicraDiscri : réunion d'1h30 réservée aux avocats dans laquelle sont traités les dossiers des victimes de discrimination à caractère racial ayant contacté le pôle d'accueil des victimes de la Licra, ou des affaires qui ont pu être dévoilées dans la presse ou dont la Licra a pu être informée par le biais de ses partenaires ;
- La Commission ouverte à tous et toutes : lors de chaque réunion, un thème est retenu, communiqué à l'avance à l'ensemble des membres inscrits accompagné de documents permettant de comprendre les enjeux, les problématiques ou des exemples d'actions menées sur le sujet. Cet envoi en amont de la réunion permet de donner un cadre et un contexte au sujet abordé.

À l'issue de chaque réunion, un compte rendu est adressé aux membres avec une proposition d'actions qui ont été évoquées et débattues et que les membres souhaitent mettre en place.

En 2022, les thèmes évoqués ont été les suivants : la discrimination dans l'accès à l'enseignement supérieur, les discriminations liées aux contrôles d'identité, les discriminations dans l'accès aux loisirs, le harcèlement moral discriminatoire en milieu scolaire et les discriminations dans le domaine des services à la personne.

La LicraDiscri

La LicraDiscri, réservée aux avocats de la commission, intervient au contentieux mais également hors contentieux judiciaire pour faire cesser une inégalité de traitement qui prend sa source dans l'origine, en intervenant auprès des employeurs, d'une collectivité publique ou encore d'un

fournisseur de services, en adressant des courriers de rappel à la loi.

Au plan judiciaire, les dossiers concernent majoritairement des discriminations fondées sur l'origine dans l'emploi privé devant les juridictions prudhommales, procédures au titre desquelles lorsqu'un faisceau de preuves des faits de discrimination raciale sont établis, la Licra intervient volontairement aux côtés des victimes dans le procès, à leur demande.

Lorsque des faits de refus de fourniture de biens et services sont qualifiables au plan pénal en application des dispositions des articles 225-1 et 2 du Code pénal, des plaintes pénales sont déposées.

En 2022, ce sont une trentaine de dossiers qui ont été étudiés et suivis par les avocats de la commission, majoritairement dans le domaine du travail (emploi privé et emploi public).

Dans le cadre d'un partenariat privilégié, la commission saisit systématiquement les services de la Défenseure des droits dans tous les dossiers pour lesquels elle intervient judiciairement. La Licra participe également aux comités d'entente origine organisés tous les semestres par la Défenseure des droits et fait ainsi remonter les problématiques particulières ou les tendances discriminatoires observées sur le terrain.

Régulièrement, la Licra rend compte des situations de discrimination à Paris qui ont pu être portées à sa connaissance dans le cadre de son pôle d'accueil des victimes. Une fiche anonymisée est remplie et adressée au réseau Repare – repérage des discriminations pour toute situation potentiellement discriminatoire.

La commission plénière

La commission s'est fixée pour objectif de faire des propositions concrètes aux pouvoirs publics pour améliorer efficacement la lutte contre les discriminations. À ce titre, elle a été associée par la Dilcrah à la réflexion autour de l'élaboration du plan triennal de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBTQI+. Elle a participé aux ateliers de travail afin de développer des axes d'amélioration notamment autour de la lutte contre les discriminations.

Les thèmes abordés au cours de l'année 2022 ont permis d'investir les établissements d'enseignement supérieur dans lesquels l'enjeu est immense. En effet, les jeunes constituent un vivier de militants et sont aux portes de l'entreprise. Il y a donc un besoin important de former sur les questions de lutte contre les discriminations.

La commission s'investit également, aux côtés du service formation, dans les interventions au sein des entreprises, notamment de services à la personne, pour présenter les contours de la loi et favoriser les bonnes pratiques professionnelles. Elle a eu l'occasion cette année de collaborer avec des grandes entreprises dans le cadre de séminaires de formation interne des services de ressources humaines, des salariés ou des collaborateurs, autour des questions de droit et d'éthique en lien avec la discrimination.

Pour mobiliser et mettre en lumière la réalité des pratiques discriminatoires en France, la Licra souhaite investir le terrain des testings. Des fiches méthodologiques détaillées ont été élaborées pour que les membres puissent organiser des testings judiciaires sur le territoire. Cette action doit permettre aux victimes d'actes de discrimination d'obtenir une preuve, souvent difficile à obtenir, de l'infraction subie et ainsi déposer plainte et voir aboutir celle-ci à une condamnation de l'auteur des faits.

La participation de la commission à des événements autour de la lutte contre les discriminations (semaine parisienne de lutte contre les discriminations, Forum Tous en campagne contre les discriminations organisé par l'association ANI International, animation de ciné-débats, etc.) a permis de sensibiliser la jeunesse, notamment issue des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et de leur donner des clés pour identifier et réagir aux situations de discrimination.

Le 15 novembre 2022, la France a été examinée par le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale. La Licra, via sa commission de prévention et de lutte contre les discriminations et sa présidente, M^e Galina Elbaz, a été sollicitée par la CNCDH pour participer à un café-presse le 25 octobre 2022. Il s'agissait de permettre des échanges entre des journalistes, des membres de la CNCDH et du secrétariat général, et des acteurs de terrain, sur notamment la lutte contre les discriminations.

Ce travail conjoint avec la CNCDH s'inscrit dans une coopération plus globale qui consiste notamment en la contribution de la Licra, via un rapport, au rapport annuel sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie rendu par la CNCDH. ●

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)

Rapport d'activité de la commission

2022

Par Fabrice Ettorre, chargé de mission PJJ

2022 aura été une année de transition. Les principaux axes d'intervention prévus dans la convention signée avec la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse étaient les suivants :

Assurer la présence de la Licra lors de 6 manifestations nationales de la PJJ

Développer des modules de formation en lien avec le racisme, l'antisémitisme, les discriminations en vue d'intervenir à l'École Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ), dans le cadre de la formation initiale ou continue auprès des professionnels de la PJJ et alimenter l'action des référents Laïcité Citoyenneté (RLC) de la PJJ.

Sensibiliser les mineurs aux valeurs républicaines et citoyennes du vivre ensemble, de tolérance, de respect de la dignité humaine et de lutte contre toutes les discriminations et mettre en œuvre des actions portant sur le devoir de mémoire ainsi qu'un programme d'actions sur les questions d'identité et du vivre ensemble visant à lutter contre le racisme et toutes les formes de discriminations.

Les manifestations nationales

La Licra était présente à l'occasion de plusieurs événements clés en 2022. Lors de ces temps forts de l'année la Licra a été identifiée comme un partenaire sérieux et a pu mener des actions auprès des jeunes ainsi que des professionnels de la PJJ.

Selon les lieux où se déroulaient ces manifestations, les sections locales ont à chaque fois été sollicitées et impliquées.

Le Challenge Michelet (5 jours) et le Trophée Sports Aventure (5 jours)

ces manifestations s'orientent autour du sport. L'implication de la Licra s'est concrétisée à la fois par la tenue d'un stand de la Licra et l'animation d'ateliers. La Licra avait fait un travail de proximité auprès des organisateurs dans le cadre des comités de pilotage et d'interventions en amont auprès des jeunes et des professionnels sur les sujets relatifs au processus de discrimination, au racisme, à l'antisémitisme, à la haine en ligne, à la liberté d'expression, à l'esprit critique et à la laïcité.

Le Parcours du Goût (1 week-end)

c'est une manifestation qui a pour thème la gastronomie. En plus, de la présence de la Licra par la tenue d'un stand et l'animation d'ateliers ludiques et interactifs ayant pour thème « Alimenter l'antiracisme », nous étions présents au côté de la PJJ au sein du comité de pilotage.

Des cinés, la vie ! (2 jours) – Bulles en fureur (1 jour) Rencontre scène jeunesse (3 jours)

ce sont des manifestations centrées respectivement sur la culture cinématographique, la bande dessinée et les arts vivants. À l'instar des autres manifestations, en plus de notre présence matérialisée par la tenue d'un stand et d'ateliers, une collaboration avec l'ensemble des comités de pilotage a été établie pour les éditions 2023 et 2024.

La formation des professionnels de la PJJ

Conformément à notre convention, la Licra a vocation à intervenir dans le cadre de la formation initiale et continue auprès des professionnels de la PJJ et à stimuler l'action des référents Laïcité citoyenneté (RLC) de la PJJ en vue de l'élaboration et de montage de projets sur les territoires (actions pédagogiques - présentation et diffusion d'outils).

À la demande et en collaboration avec l'École Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ), notre partenariat se concrétise de la manière suivante :

Élaboration d'outils afin d'intervenir dans le cadre d'un module traitant des questions de discrimination.

À partir de 2023, intervention dans le cadre de la formation initiale des professionnels de la PJJ.

À partir de 2024, référencement de la Licra dans le catalogue de formation continue des Pôles Territoriaux de Formation (PTF).

Concernant les référents Laïcité Citoyenneté (RLC), lors de leur regroupement annuel en juin 2022, deux ateliers d'une demi-journée chacun, ont été menés auprès de 30 professionnels sur le thème suivant : « Méthodes de débat sur les questions de discriminations ».

L'objectif visé était double : d'une part sensibiliser les professionnels aux méthodes d'interventions de la Licra, d'autre part initier des collaborations futures.

Enfin, une intervention sur le thème des discriminations auprès de 20 agents techniques a été réalisée à la demande de la Direction Régionale Sud Est.

La déclinaison de la convention à l'échelle des Directions Régionales (DIR) et Directions Territoriales (DT)

La déclinaison de la convention nationale à l'échelle des DIR et des DT implique un travail de proximité à la fois avec les RLC de ces territoires mais également avec les sections locales de la Licra. L'enjeu étant d'une part de rapprocher les personnes, d'autre part de décliner la convention nationale par des conventions cadres à l'échelle de ces territoires avec pour objectif de réaliser des actions auprès des jeunes et des professionnels de la PJJ.

En Île-de-France un partenariat est en cours d'élaboration, de même dans le grand Nord une convention cadre est en cours de rédaction.

Dans l'Oise, la Licra a participé à un Forum Citoyenneté. Cette présence s'est concrétisée à la fois par la tenue d'un stand de la Licra ainsi que par l'animation de 2 ateliers/débats sur le thème de la discrimination (près de 30 jeunes et 37 professionnels).

Dans le Grand Ouest, le partenariat sera initié début 2023 avec l'arrivée prochaine d'une RLC DIR.

Dans le Grand Est, la déclinaison de la Convention DPJJ/Licra se concrétise de la manière suivante. La Licra Bas-Rhin est intervenue dans le cadre d'une action partenariale avec l'ONACVG ainsi que dans le cadre d'un Comité de Direction Territoriale élargi (CDTé) auprès de 23 cadres de la PJJ autour des actions menées et de la convention DPJJ/Licra. En Meurthe-et-Moselle/Meuse/Vosges, la Licra est intervenue, en lien avec les RLC DT, dans le cadre d'une journée territoriale auprès de 158 professionnels de la PJJ sur le thème de la discrimination. En Marne/Ardennes, des échanges sont en cours pour décliner la convention nationale à l'échelle du territoire.

En Centre-Est, la convention est en cours de renouvellement. Les sections de la Drôme/Ardèche, de la Loir et du Rhône/Ain réalisent des actions régulièrement.

Dans le Grand Centre, une convention régionale est en cours de réalisation. À Orléans, le partenariat sera relancé début 2023 avec l'arrivée d'une nouvelle RLC. En Côte d'Or/Saône-et-Loire, les rencontres avec la RLC, des professionnels de la PJJ et de la section Licra vont se concrétiser 2023 par des actions. En Franche-Comté les actions se concrétiseront en 2023.

Au niveau de la région Sud, la première réunion aura lieu début 2023.

Pour la région Sud-Ouest, une convention a été signée en décembre 2022 entre la section Licra Bordeaux/Gironde et la Direction Territoriale de la PJJ. Une autre devrait se finaliser début 2023 avec la section de Bergerac. Par ailleurs, la Licra a lancé l'organisation du festival du livre Joséphine Baker prévu les 23, 24 et 25 juin 2023 aux Milandes, et une collaboration avec les RLC et les services de la PJJ a été initiée afin de préfigurer des projets d'actions.

Dans la région Sud Est, le renouvellement de la convention est en cours d'écriture. Dans les Alpes-Maritimes, 3 actions « parcours coordonnés » ont été réalisées ; 18 jeunes ont participé à ces ateliers ainsi que 3 professionnels. Dans

les Bouches-du-Rhône, des interventions en Quartier Pour Mineurs (QPM) de la Maison d'arrêt de Luynes ont eu lieu.

Pour conclure en termes de perspective, en lien avec les sections, l'année 2023 devrait voir la concrétisation des collaborations à l'œuvre avec l'ensemble des comités de pilotage pour les manifestations nationales, mais aussi notre intervention dans le cadre de modules de formation auprès de l'ENPJJ. Enfin, en lien avec les RLC, se déploieront des actions de proximité auprès des établissements et des services accueillant de jeunes personnes sous main de justice, à la fois de milieu ouvert et de milieu fermé. ●

RÉSEAU JEUNES

Rapport d'activité de la délégation

2022

*Par Maël Cayrouse, Lucas Duval, Manon Elmoznino
et Saskia Lefevre, délégués au Réseau Jeunes*

Aux Universités d'automne 2021 de la Licra, le Réseau Jeunes a été créé selon la volonté de Fabielle Angel et Mario Stasi. Dès lors, il s'est structuré en interne par la nomination de délégués et l'embauche d'une salariée qui assure la coordination de l'organisation et son développement.

Le travail du Réseau Jeunes est d'abord de mobiliser et de réunir ses membres déjà existants partout en France. L'objectif majeur de ce réseau est de renouveler et d'élargir la base militante de la Licra. Par ailleurs, le Réseau Jeunes a vocation à prendre part aux activités des différentes commissions et sections. Enfin, il a pour ambition d'entreprendre ses propres actions avec le soutien de l'ensemble de la Licra.

• Mobiliser les jeunes adhérents de la • Licra

En partant du constat que les jeunes adhérents de la Licra étaient repartis dans différentes sections en France, un premier week-end de rencontre a été organisé en mars 2022 à Strasbourg. Ce week-end de travail a permis de réunir et de fédérer nos militants.

À travers des groupes d'échanges

L'une des premières réalisations du Réseau Jeunes a été la mise en place d'un groupe WhatsApp afin de fluidifier les échanges, se partager des informations. Le nombre de militants présents sur ces groupes approche la centaine.

Deux groupes ont ensuite été créés, l'un est dédié aux échanges entre militants afin de favoriser le débat et de garder un contact malgré l'éloignement géographique. Le second groupe est uniquement voué à la transmission des informations telles que les rencontres des militants par des réunions Zoom. Ces rencontres ont pour but de présenter les projets à venir et de les tenir au courant des actualités de la Licra.

Lors d'événements nationaux

Les jeunes du Réseau sont également conviés à participer à des événements nationaux tels que les Universités d'automne au Havre ou la Journée Exils à Strasbourg. Participer à ces temps forts de la Licra permet notamment des moments de retrouvailles entre les militants du réseau. Il s'agit alors de construire l'esprit de fraternité, mais également de former la conviction militante en assistant aux tables rondes, et en nourrissant les valeurs défendues par la Licra.

Durant des actions militantes

Les jeunes de la Licra se sont impliqués activement en 2022 notamment lors du Festival des Solidays en juin 2022 à Paris. En plus de tenir un stand pour présenter l'association et d'inciter les festivaliers à adhérer, les militants du Réseau Jeunes ont fait appel à leur créativité en concevant des ateliers stimulants et pédagogiques. Les activités proposées étaient à l'image des actions menées au quotidien par la Licra. L'on pouvait notamment retrouver :

Kikatweeté : un jeu de fléchettes pour trouver les auteurs de tweets problématiques.

La juste peine : roue pour trouver les peines associées aux infractions à caractère racial.

Un quiz juridique pour informer les festivaliers de leurs droits et des démarches à effectuer en cas d'acte raciste ou antisémite.

Des ateliers étaient également adaptés aux plus petits comme des tatouages de citations éphémères ou un atelier Street Art. Ces actions militantes ont permis de mettre en pratique les connaissances acquises par les jeunes adhérents, tout en demandant de leur part une bonne maîtrise de la ligne politique de l'association comme de ses missions concrètes.

Recruter de nouveaux adhérents et militants jeunes

Pour suivre les indications du président, nous devons recruter des militants. Lors du festival des Solidays évoqué précédemment, une trentaine de jeunes ont adhéré. Ils ont été contactés individuellement par téléphone afin de créer un contact avec eux, apprendre à les connaître et leur proposer d'intégrer activement le Réseau Jeunes.

Prendre part aux travaux pour lesquels le Réseau Jeunes a été sollicité (DDV, sections, commissions)

Lors du Festival d'Avignon, des jeunes ont assisté à des spectacles, et ont aussi eu une vraie pratique du terrain en tractant dans les rues pour la Licra. Un stand a été tenu

pour la vente du DDV lors du festival. Cela a également été l'occasion de voir des pièces de théâtre labellisées par la Licra sur le festival.

Par ailleurs, le Réseau Jeunes a été sollicité afin de participer à la rédaction du DDV. Cela a donné lieu à un article de 6 pages dédié à des portraits de dix jeunes engagés en politique dans le numéro 689 (hiver 2022). Cette première collaboration appelle d'autres participations dans la revue.

Enfin, nous essayons de mettre en relation les militants du Réseau Jeunes tant avec les commissions de la Licra qu'avec leurs sections locales, si ce n'est déjà le cas.

Initiatives propres au Réseau Jeunes

Au premier semestre 2023, un premier projet d'envergure est en cours de réalisation avec le soutien de Daouda Ba, président de la commission Sport. Il s'agirait de mettre en place le premier partenariat entre un club de rugby, le Stade Toulousain, et la Licra afin d'intervenir auprès du centre de formation et des joueurs.

La participation à d'autres festivals est, à ce jour, envisagée (Eurockéennes ou d'autres festivals qui partagent nos valeurs). Dans le même esprit que le Festival des Solidays, le but est de toucher un maximum de jeunes partout en France.

Des suggestions en termes de communication, notamment sur Instagram, ont été formulées au responsable de la communication de la Licra dans le but de pouvoir dynamiser la stratégie réseaux sociaux sur cette plateforme. ●

SPORT & JEUNESSE

Rapport d'activité de la commission

2022

Par Daouda Ba, président de la commission Sport

L'année 2022 a marqué un tournant pour la commission Sport de la Licra. Au mois de mars, Monsieur Daouda Ba a succédé à Madame Rachel Khan pour présider la Commission.

Aide aux victimes et accompagnement juridique

Avec le soutien du ministère des Sports, la Licra a réalisé un dépliant à destination des acteurs du sport pour mieux faire connaître son assistance juridique gratuite au service des plaignants et des victimes de racisme dans le sport. Ce dépliant a été diffusé aux instances sportives nationales et décentralisées.

En 2022, la Licra a accompagné 13 victimes de racisme ou de discriminations dans le sport grâce à son assistance juridique gratuite au service des plaignants et des victimes de racisme dans le sport.

La Licra intervient également dans le cadre de procédures disciplinaires pour soutenir les joueurs victimes d'infractions à caractère racial notamment par une présence lors des commissions de discipline.

La Licra anime également des ateliers de prévention à destination des jeunes sportifs concernant le cadre juridique applicable aux discriminations et aux infractions racistes dans le sport. De même, des actions de formation ont été mises en place à destination des dirigeants et des membres du staff des clubs de football professionnel concernant leur responsabilité juridique en matière de discrimination et de propos haineux sur le terrain ou sur les réseaux sociaux.

• Appui à la mise en œuvre d'une politique pénale en matière de lutte contre les discriminations et les infractions à caractère racial

Le stage de citoyenneté est une mesure qui peut être prononcée aussi bien comme alternative aux poursuites que comme alternative à l'emprisonnement et a pour objectif principal, à travers des modules pratiques, de responsabiliser les auteurs dans leur fonction de citoyen et de leur faire prendre conscience de leurs droits et devoirs. Cependant, à ce jour, cette mesure n'est que trop rarement prononcée en ce qui concerne les infractions à caractère racial, faute de mise en place de modules en la matière.

Dans un objectif de responsabilisation des auteurs d'infractions à caractère racial, la Licra propose d'animer des modules de sensibilisation à ces infractions sur le modèle des stages organisés par les parquets.

Ces interventions permettraient une véritable sensibilisation des auteurs d'infractions à caractère racial dans le sport (sportifs, supporters...) et ce dans un objectif plus global de prévention de ces infractions, ces stages s'appliquant en grande majorité aux mineurs et primo-délinquants.

• Un partenariat triennal avec la Ligue de football professionnel

En 2022, la Licra et la Ligue de football professionnel (LFP) ont renouvelé leur partenariat triennal pour encourager les signalements de faits racistes dans les stades lors des rencontres de Ligue 1, Ligue 2 et de la Coupe de la Ligue via une plateforme en ligne de signalement accessible en ligne via l'adresse URL : <http://www.licra.org/lfp>.

L'objectif principal de la mise en place de ce formulaire est de traiter de manière effective et rapide toute dérive signalée en ligne via les spectateurs, supporters et observateurs bénévoles afin de déterminer de manière collaborative les réponses à y apporter.

Afin de sensibiliser un grand nombre de supporters, la LFP a également conçu un clip de campagne dédié à la promotion de la plateforme de signalement. Diffusé sur les plateformes digitales des clubs, de la LFP et de ses diffuseurs, ce film programmé du 18 au 20 mars 2022 pour la 29^e journée de Ligue 1 Uber Eats et la 30^e journée de Ligue 2 BKT était l'occasion de sensibiliser de nouveau l'ensemble des supporters.

À cette occasion, EA Sport, avec la Licra et la LFP, a créé un maillot de football virtuel aux couleurs de la Licra dans le jeu vidéo FUT (FIFA Ultimate Football) afin de lutter contre le racisme et l'antisémitisme dans le football. Le maillot a été mis en ligne le 22 mars 2022.

La Licra participe enfin aux travaux menés par la LFP dans le cadre de sa politique RSE ainsi qu'aux actions de prévention expérimentées concernant les discriminations et le racisme en lien avec les clubs de football professionnels sur l'ensemble du territoire national.

• Un partenariat avec la Fédération française de football

En 2022, la Licra a réalisé plusieurs actions avec la Fédération française de football (FFF).

Tout d'abord, en relation avec l'association Foot Ensemble, la Licra a créé quatre questionnaires à destination : des éducateurs, des joueurs licenciés, des arbitres et officiels et enfin des responsables des clubs. Ces questionnaires ont permis à la FFF d'identifier les différentes problématiques liées au racisme et à l'homophobie.

Grâce au retour des questionnaires, la Licra a créé une Fiche Educative Fédérale (Fiche PEF) à destination des jeunes de 15 à 19 ans sous forme d'un QCM de 16 questions. Ces fiches sont à la disposition des 13 000 clubs amateurs de football en France.

La Licra a réalisé un séminaire avec la FFF les 14 et 15 octobre 2022, lors duquel elle a pu sensibiliser les référents éthiques des Ligues et Districts de la Ligue de football amateur, d'une part sur l'éducation des jeunes, mais également sur la formation des responsables et des commissions de discipline.

Enfin, en 2022, la FFF et la Licra ont convenu de la signature d'une convention, portant sur la sensibilisation/information des commissions de discipline et des Ligues.

• Les mesures de responsabilisation en partenariat avec la Fédération française de football et le ministère chargé des Sports

En 2016, la Licra mettait en place des mesures de réparation, avec le district du Grand Var et la Fédération française de football (FFF). Ce fut une grande innovation. La volonté de la Licra était d'aller plus loin que les sanctions prévues par les textes disciplinaires et d'expérimenter une nouvelle approche.

La banalisation du racisme, qui conduit très rapidement à la violence des mots et des gestes, appelle des réponses spécifiques et adaptées. Sanctionner est nécessaire, mais construire est indispensable.

Ce projet a abouti à une convention avec le ministère des Sports signée le 23 novembre 2021, nous habilitant à réaliser ces mesures de réparation, auprès des clubs de football amateur.

En 2022, la FFF a réitéré son accompagnement de la Licra dans la mise en œuvre de stages de citoyenneté et l'a concrétisé au sein d'une convention d'objectif.

La sensibilisation des jeunes sportifs

Depuis 2016, la Licra a intégré le programme Open Football Club du Fondaction du football et intervient auprès des jeunes footballeurs des centres de formation et des pôles espoirs.

Plusieurs interventions ont eu lieu en 2022 dans les centres de formation de clubs de football de Ligue 1 et Ligue 2 et dans des clubs de football amateur : Le Racing Club de Strasbourg, le Centre de vie Raymond-Kopa du Stade de Reims, le FC Nantes, l'AJ Auxerre, la Ligue de football de Normandie, le centre de formation du FC Sochaux, le centre de formation de l'Association sportive de Saint-Étienne, le Football Club de Firminy, le Centre de formation des Girondins de Bordeaux, l'USM Handball Malakoff, l'INF de Clairefontaine, le Centre de formation de Rennes, le FC Massy 91, l'ES Auvillers Signy, le centre de formation de Rouen, l'INSEP de Paris, le CREPS de Vichy. En tout, ce sont 1 070 jeunes sportifs qui ont été touchés par nos actions de sensibilisation.

En 2023, des interventions auprès des clubs de Rouen, de Caen, d'Auxerre, de Dijon, de Rennes, Nantes et de Strasbourg sont prévues. Des actions sont également en cours d'organisation avec la Fédération française de natation avec qui nous avons une nouvelle convention de partenariat pour la saison 2022-2023.

Cette action de formation est complétée par les 4 vidéos du parcours sport de Sapio, le campus numérique de la Licra : <https://drive.google.com/drive/folders/1-08J005RbsGYZ1C9jr4HuQ280gNsoMbs?usp=sharing>

Les nouveaux partenariats des sections

En 2022, plusieurs sections ont mis en place de nouveaux partenariats.

C'est le cas de la section de Vincennes qui a créé un partenariat avec La Vie au Grand Air (VGA), une fondation qui compte plus de 1 200 sportifs professionnels dont des médaillés olympiques, et accompagne environ 3 600 enfants dans la pratique du sport.

La section Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) a également signé une convention de partenariat avec deux clubs, Villeurbanne United qui compte des centaines de licenciés et Lyon La Duchère qui évolue en National 2.

Le sport vecteur de fraternité et de citoyenneté

Le 20 mars 2022, la section Licra Auvergne Rhône Alpes (AURA) a organisé son traditionnel tournoi de la Fraternité. Cet événement faisant du football un vecteur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme a réuni 120 enfants de 10 à 11 ans, licenciés de clubs de football de la Ligue AURA, ainsi que les parents et les éducateurs sportifs.

Le 8 avril 2022, avec 40 jeunes sportifs de l'Olympique havrais Tréfileries les Neiges, la section du Havre a organisé un Théâtre d'improvisation avec la compagnie Le Trimaran, avec des saynètes évoquant les problèmes de racisme, d'antisémitisme et d'homophobie dans le sport.

Le 13 avril 2022, la section de Reims a participé avec le Stade de Reims à la journée de Foot Citoyen au centre de vie Raymond-Kopa. Cet événement a réuni 340 jeunes issus de tous les quartiers.

Le 29 avril 2022, la commission organisé un parcours sportif mémoriel à Montreuil sur le thème des valeurs de la République, sous forme de jeu de piste en partenariat avec le centre social Lounès-Matoub. Une trentaine de personnes y ont participé, âgées de 8 à 62 ans.

Le 30 avril 2022, la section de la Drôme a organisé son Tournoi de la Fraternité en partenariat avec la Persévérance Sportive Romane. Ce Tournoi a réuni plus de 100 personnes venues partager les valeurs de la Licra autour du football et autour des ateliers citoyens préparés par l'association.

Le 21 mai 2022, la section de Périgueux en partenariat avec le Club de football de Coursac a organisé un tournoi de football. Entre jeux de balle et ateliers pédagogiques, 96 jeunes licenciés U8-U9 (7 à 8 ans), ont été sensibilisés par la Licra.

Le 2 juillet 2022, la section de la Drôme a également organisé un Tournoi de E-Sport en partenariat avec la Persévérance Sportive Romane et l'ASL Génissieux. Une trentaine de jeunes sportifs ont ainsi pu partager les valeurs de la Licra autour d'un tournoi de jeux vidéo et d'ateliers citoyens pédagogiques.

Le 22 octobre 2022, la section de Nice-Côte d'Azur a organisé le Tournoi de football féminin des moins de 11 ans avec le District départemental de football et 7 clubs. Ce Tournoi a réuni 84 jeunes filles ainsi que leurs familles et amis autour de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Le 2 décembre 2022, la section Licra de Picardie a organisé le premier Tournoi de la Fraternité. L'ambition de la commission est d'en organiser également à Dijon, Roanne, Nantes, dans la Drôme, à Bordeaux, en plus du traditionnel Tournoi de Lyon.

Le 10 décembre 2022, la section de Châlons-en-Champagne a organisé son « Tournoi citoyen de futsal contre le racisme ». Cet événement a rassemblé dans le gymnase du Verbeau 64 jeunes licenciés (garçons et filles) des clubs de Châlons, Saint Martin-sur-le-Pré, Fagnières, de catégorie U8-U9.

Ces actions des sections de la Licra faisant du sport un vecteur de la citoyenneté et de la fraternité a rassemblé environ 2 500 jeunes sportifs en 2022, accompagnés de leurs familles et amis. ●

SUIVI ET DÉVELOPPEMENT DES SECTIONS

Rapport d'activité de la délégation

2022

*Par Pierre Pieniek et Alain Blum,
délégués au suivi et au développement des sections*

Les **délégations dévolues à Pierre Pieniek et Alain Blum** ont pour objectif de solidifier les présences locales et de mailler davantage le territoire national avec de nouvelles sections, délégations locales voire associations régionales.

Cela a été affirmé comme une priorité stratégique nationale qui vise à répondre présent sur le territoire afin que nos actions soient à la hauteur des enjeux attendus.

• Notre démarche

- Un travail d'animation de réseaux dans un esprit de coconstruction.
- Un apport de ressources, de formation et de soutien.
- Un dialogue constant et ininterrompu entre le national et les sections.
- Une aide méthodologique pour développer une stratégie locale ou régionale.

Les réalisations :

Un travail sur la gouvernance des sections et la production de plans d'action, notamment via l'accompagnement de deux consultantes externes.

Un séminaire avec les sections de Nouvelle-Aquitaine préalable à la constitution d'une association régionale.

Un travail dans « la dentelle » pour répondre aux difficultés de quelques sections : Grenoble, Nice, Nantes, Marseille et Aix-en-Provence

Naissance de cinq délégations locales en lien avec des sections Licra : Caen Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Cher-et-Loir, Toulon Var.

Mise en cohérence des statuts locaux de section et un travail sur les statuts types d'une association régionale Licra.

Des réunions nationales des sections et délégations Licra, tous les deux mois, afin de fluidifier et solidifier les relations avec le national, avec des apports thématiques.

Élaboration de deux modules de formation à destination des dirigeants de section : « Comment développer et professionnaliser sa section ? » et « Comment financer les actions de sa section ? ».

• L'expérimentation de coaching individualisé et collectif

Cette expérimentation a été menée avec le concours de deux expertes en coaching et ingénierie de projet pour le secteur associatif et entrepreneurial : **Laurence Brunier et Marion Ferlin.**

Structures engagées dans la phase expérimentale :

- Licra Drôme
- Licra Angers
- Licra Roanne
- Licra Seine-et-Marne
- Commission Île-de-France

Objectif général : aider les sections à disposer d'une organisation interne optimale, réactive, adaptable et adaptée au développement d'activités dans le cadre des partenariats nationaux et locaux de la Licra et en lien avec ses valeurs et son projet associatif.

Les points forts de cette expérimentation :

L'intérêt de l'approche collective dans les échanges de pratiques.

La diversité d'actions et de ressources internes.

La réalisation de diagnostics des 5 structures engagées afin de mettre en exergue leurs points de force mais aussi leurs zones de risque : cette connaissance est précieuse

car elle a été le point d'entrée pour définir les actions adaptées à la situation interne de l'association et au contexte externe.

Le partage d'expérience avec d'autres sections n'ayant pas participé à ce dispositif, le 19 novembre 2022, lors d'une journée de restitution des plans d'action produits par les sections concernées par cette expérimentation.

Une seconde phase est en cours d'étude pour accompagner les sections à mettre en place leurs plans d'action en 2023.

L'objectif n'est pas d'établir des plans irréalistes mais d'identifier des actions concrètes en lien avec les moyens humains et matériels de la section. Même très modeste, un plan d'action bien réfléchi peut être extrêmement motivant, fructueux et impactant pour la section.

• Bilan des territoires

L'animation conduite se déroule à l'échelle régionale et est complétée par un soutien permanent aux sections et à la création de nouvelles sections ou délégations.

Auvergne Rhône Alpes

La section Licra Aura a une fonction de centre de ressources pour les 9 sections et délégations de cette région, en apportant notamment une aide financière pour les actions. Deux sections (Aura et Drôme) se sont professionnalisées avec l'emploi de permanents.

Organisation d'un séminaire trimestriel des présidents de section de la région Aura.

Acquisition d'un local pour la Licra Roanne qui souhaite étudier le recrutement à terme d'un permanent face au développement de ses actions. Redynamisation de la section de Saint-Étienne. Naissance d'une délégation au Puy-en-Velay. Des événements qui génèrent une dynamique régionale (Journées des Justes, Festival d'Avignon...).

Des réunions et des formations thématiques régionales régulières (communication, éducation, culturel, accueil des plaignants...).

Des partenariats avec l'État, la région Auvergne Rhône Alpes, la métropole de Lyon, les municipalités, la DILCRAH, les préfetures du Rhône, de la Drôme, le conseil départemental de la Loire, de la Drôme. Participation de la Licra Roanne au dispositif expérimental d'accompagnement des sections. Participation des sections Licra Roanne, Saint-Étienne, Bourg-en-Bresse, Forez, Drôme et AURA aux forums des associations de rentrée.

Appui aux adhérents de la Licra Grenoble confrontés à un bureau inactif et à une absence de vie associative afin de proposer un projet refondateur et une équipe nouvelle.

Projets

- Création d'une délégation à Annecy.
- Renaissance de la Licra Grenoble.
- Professionnalisation de la Licra Roanne.

Centre Val-de-Loire / Pays-de la Loire

En région Centre, une belle dynamique conduite par Philippe Coquelet, président de la section du Loiret qui développe les actions, les adhésions et favorise la création de délégations : Licra Eure-et-Loir et Licra Loir-et-Cher.

- Recrutement d'un service civique au sein de la Licra Loiret.
- Formation aux interventions scolaires des militants de la Licra Loiret, le 10 octobre 2022.
- Participation de la Licra Loiret au forum des associations de la ville d'Orléans.
- Réalisation d'interventions de militants de la Licra Loiret auprès de jeunes de la PJJ.
- Publication par la Licra Loiret du livre d'Harry Nussbaum *Nous avons survécu. Histoire d'un enfant juif 1940-1944*, préfacé par Mario Stasi.
- Claude Londner, militante de la Licra Eure-et-Loir, est pilote du concours de nouvelles de la Licra, projet national de la commission Culture.
- Renouveau de la Licra Angers avec des projets novateurs et l'arrivée de nouvelles forces vives notamment de jeunes militants.
- Participation de la Licra Angers au dispositif d'accompagnement des sections.
- Chantal Riou, référente éducation de la Licra Angers, est pilote du projet d'une Lettre info à destination des membres du Réseau Éducation Licra.
- Dynamisme du président de la Licra Nantes qui a réalisé à lui seul des centaines d'interventions scolaires car la section peine à trouver des militants volontaires.

La section de Tours est actuellement en grande difficulté également de par le manque de disponibilités de sa gouvernance et son manque de militants actifs.

Projets

Rapprochement des sections Licra Loiret et Tours afin de mutualiser les forces vives en place. Mise en place d'une équipe de militants actifs au sein des sections de Tours et Nantes. Création d'une délégation Licra Berry.

Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté

Un événement majeur et fondateur porté par la Licra Bas-Rhin et l'aide de la Licra Mulhouse : « L'exil : avoir le courage de l'hospitalité », le 5 novembre 2022 à Strasbourg.

Recrutement d'une salariée au sein de la Licra Bas-Rhin à 50% sur les actions de la section et 50% sur l'animation du réseau jeunes Licra.

Des partenariats nombreux (et des actions très régulières). Avec des collectivités : Villes et agglomérations de Strasbourg, Nancy, Metz, Reims, Châlons-en-Champagne, Dijon, Besançon. Des universités : Sciences Po Reims, Université de Strasbourg. Des instances sportives : Stade de Reims, DFCO, AS Nancy.

Participation très réussie de la section de Châlons à la foire de Châlons-en-Champagne et de la section de Reims au Forum des associations.

Projets

Reconduction de la 2e édition d'un événement sur la question de l'exil, le 18 novembre 2023 à Strasbourg. Changement de la Licra Colmar de section en délégation. Changement de présidence à la Licra Besançon. Création d'une délégation à Belfort. Redynamisation de la section de Metz.

Nouvelle-Aquitaine

Organisation d'un séminaire de travail avec les sections de la région, le 15 octobre 2022, pour avancer sur le projet d'une association régionale. Une reprise de dialogue avec la Licra Périgueux par le biais de nouveaux membres du bureau comme la présidente de la commission juridique de la section. Participation de la Licra Limoges au forum des associations de la rentrée.

Projets

Organisation d'un événement national le Festival du Livre « Joséphine Baker » les 23/24 et 25 juin 2023 au Château des Milandes en Dordogne. Création d'une association régionale à l'étude

Occitanie

Difficultés à organiser des réunions régulières de par l'absence de certaines sections. Participation régulière de la Licra Gers.

Provence Alpes Côte d'Azur

Organisation de plusieurs réunions avec les sections d'Aix et Marseille afin de trouver un accord de mutualisation entre les sections pour suppléer à leurs difficultés respectives et leur faible nombre de militants.

Un événement, le Festival d'Avignon, qui mériterait de fédérer l'ensemble des sections de la région PACA. Nécessité de redynamiser la section de Nice. Naissance de la délégation Licra Toulon Var.

Projets

Organisation de la convention nationale de la Licra à Aix-en-Provence, du 14 au 16 avril 2023. Rapprochement des sections d'Aix et de Marseille. Participation au prochain Festival d'Avignon en juillet 2023.

Organisation et évolution de l'animation

Nos délégations bénéficient de l'appui efficace d'une permanente du siège qui prépare, met en place et organise le back office, ainsi que de l'aide logistique et matériel du national.

La plupart de nos réunions se tiennent en visioconférence, ce qui nous permet d'organiser un temps d'échange mensuel avec les sections de chaque région. Le présentiel est préféré pour l'animation de séminaires régionaux de réflexion stratégique avec les sections. ●

« Le racisme est une peur devenue folle, et c'est ce qu'il faut éviter à tout prix si l'on veut que l'humanité survive »

- Germaine Tillon

sections

La Licra sur le terrain

tionale

racisme et l'Antisémitisme

Rapports d'activité des sections

2022

Rapports d'activité des sections locales de la Licra

Angers

La section Licra 49 d' Angers a connu un regain d'activité en 2022 et les militants ont opté pour un nouveau fonctionnement à l'avenir.

Il a été noté un déséquilibre entre les envies et les effectifs. La section s'est donc fixé un délai de deux ans pour avancer avec de nouvelles forces vives.

La réunion mensuelle initialement organisée par la section nous a semblé contreproductive d'où une nouvelle idée qui a germé, celle de la notion de « chantier ». Cette notion permettra de mobiliser selon l'envie et l'expertise de chacun en vue de rejoindre un « chantier » spécifique.

Avec un positionnement plus clair, en dehors du management classique du bureau, l'idée est d'aviser instantanément les militants de la section via une boucle dédiée sur l'application WhatsApp afin de les convoquer sur une action concrète à soumettre à l'assemblée lors des réunions. La consigne étant que chaque militant pense et propose quelque chose de concret en lien avec la vie de la section avec une finalité : renouveler l'esprit militant.

Durant l'année 2022, les actions de la Licra 49 ont été multiples. En matière d'éducation : la section est intervenue auprès d'élèves du 3^e cycle, quatre interventions auprès d'étudiants de l'université de droit, économie, gestion et de lettres et langues ont été réalisées. La section est également intervenue dans le cadre d'un « escape game » avec des jeunes de la communauté des gens du voyage.

La section est également intervenue à plusieurs reprises dans le cadre des formations initiales auprès des élèves des écoles de police et gendarmerie et plus particulièrement à l'école de Saint-Malo.

Enfin, la Licra 49 s'est investie dans l'action relative au Pacte de fraternité auprès des élus et était présente dans le cadre de plusieurs événements d'ampleur nationale, en particulier aux commémorations (en lien avec les questions d'antisémitisme et de traite négrière).

En 2022, l'adhésion de la Licra 49 dans le processus d'accompagnement des sections a eu des effets très positifs. ●

Aura

Après 9 années à la tête d'une équipe de 70 militants, Alain Blum a vu lui succéder Madame Myriam Picot, élue nouvelle présidente de la Licra Auvergne-Rhône-Alpes à l'unanimité.

La priorité de cette ancienne bâtonnière et ancienne du maire du 7^e arrondissement de Lyon est de fédérer les forces militantes et partenariales en vue de lutter ensemble contre le racisme, l'antisémitisme et les replis identitaires.

L'éducation : une action innovante sur deux ans

Si nos activités habituelles se sont maintenues cette année (interventions scolaires, permanences bihebdomadaires d'accueil des plaignants, prix Gilbert Dru, Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme de Vaulx-en-Velin, bords de scène, expositions, etc.), 2022 a également vu aboutir une action innovante débutée en 2020 au sein de la SEPR (établissement privé de formation professionnelle) accueillant plus de 3 500 apprenants.

Des élèves de la classe de 1^{re} bac professionnel ont entrepris sur deux années consécutives la création et la réalisation de produits de communication utiles au combat antiraciste porté par la Licra. En collaboration avec nos militants et un professionnel de la communication, des messages et supports novateurs ont vu le jour.

Mettre le racisme hors-jeu : nos conventions sport

Au cours de l'année, notre section a signé deux nouvelles conventions avec des clubs de foot locaux. Villeurbanne United tout d'abord, qui a fait appel à notre association pour répondre à des insultes racistes dont avaient été victimes certaines de ses membres.

Le Club de Lyon la Duchère (9^e arrondissement), dans un second temps, qui sollicite notre expertise pour ses actions en faveur de la laïcité et de l'universalisme.

Ces deux partenariats ont donné lieu à des interventions de nos bénévoles auprès des jeunes licenciés et à un premier travail de conseil auprès des dirigeants. Ils se poursuivront par des participations au Tournoi de la fraternité, la rédaction d'une charte citoyenne et différentes animations autour de la lutte contre les préjugés et les discriminations.

Les sollicitations de nos partenaires dans les domaines de l'éducation, du sport, de la culture et de la formation sont toujours plus nombreuses, pourtant, comme bon nombre d'associations, nous devons faire face à une crise du bénévolat.

Afin d'y faire face et de garantir la pérennité de nos actions, nos équipes de bénévoles et de permanents, accompagnés d'une formatrice professionnelle, construisent main dans la main de nouveaux modes de fonctionnement et d'action. ●

Bas-Rhin

Interventions scolaires

La section a réalisé plusieurs interventions scolaires. Les établissements concernés sont 7 collèges, 3 lycées, 1 école primaire (Educap'city) et ont réuni au total 28 classes, 690 jeunes.

Les sujets traités concernent l'antisémitisme, la mémoire et l'histoire, le concours de la Résistance, la Shoah, le racisme et la laïcité.

Sport

L'action de la section concernant le racisme dans le sport a eu lieu au centre de formation du Racing Club de Strasbourg : sensibilisation et réflexion sur l'homophobie, le sexisme et le racisme. Dans le cadre de cette action, 20 jeunes ont été impliqués. ●

Chartres

Malgré une année 2021 si particulière à cause de la La jeune délégation rattachée à la section Centre-Val-de-Loire s'est réunie en tout début d'année 2022, elle comptait peu de membres mais souhaitait exister et trouver son fonctionnement autonome.

La section a été très active en 2022 et les actions menées ont été multiples :

Motion envoyée à Madame Ursula Von Der Leyen, présidente de la Commission européenne à Bruxelles à la suite de la publication d'une campagne publicitaire promouvant la participation citoyenne à la Conférence sur l'avenir de l'Europe, présentant la photo d'une femme coiffée du hidjab, avec en sous-titre : « L'avenir de l'Europe ».

- Création d'un site rassemblant toutes les délégations de la section Centre-Val-de-Loire par notre webmaster, site abondé régulièrement sur les événements locaux et nationaux.
- Une grande partie de la délégation est allée à Lausanne pour participer aux 4^{es} Journées des Justes, événement suivi d'un rapport disponible sur notre site.
- Formation à l'intervention en milieu scolaire réalisé par Annette et Élie Bloch auprès des militants.
- Deux interventions en milieu scolaire (une en collège et une en lycée à Rambouillet) réalisées.
- Contacts établis avec plusieurs établissements de la région en prévision de nouvelles interventions en milieu scolaire (Chartres, Le Coudray, Epernon).

Dîner-débat à Chartres avec Monsieur Philippe Foussier sur le thème « *Face aux passions identitaires, l'idéal universaliste* » en présence de Monsieur le député Guillaume Kasbarian et de Monsieur le sénateur Daniel Guéret. Événement suivi d'un rapport disponible sur notre site et rapporté dans la presse locale (*L'Echo républicain*).

Sept membres de la délégation se sont investis dans l'organisation du concours de nouvelles de la Licra.

Un déjeuner de travail par mois est organisé afin de préparer les actions, faire le bilan après chaque action, et étudier les nouveaux projets en commun.

Une personne en service civique a également participé à nos réunions mensuelles et le président de la section d'Orléans, Philippe Coquelet, nous a soutenus régulièrement par sa présence à nos réunions mensuelles à Chartres. ●

Châlons-en-Champagne

Dès janvier 2022, la section est intervenue devant toutes les classes de 5e du collège Nicolas-Appert à Châlons, soit 86 élèves sensibilisés aux combats de la Licra.

De mars à juin, mise en œuvre, en partenariat avec le lycée Pierre-Bayen à Châlons, du projet soutenu par la Dilcrah, « Sur les pas de Cabu, dessinateur citoyen... », ou comment découvrir les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité à travers le parcours et l'œuvre de Cabu, comment y découvrir l'expression de son antiracisme et de sa défense de la dignité humaine.

Une action réalisée en plusieurs étapes avec une classe de seconde et son professeur d'enseignement moral et civique (EMC) :

- Interventions de la Licra pendant la Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, travaux avec la Duduchothèque (musée dédié à Cabu) dont trois heures d'atelier sur le dessin de presse et la caricature avec les dessinateurs Lodi (prix Charlie 2021) et Cééf (prix Charlie 2020).
- En octobre, restitution des travaux des élèves avec exposition de leurs dessins au CDI, remise à chaque élève du roman graphique *Le Journal d'Anne Frank*.

Le théâtre à l'honneur au lycée agricole de Rethel (Ardennes)

Novembre et décembre ont permis l'aboutissement d'un projet initié en février 2020 par la section dans le cadre d'un partenariat avec cet établissement, soutenu par la Dilcrah, intitulé « Vous avez dit « Alter Eg [aux] » ? « **Altérité - Universalité - Solidarité** ».

À l'issue du travail préalable de sensibilisation de la Licra auprès d'élèves de seconde et terminale, le 9 décembre, 200 élèves et leurs professeurs ont pu découvrir la pièce de théâtre *Les Echoués*, adaptée du roman de Pascal Manoukian, mise en scène et interprétée par Franck Mercadal. Le bord de scène qui a suivi a suscité de nombreuses et pertinentes questions du jeune public.

Autres actions

Animation d'un ciné-débat sur les discriminations au foyer « **Habitat Jeune Châlons-en-Champagne** », interventions à la mission locale auprès de stagiaires « contrat d'engagement jeunes », interventions en stages de citoyenneté ordonnés par le parquet de Châlons, participation aux « ateliers citoyens » de Radio Mau-Nau 90.6 avec des lycéens.

Organisation de la neuvième édition du « **Tournoi citoyen de football contre le racisme** », en partenariat avec le club de l'ASPPT football, soutenu par le District Marne de football et la ville de Châlons-en-Champagne : plus de 60 jeunes licenciés étaient présents. ●

••• Dunkerque

La vie de la section s'organise autour de plusieurs axes

Interventions auprès :

- Des établissements de l'Éducation nationale lors des « **semaines de l'Égalité** » organisées par la CUD et préparées par diverses associations, dont la Licra ;
- La projection d'un film suivie d'un débat nous a permis de rencontrer environ 900 élèves dont des primaires pour la première fois du mois de mars au mois de juin 2022 ;
- À la demande de professeurs, la section intervient sur des thématiques précises (harcèlement, discriminations, valeurs de la République) : 320 élèves ont été rencontrés ;

Accueil

(par mail et téléphone) des victimes avant leur orientation soit vers un organisme local compétent soit vers le siège.

Deux expositions

L'une sur Simone Veil et l'autre sur le thème « **Policiers et gendarmes, le droit de désobéir** », à l'occasion de la mise à l'honneur d'un commissaire dunkerquois résistant.

Deux conférences organisées

à l'occasion de la commémoration de la rafle du Vél' d'Hiv et de la thématique « mémoire » des journées du patrimoine.

Participation aux commémorations nationales

Chaque année, nous nous associons à la commémoration de la rafle du Vél' d'Hiv qui est suivie d'un parcours mémoire dans Dunkerque.

Participation à des événements associatifs

Speed-dating du bénévolat et Nuit du livre (dans le cadre de notre recherche de bénévoles), village des solidarités AFPA.

Organisation de la vie de la section

Les militants de la section se réunissent tous les mois afin de planifier les interventions, en faire le bilan, discuter des projets à venir... Grâce à la « descente des informations » par la présidente, les militants participent à la vie de l'association de plusieurs manières :

Participation en direct ou replay aux webinaires

À la demande de la présidente, les militants se sont positionnés sur les thèmes qui les intéressent le plus parmi les axes de travail de la Licra : ainsi ils peuvent participer aux réunions organisées par le siège ; par exemple des réunions de formation organisées à propos de la Protection judiciaire de la jeunesse, ou de la police et de la gendarmerie, des discriminations... Lors des réunions mensuelles un compte rendu est fait permettant à chacun de profiter de ce qui a été dit.

Cette manière de faire fonctionne aussi pour les réunions de formation qui sont proposées dans la région : par exemple, des formations en mars et mai 2022 « Éducation aux médias, à l'information et à l'esprit critique » et « Comment aborder les radicalités avec les jeunes ». Nous avons aussi travaillé avec la déléguée régionale de la Défenseure des droits.

La section s'est attelée à la réflexion et au travail avec l'équipe de la Cité éducative de Dunkerque pour la mise en place d'un certain nombre d'ateliers. Concrètement, deux militants de la section ont pu participer à une visite pédagogique du Mémorial de la Shoah et de Drancy ainsi qu'à des conférences. Nous contribuons aussi à l'écriture d'un livret sur le harcèlement.

En conclusion

Grâce à la politique volontariste de visibilité menée par la présidente, la présence de la Licra sur le territoire se consolide ; en sont pour preuves, par exemple, le nombre croissant de demandes d'interventions, le nombre de personnes présentes lors de la remise en état officielle de la plaque commémorative du monument aux juifs vandalisée et ce, malgré une information très tardive. Il ne nous reste qu'à poursuivre ce travail, et ce n'est pas rien en espérant recruter de nouveaux militants ! ●

••• Forez

Durant l'année scolaire 2019-2020, était prévue la remise du prix Antonia et Jacques Muron, Justes parmi les Nations, pour honorer la mémoire de ce couple exemplaire qui hébergea au cours de la Seconde Guerre mondiale des membres d'une famille juive.

Après deux annulations liées au Covid-19, cette cérémonie a pu être organisée dans le courant de l'année scolaire 2021-2022. La remise du prix a eu lieu le 29 Juin au lycée des Horizons en présence de la petite-fille d'Antonia et Jacques Muron.

L'année 2022 a été l'occasion de la mise en place d'un partenariat avec le Théâtre des Pénitents de Montbrison et de la réalisation de trois animations. Elles ont eu lieu le 3 mars avec des classes élémentaires pour «**Melody et le capitaine de Gilles Granouillet**» ; le 8 mars pour la pièce *Du piment dans les yeux* de Simon Grangeat et le 12 mai pour le BD concert *Là où vont nos pères* d'après l'œuvre de Shaun Tan.

La section est intervenue auprès de 374 élèves dans différents établissements du Forez, soit en direct soit avec le collectif «**un autre regard**». Les sujets abordés ont été l'histoire et les actions de la Licra, les discriminations et le harcèlement.

Des contacts ont eu lieu avec un établissement DITEP de la fondation OVE à Montbrison en vue d'interventions en 2023.

De nouveaux adhérents nous ont rejoints, notre effectif est à présent de vingt militants dont deux jeunes étudiants qui rejoignent le Réseau Jeunes de la Licra. ●

Le Havre

L'année 2022 a permis la reprise des activités de la section qui avait été amorcée en 2021 après la crise sanitaire du Covid.

Les interventions scolaires ont été plus nombreuses, notamment avec le projet ARCADE de Port-Jérôme-sur-Seine (Seine-Maritime) qui nous a permis d'intervenir avec d'autres associations auprès de 77 élèves de CM1/CM2 des écoles primaires de la commune et de 138 élèves de 5^e et de 3^e du collège Calmette.

Le lycée Porte Océane du Havre nous a contactés pour organiser une intervention auprès de 80 élèves de seconde en amphi d'abord puis en ateliers pour aborder les thèmes des préjugés, du racisme et de l'antisémitisme et présenter notre association.

Une autre intervention a eu lieu également auprès de 23 élèves de terminale où nous avons abordé le thème des génocides. À noter que 2 professeures qui nous ont sollicités ont adhéré à la section.

Nous avons participé aussi au forum civique de Sciences Po (120 étudiants de seconde année) pour le recrutement d'une stagiaire et à celui de l'IUT de Caucriauville (150 étudiants des carrières sanitaires et sociales) avec une présentation en amphi et la tenue d'un stand. À Caucriauville, des ateliers ont été organisés l'après-midi avec 35 étudiants volontaires.

Laetitia Bayiha, la secrétaire de la section, est intervenue deux fois au cours de l'année à l'école de police de Oissel (près de Rouen) auprès de 152 élèves de la 262^e promotion en mars et de 294 élèves de la 264^e promotion en juin.

Au Havre, l'année 2022 a été particulièrement riche en événements historiques et mémoriels auxquels la section de la Licra a été associée en tant que partenaire. Ainsi, le 28 mars, l'artiste Gunter Demning a posé des «*stolperstein*» en partenariat avec l'association «*Pavés de mémoire*» de l'Université du Havre pour rendre hommage aux 12 victimes juives de la Shoah de cette ville.

Une déambulation a eu lieu sur le parcours où ont été scellés les pavés sur le trottoir face aux habitations des victimes du 130 rue de la République au 143 rue de Paris, lieu de la cérémonie officielle, en présence du maire du Havre, des élus, des représentants de la communauté juive et d'élèves des établissements havrais.

En partenariat avec l'association «**Mémoires et partages**», présidée par Anaïs Gernidos, nous avons participé à une soirée en hommage à Joséphine Baker, en présence de son fils, Brian Bouillon-Baker, et surtout à une visite guidée sur le parcours négrier de la ville du Havre.

Celle-ci a été organisée également pour les adhérents volontaires de la Licra venus de toute la France pour les Universités d'automne, avant l'ouverture de cet événement le vendredi 7 octobre au Pasino du Havre.

Enfin, après 2 ans de préparation, nous avons pu officialiser le 24 mars, en présence d'élus du territoire et de représentants du développement des sections la Licra, la création de la délégation de Caen, dirigée par Stéphanie Huet Le Grand. ●

PJJ Grand-Est

En partenariat avec la PJJ et l'ONAC, organisation d'une intervention sur le thème «*Histoire et mémoire : les enfants cachés et les Justes*». 12 jeunes concernés dans le Bas-Rhin.

Actions culturelles

Les principales actions se répartissent comme suit :

- Festival Arsmondo Tsigane (mars-avril 2022) : racisme antirom.
- 160 personnes présentes tout public et 80 scolaires.
- Exposition de photos, débats, bande dessinée.
- Partenariat avec l'Opéra de Strasbourg et le Conseil de l'Europe.
- Cabaret La Choucrouterie : débat autour du thème des réfugiés pendant la fuite des Alsaciens en Dordogne. 90 personnes présentes.
- Présentation de la pièce *1905 un combat pour la laïcité* à la BNU de Strasbourg par les élèves du collège Grégoire-de-Tours de Marlenheim. 100 personnes présentes, tout public.

L'Odyssée pour la programmation ciné-débats : 5 films présentés, 150 personnes présentes, scolaires et tout public.

Accueil des victimes

Le nombre de victimes s'adressant à la Licra 67 reste stable d'une année sur l'autre : 10 plaignants rencontrés plus d'une fois chacun.

Outre l'accueil et l'écoute des victimes, nous avons adressé des courriers aux maires, bailleurs sociaux et employeurs pour signaler les cas auxquels nous avons été confrontés. Organisation de la première édition de l'événement national «*Exils : avoir le courage de l'hospitalité*». 150 personnes présentes au Conseil régional Grand Est. ●

Reims

Plusieurs interventions ont été réalisées dans des établissements scolaires.

Dans le cadre d'un projet appelé « *Influçable... moi ? Jamais !* », 4 scénarimages ont été créés sur 4 sujets :

- Influence et passage à l'acte
- Croyances, extrémismes et religions
- Complotisme et fake news
- Liberté, laïcité et respect des autres.

En 2017, la section a produit le film *C'est quoi la laïcité ?* destiné à des lycéens. Il fallait créer un outil à destination des 10-15 ans. Nous avons décliné ce film en scénarimage intitulé **Laïcité, un peu, beaucoup, précisément.**

Dans le cadre d'un **partenariat avec Radio Jeunes Reims**, la section a enregistré des capsules de 10 minutes une fois par mois. Titre de l'émission : **J'ai entendu dire que.**

Construction d'une stèle en commémoration de tous les génocides suite à une action du collège Paulette-Billa de Tinquieux. Un projet pédagogique, citoyen, avec l'implication des collégiens donateurs et des lycéens de Gustave-Eiffel qui réaliseront cette stèle.

Partenariat avec la ville de Reims « Vers un parcours citoyen » avec interventions sur les valeurs de la République, plus un parcours Laïcité-Citoyenneté.

Partenariat avec l'AFMD51 dans le cadre du Concours national de la Résistance et de la Déportation - projection du documentaire *La guerre des enfants* avec débat et témoignage d'un résistant de la 2^e GM.

Partenariat avec le Festival FARaway - Thème : l'Afrique de l'Ouest - Débats et bords de scène.

Partenariat avec la médiathèque Falala pour projeter 3 films (un par trimestre) avec débat à destination des collégiens, des lycéens et tout public. **Thème choisi : les enfants pendant la guerre.** ●

Saint-Étienne

Dans le domaine de l'éducation

Les militants de la section ont réalisé 59 interventions en structures scolaires : 4 collèges, 5 lycées et 2 écoles primaires appartenant à 2 académies (Lyon et Clermont-Ferrand). **830 élèves ont été bénéficiaires.**

Nous avons organisé 2 interventions à partir d'un travail sur les arbres généalogiques des élèves pour aborder le thème de l'identité et la réflexion sur le racisme et l'antisémitisme.

Les interventions sur la liberté d'expression et la laïcité ont été menées avec le soutien de 2 avocates : l'une est militante de la section et l'autre est référente Laïcité à l'université Jean-Monnet de Saint-Étienne.

Une intervention a été centrée sur le témoignage d'un enfant caché sur le plateau du Lignon, par la voix d'un militant de la section qui a fait le récit de l'histoire de sa famille, abordant les pogroms, la Shoah par balles, la déportation, la résistance dans le maquis, l'antisémitisme vécu par un enfant de 7 ans et les conséquences de l'antisémitisme sur sa propre éducation.

En primaire, nous avons utilisé quelques « cases » du jeu de l'oie et le conte *La fleur qui dérange.*

Le Prix Violette-Maurice

Pour sa seconde édition, a réuni plus de 300 élèves autour de la personne de Joséphine Baker sur qui portaient les travaux collectifs des 10 classes participantes. La préfecture de la Loire nous a ouvert ses salons pour la remise du prix qui consistait, cette année, en une journée à la Maison d'Izieu avec ateliers pédagogiques et visite du musée et de la Maison.

Par ailleurs, 2 militants de la section ont participé à l'animation des ateliers de la Journée des Jeunes, en amont des Journées des Justes à Thonon-les-Bains.

Dans le domaine du Sport

De plus, 25 jeunes footballeurs du centre de formation de l'ASSE (Association Sportive de Saint-Étienne) ont été rencontrés. Les thèmes d'intervention, retenus en amont avec l'équipe éducative, sont les suivants : « Racisme et antisémitisme » ; « Laïcité » ; « Valeurs de la République » et « Liberté d'expression ».

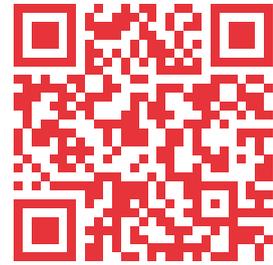
Dans le domaine de la Santé

Le DU « Santé-Lutte contre les discriminations » dont la LICRA Saint-Étienne est à l'origine a accueilli la 2^e promotion.

Dans le domaine de la culture

La section a organisé 3 événements qui ont accueilli plus de 200 personnes : 2 ciné-débats (l'un à partir du film *La fête est finie* dans le cadre du DU pré-cité, l'autre à partir du film *Les Harkis* avec un débat animé par Antoine Spire) et 1 conférence, « **Laïcité : une urgence éducative** », avec Bernard Ravet. ●

**Consultez toutes
les actions 2022
des sections de la
Licra**



« Ce n'est pas par la tête que
les civilisations pourrissent.
C'est d'abord par le cœur »

- Aimé Césaire

Les sections et délégations de la Licra

Par région

Détail de nos sections et délégations locales

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Ardèche (délégation)

Délégué : Jean-François GRANON

Auvergne-Rhône-Alpes

Président : Myriam PICOT

Ville : Lyon

Adresse : 1, rue Lavoisier 69003 Lyon

Tel : 04 78 95 22 87

Bourg-en-Bresse

Présidente : Philippe MARGA

Ville : Bourg-en-Bresse

Clermont-Ferrand

Président : Didier COLY

Ville : Clermont Ferrand

Drôme

Président : Pierre PIENIEK

Tél : 09 87 00 68 98

Adresse : 1 rue Bayard

Ville : 26100 Romans Sur Isère

Grenoble

Président : Mohamed DJERBI

Ville : Saint-Martin-le-Vinoux

Le Puy-en-Velay (délégation)

Délégué : Bernard MARTIN

Ville : Le Puy-en-Velay

Montbrison Forez

Président : Patrice BLAISE

Ville : Montbrison

Roanne

Président : Julien LEVINGER

Ville : Roanne

Saint-Étienne Agglomération

Président : Florence BOUDOSSIÉ

Ville : Saint-Étienne

Thonon-les-Bains

Président : Michel BEL

Ville : Larringes

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Besançon

Président : Franck DEFASNE

Ville : Besançon

Dijon

Président : Françoise TENENBAUM

Ville : Dijon

CENTRE-VAL DE LOIRE

Eure-et-Loir (délégation)

Délégués : Claude LONDNER et Michel SUCHODOLSKI

Loir-et-Cher (délégation)

Délégués : Emmanuelle CHAPLAULT et Jean-François MORTELETTE

Loiret

Président : Philippe COQUELET

Ville : Orléans

Pithiviers (délégation)

Délégués : Jérôme FORTIN et Aurélie OUZANI

Touraine

Président : Gervasio SEMEDO

Ville : Tours

GRAND EST

Châlons-en-Champagne

Présidente : Nelly BEAUFORT

Ville : Châlons-en-Champagne

Metz

Président : Jean-Pierre Burger

Ville : Metz

Mulhouse

Président : Rodolphe CAHN

Ville : Mulhouse

Nancy

Président : Armand WROBEL

Ville : Nancy

Reims

Président : Francine BELLOUR

Ville : Reims

Site internet : www.licrareims.fr

Strasbourg

Présidente : Fabielle ANGEL

Ville : Strasbourg

Site : <http://www.licra67.org/>

HAUTS-DE-FRANCE

Dunkerque

Président : Evelyne LEROY

Ville : Dunkerque

Lille

Président : Laure MICHEL

Ville : Lille

Picardie

Président : Dine BOUACHA

Ville : Beauvais

ÎLE-DE-FRANCE

Antony Sceaux

Président : Jean-Michel MASSON

Ville : Sceaux

Boulogne Sèvres Chaville

Président : Isabelle QUENTIN-LEVY

Ville : Sèvres

Commission Île-de-France

Présidente : Véronique ANGEL

Hurepoix

Président : Angel TAPIA

Ville : Etampes

Ivry-sur-Seine

Président : Valentin WOLFF

Ville : Ivry-sur-Seine

Issy-les-Moulineaux Meudon

Président : Alain LEVY

Ville : Issy-les-Moulineaux

Neuilly La Défense

Président : En cours d'élection

Ville : Neuilly-sur-Seine

Paris

Président : David-Olivier KAMINSKI

Ville : Paris

Seine-et-Marne

Président : Bernard ZAOUÏ

Ville : Combs-La-Ville

Val d'Yerres

Président : Michèle AKERBERG

Ville : Yerres

Vanves

Président : Monique ABECASSIS

Ville : Vanves

Vincennes

Président : Maurice GOZLAN

Ville : Saint-Maur-des-Fossés

NORMANDIE

Caen (délégation)

Délégués : Salomon ELLIA, Stéphanie HUET LE GRAND

Ville : Caen

Eure (délégation)

Délégué : Jérôme PASCO

Fécamp

Président : Philippe LEMONNIER

Ville : Fécamp

Rouen

Président : Jean Marie TIERCELIN

Ville : Rouen

Le Havre

Président : Dominique YOUB

Ville : Le Havre

NOUVELLE-AQUITAINE**Agen**

Président : Nasser MENNI

Ville : Agen

Bayonne / Pau

Président : Philippe APELLE

Ville : Pau

Bergerac

Président : Bernard

Ville : Bergerac

Bordeaux

Président : Sarah BROMBERG

Ville : Bordeaux

Limoges

Président : Jean François BIARDEAUD

Ville : Limoges

Périgueux

Président : Betty WIEDER

Ville : Périgueux

OCCITANIE**Gers - Castelnau-Barbarens**

Président : Daniel RAAB

Ville : Castelnau-Barbarens

Montpellier

Président : Jean-Luc BONNET

Ville : Montpellier

Nîmes

Président : Daniel BENFREDJ

Ville : Nîmes

Toulouse

Président : Gérard FOLUS

Ville : Escalquens

PAYS DE LA LOIRE**Angers**

Président : Hanan ZAHOUANI

Ville : Angers

Nantes

Président : Alain BEVEN-BUNFORD

Ville : Saint-Herblain

Site : <https://www.licra44.com/>**PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR****Aix-en-Provence**

Président : Magdalena SCHRAEDER

Ville : Aix-en-Provence

Avignon

Président : Claude NAHOUM

Ville : Avignon

Marseille

Président : Gérard Michael BOHBOT

Ville : Marseille

Nice

Président : Alexandre AIMO-BOOT

Ville : Nice

Toulon (délégation)

Délégué : Jean-Louis DODE

Ville : Toulon

INTERNATIONAL**Autriche**

Président : Alexander EMMANUELY

Espagne – Barcelone

Président : Isaac LEVY

États-Unis – New York

Présidente : Martine RUBENSTEIN

Monaco

Président : Eric FISSORE

Ville : Monaco

Suisse

Président : Philippe KENEL

Ville : Genève

Suisse – Genève

Président Licra Suisse

Ville : Genève

Suisse – Neuchâtel

Président Licra Suisse

Ville : Genève

Suisse – Valais

Président Licra Suisse

Ville : Genève

Suisse – Vaud

Président Licra Suisse

Ville : Prilly ●

« L'éducation est l'arme
la plus puissante que
l'on puisse utiliser pour
changer le monde »

- *Nelson Mandela*

Le DDV, revue universaliste et antiraciste

2022

Rapport d'activité du DDV (Le Droit de Vivre) par Emmanuel Debono, rédacteur en chef

Le Droit de Vivre est entré dans une nouvelle phase de son histoire avec la nomination de l'historien Emmanuel Debono comme rédacteur en chef d'une nouvelle formule trimestrielle de la revue lancée en décembre 2020. L'objectif de cette formule a demeuré en 2022 de s'adresser à un lectorat plus large que celui des seuls adhérents de la Licra.

⋮ Ligne éditoriale

La rédaction s'est attachée à continuer d'affirmer auprès du grand public une ligne éditoriale fidèle aux valeurs et aux missions de la Licra : défendre et promouvoir l'universalisme dans un monde de plus en plus miné par un danger de fragmentation, participer activement au débat public, prendre sa part dans la bataille culturelle et intellectuelle et dans la défense des principes républicains, faire jaillir auprès du plus grand nombre ce qui est utile à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, contre le négationnisme, contre les théories du complot.

Une ligne éditoriale toujours revendiquée en couverture de la revue avec la mention « Universalisme & antiracisme ».

Les dossiers thématiques

Dans chaque numéro du DDV, un dossier thématique riche et fouillé vise à donner au lecteur les clés de compréhension du débat public.

⋮ Numéro 685 - hiver 2021

« Combattre la discrimination raciale » (37 pages)

Un dossier consacré aux inégalités de traitement sur la base d'un critère illégitime et aux moyens d'endiguer ce phénomène...

Avec Daniel Sabbagh, directeur de recherche à Sciences Po ; Marie-Anne Valfort, économiste ; Claire Hédon, défenseur des droits ; Nelly Beaufort, présidente de la Licra de Châlons-en-Champagne ; Dominique Laurens, procureure de la République ; Nicolas Bonnal, conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation ; Hélène Franco, magistrate ; Frédéric Potier, délégué général à l'éthique et à la conformité du groupe RATP ; Frédéric Callens, chef de bureau au Commissariat général à l'égalité des territoires ; Arnaud Lacheret, docteur en science politique ; Jacqueline Costa-Lascoux, juriste et sociologue ; Leslie Kouhana Kalfa, avocate, Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, Galina Elbaz, avocate ; Emmanuel Debono, historien...

⋮ Numéro 686 - printemps 2022

« Faire taire la haine – 1972-2022 – La loi contre le racisme a 50 ans » (42 pages)

Un dossier consacré à la loi contre le racisme du 1^{er} juillet 1972 : son histoire, ses applications, ses améliorations possibles...

Avec Emmanuel Debono, historien ; Jacqueline Costa-Lascoux, juriste et sociologue ; Alain Terrenoire, rapporteur de la future loi contre le racisme de 1972 ; Gwénaële Calvès, professeure de droit public ; Thomas Hochmann, professeur de droit public ; le service juridique de la Licra ; Jérôme Cohen, huissier de justice ; Samuel Thomas, président de la Maison des potes-Maison de l'Égalité ; Kaltoum Gachi, coprésidente du Mrap ; Marc Knobel, président de l'association J'accuse ! ; Dominique Sopo, président de SOS Racisme ; Samuel Lejoyeux, président de l'UEJF ; Mario Stasi, président de la Licra ; Ilana Soskin, avocate ; Alain Jakubowicz, président d'honneur de la Licra ; Simon Burkatzki, avocat ; Sabrina Goldman, avocate ; Christian Charrière-Bournazel, avocat ; Michel Zaoui, avocat ; Aude Ducret, magistrate ; Grégory Weill, magistrat ; Caroline Nisand, magistrate ; Robert Gelli, magistrat ; Alexis Buixan, docteur en droit public...

⋮ Numéro 687 - été 2022

« Droit d'asile : principes et urgences » (44 pages)

Un dossier consacré à l'accueil des réfugiés, une exigence républicaine à l'heure des multi-crisées...

Avec Jacqueline Costa-Lascoux, juriste et sociologue ; Matthieu Tardis, chercheur, responsable du Centre migrations et citoyennetés de l'Ifri ; Catherine Wihtol de Wenden, directrice de recherche émérite au CNRS ; Galina Elbaz, avocate ; Julien Boucher, directeur général de l'Office français de protection des réfugiés ; Didier Leschi, directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ; Fabienne Keller, rapporteure pour le Parlement européen sur le règlement des procédures d'asile ; Leyla Kayacik, représentante spéciale pour les migrations et les réfugiés de la secrétaire générale du Conseil de l'Europe ; Pascal Brice, président de la Fédération des acteurs de la solidarité ; Laurent Delbos, adjoint de direction « Asile-Plaidoyer » à Forum Réfugiés ; Hélène Soupios-David, directrice « Plaidoyer, International et Vie associative » à France Terre d'asile ; Guillaume Rossignol, directeur de Jesuit Refugee Service France ; Yann Manzi, cofondateur d'Utopia 56 ; Vincent Chauvet, maire d'Autun ; Khaled

Zyadeh, réfugié syrien devenu médiateur ; Emmanuel Debono, historien...

Numéro 688 automne 2022

« Antisémisme » (38 pages)

Un dossier consacré aux formes actuelles de l'antisémisme : antisionisme, complotisme, islamisme, extrême droite, antisémisme sans juifs ni antisémites...

Avec Emmanuel Debono, historien ; Rudy Reichstadt, directeur de *Conspiracy Watch* ; Daniel Koren, psychanalyste ; Anne-Sophie Sebban-Bécache, directrice d'AJC Paris ; Rafaël Amselem, analyste en politique publique ; Günther Jikeli, sociologue et historien ; Joël Kotek, professeur de sciences politiques ; Galina Elbaz, avocate ; Pierre Birnbaum, historien ; Memphis Krickeberg, doctorant à l'EHESS, Noémie Halioua, essayiste ; Jean-Yves Camus, politologue ; Jacqueline Costa-Lascoux, juriste et sociologue...

Numéro 689 - hiver 2022

« Avec ou sans les jeunes ? » (35 pages)

Un dossier consacré aux engagements, aux valeurs et aux doutes des 18-29 ans.

Avec Isabelle de Mecquenem, agrégée de philosophie ; Joël Clerget, psychanalyste ; Sylvie Octobre, sociologue ; Sylvie Zucca, psychanalyste ; Robi Morder, sociologue ; Anne Muxel, sociologue ; Prisca Kergoat, sociologue ; Sebastian Roché, directeur de recherche au CNRS ; Jacqueline Costa-Lascoux, juriste et sociologue ; le réseau Jeunes de la Licra (Lucas Duval, Manon Elmoznino, Saskia Lefèvre) ; Aurélien Aramini, professeur de philosophie...

Pluralisme et témoignages

Des personnalités publiques de premier plan ont accordé au *DDV* de longs entretiens. La diversité de leurs profils est emblématique du pluralisme auquel la revue est attachée :

Bernard Cazeneuve, ancien Premier ministre (n° 685)

Claire Hédon, Défenseuse des droits (n° 685)

Marcel Gauchet, philosophe (n° 686)

Gilles Clavreul, préfet et ancien Dilcrah (n° 686)

Dominique Schnapper, sociologue (n° 687)

Anne Rosenthal, directrice déléguée de la rédaction de *L'Express* (n° 687)

Pierre-André Taguieff, historien des idées (n° 688)

Élie Barnavi, ancien ambassadeur d'Israël en France (n° 688)

Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du SNU (n° 689)

Les colonnes de la revue ont également été ouvertes via des « tribunes » et des « cartes blanches » à des personnalités d'horizons différents mais ayant en commun d'inscrire leur combat dans une visée universaliste :

Hector Pouillet, lexicographe (n° 685)

Fatiha Agag-Boudjahlat, essayiste (n° 685)

Marie-Aleth Grard, présidente d'ATD Quart Monde (n° 686)

Laurent Escure, secrétaire général de l'Unsa (n° 686)

Jean-Pierre Sakoun, président d'Unité laïque (n° 686)

Jacques Debot, écrivain tsigane (n° 687)

Pépito Matéo, comédien et conteur (n° 687)

André Markowicz, traducteur et poète (n° 688)

Alain Bentolila, linguiste (n° 688)

Jaleh K., militante iranienne des droits des femmes (n° 689)

Compréhension du monde et boussole universaliste

Le *DDV* propose chaque trimestre des enquêtes, des reportages et des analyses pour comprendre l'actualité internationale et nationale au prisme de la défense de l'universalisme et de la lutte contre le rejet de l'Autre.

Des articles consacrés à l'actualité internationale et nationale ont notamment permis de mieux comprendre la situation des femmes en Afghanistan (n° 685) ; la tragédie des harkis (n° 685) ; le droit d'asile au sein de l'Union européenne (n° 686) ; l'influence des idéologies identitaires sur l'échiquier politique (n° 686) ; la dissolution par Poutine de l'ONG russe Memorial international (n° 686) ; la montée de l'extrême droite en Pologne (n° 686) ; la logique génocidaire de la guerre menée en Ukraine par la Russie (n° 687) ; les rapports entre la Pologne et l'Ukraine à la lumière de l'Histoire (n° 687) ; les enjeux de l'élection présidentielle au Brésil (n° 688) ; la montée du racisme anti-Asiatiques (n° 688) ; la mystification de la théorie complotiste du grand remplacement (n° 688 et 689) ; le mouvement « Femme, Vie, Liberté » en Iran (n° 689) ; la guerre d'anéantissement menée contre l'Arménie par l'Azerbaïdjan (n° 689), l'accession au pouvoir de l'extrême droite en Italie (n° 689).

Points de vue et angles d'attaque

Le *DDV* propose des rendez-vous réguliers à travers différentes rubriques se voulant autant de points de vue désormais indispensables face à un confusionnisme menaçant les principes républicains.

En 2022, la violoniste Zhang Zhang a inauguré la rubrique « Un archet et des flèches ».

Avec « Territoire des extrémismes », l'historienne Valérie Igounet, spécialiste du négationnisme, continue de décrypter la logique et la rhétorique des mouvances séparatistes, de l'extrême droite et autres prêcheurs de haine.

Dans « Au fil du temps », l'universitaire et écrivain François Rachline prend de la hauteur pour analyser un sujet d'actualité à l'aune de l'étude des civilisations et de l'histoire de la philosophie.

Sous l'intitulé « Complotologie », Rudy Reichstadt, fondateur et directeur de *Conspiracy Watch*, éclaire les multiples aspects du phénomène conspirationniste, à l'échelle nationale et internationale.

Avec « Côté classe », Benoît Drouot, professeur agrégé d'histoire-géographie, aborde les problématiques de la défense des valeurs antiracistes et humanistes sous l'angle de la pédagogie.

Des universitaires, via la rubrique « En chaire et en os », partagent les résultats des recherches récentes en sciences humaines qui animent les échanges entre intellectuels.

Et, parce que l'humanisme ne se conçoit pas sans humour, une page entière est dans chaque numéro toujours consacrée aux coups de crayon incisifs du dessinateur Xavier Gorce.

Les pages Culture du DDV offrent par ailleurs des recensions d'ouvrages indispensables ou encore des comptes rendus de manifestations culturelles : arts plastiques, arts visuels, théâtre, musique...

Difficulté de diffusion de la revue papier

La vente en kiosque de la revue avait été arrêtée à partir du n° 685 d'hiver 2021. Et le tirage du DDV avait diminué en conséquence, passant de 15 000 exemplaires imprimés pour le n° 681 à 3 000 exemplaires pour le n° 685.

Ce chiffre a été progressivement adapté à la réalité des commandes au numéro et des abonnements pour atteindre 1 000 exemplaires imprimés pour le n° 689 d'hiver 2022.

La revue pâtit d'un manque de notoriété et de visibilité pour générer un nombre d'abonnés satisfaisant et de commandes.

Au 15 septembre 2022, le DDV comptait 827 abonnés, dont seulement 597 étaient des adhérents de la Licra.

Publications web

La rédaction du DDV mise sur l'Internet pour « défendre et promouvoir l'universalisme dans un monde de plus en plus miné par un danger de fragmentation, participer activement au débat public, prendre sa part dans la bataille culturelle et intellectuelle et dans la défense des principes républicains, faire jaillir auprès du plus grand nombre ce qui est utile à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, contre le négationnisme, contre les théories du complot ».

Plus de 50 % des articles publiés dans la revue papier sont ainsi mis en ligne en accès libre sur le site de la revue (leddv.fr).

Le site leddv.fr publie également des articles spécialement rédigés pour le Web.

Par exemple :

« La tragédie ukrainienne au prisme du combat humaniste (Alain Barbanel, 31 mars)

Interview de Louise El Yafi : « Le manichéisme populiste s'est développé faute de transmission républicaine » (Philippe Foussier, 28 avril)

Interview de Daniel Bernabé : « Le néolibéralisme a confondu la différence et l'inégalité » (Mikaël Faujour, 4 mai)

Interview de Nivedita Majumdar : « L'universalisme radical offre le cadre le plus pertinent pour combattre l'injustice » (Galaad Wilgos, 9 mai)

« La laïcité loin des confusions » (recension du livre de Frédéric Anceau *La laïcité, un principe*) (Philippe Foussier, 13 mai)

« Tuerie raciste à Buffalo : la théorie du "grand remplacement" arme les criminels » (Alain Barbanel, 16 mai)

« Refusons la haine et la violence au cœur de la République » (Mario Stasi, 21 juin)

L'art de perpétuer la haine (Emmanuel Debono, 27 juin)

Interview de Michel Tibayrenc : « La diversité de notre espèce ne veut pas dire hiérarchisation » (Isabelle de Mecquenem, 28 juin)

« Menaces sur l'IVG : l'atout laïque du modèle français » (Pierre Juston, 30 juin)

« Lisons l'œuvre de Salman Rushdie » (Françoise Tenenbaum, 14 août)

« Les fous d'Allah, la montre et le temps » (Alain Barbanel, 16 août)

« Rushdie : le questionnaire contre la soumission » (Alain Bentolila, 6 septembre)

« De la fragilité à l'intolérance » (Mikaël Faujour, 1^{er} octobre)

« La laïcité sous tous les angles » (Philippe Foussier, 4 octobre)

« Ce que nous sommes... » (Alain Bentolila, 4 octobre)

« Samuel Paty et l'école de la République » (Benoît Drouot, 17 octobre)

Le DDV s'est engagé entre les deux tours de l'élection présidentielle. Plusieurs tribunes invitant à faire battre l'extrême droite ont été spécialement écrites pour leddv.fr :

« [Présidentielle : voter contre ceux qui haïssent la République](#) » (François Rachline, 11 avril)

« ["Marine" qui ne dit plus son nom](#) » (Alain Barbanel, 12 avril)

« [Après le premier tour : où en sommes-nous ?](#) » (Alain David, 13 avril)

« [De la mascarade à la candidate sans fard](#) » (Isabelle de Mecquenem, 14 avril)

« [24 avril 2022 : choisir la République](#) » (Jean-Jacques Cambier, 15 avril)

« [La recherche de la vérité : un fondement de la démocratie](#) » (Emmanuel Debono, 16 avril)

« [Lettre ouverte à un ami qui ne s'intéresse plus à la politique](#) » (Alain Barbanel, 17 avril)

« [Élite et peuple](#) » (François Rachline, 18 avril)

« [Battre Marine Le Père](#) » (Alain Jakubowicz et Stéphane Nivet, 19 avril)

« [Le Pen présidente : une déstabilisation de l'Europe annoncée](#) » (Dora Staub, 19 avril)

« [Présidentielle : haine du premier de la classe et abstention](#) » (Jacqueline Costa-Lascoux, 20 avril)

« [Front républicain : lassitude, fissures et confusions](#) » (Karan Mersch, 22 avril)

« [Marine Le Pen : le ressentiment comme ultime cartouche](#) » (Emmanuel Debono, 22 avril)

« Priorité nationale : le double mensonge de Marine Le Pen » (Galina Elbaz, 22 avril)

« Le vote Le Pen en 2022 : une citoyenneté abîmée » (Françoise Tenenbaum, 27 avril)

Chaque mise en ligne sur leddv.fr est systématiquement annoncée et rendue accessible via les réseaux sociaux : Twitter, Facebook et LinkedIn.

Cela permet à certains articles d'atteindre une audience qui dépasse celle des lecteurs de la revue papier.

Mais il est clair que le *DDV* mériterait une audience bien supérieure.

Les articles les plus lus obtiennent en moyenne entre 2 000 et 4 000 lecteurs. C'est trop peu.

• Bilan

La formule du *DDV* lancée en décembre 2020 a toujours une très bonne réputation, celle d'une revue intellectuelle de haut niveau. Mais cette réputation n'est malheureusement partagée que dans un cercle trop restreint.

Comment augmenter la notoriété du *DDV* pour conquérir un nouveau lectorat ?

Sur Internet, il faudrait sans doute plus de méthode pour faire la promotion des contenus.

Des rendez-vous réguliers sous la forme d'éditoriaux hebdomadaires du rédacteur en chef pourraient fidéliser et élargir le lectorat.

La revue papier mériterait d'être vendue en librairie. La librairie serait le lieu idéal pour que des lecteurs prennent le temps de découvrir la revue en la feuilletant.

Des libraires ont été contactés et se disent intéressés par la vente du *DDV*. Ils sont affirmatifs : la revue trouverait chez eux des acheteurs.

Un essai de vente à la librairie du musée d'art et d'histoire du judaïsme s'est avéré fructueux. Mais il a été rendu possible grâce à la bienveillance de la responsable du lieu qui a accepté d'éditer elle-même des codes-barres.

En réalité, la vente en librairie suppose d'obtenir l'agrément de la CPPAP pour bénéficier d'un taux de TVA à 2,10 % et d'un code-barres dédiés. Sans ce taux de TVA et ce code-barres, on impose aux libraires trop de contraintes techniques.

De plus, la livraison des exemplaires et le retour des invendus ne seront jamais gérables sur le long terme au-delà d'une dizaine de librairies dans Paris intra-muros.

L'idéal serait de parvenir à obtenir le concours d'un diffuseur spécialisé (du type pollen-difpop.com/) après l'obtention de l'agrément de la CPPAP.

Cet agrément de la CPPAP n'avait pas été obtenu en 2021 à cause d'un nombre trop important d'exemplaires considérés comme « non vendus » (outre les exemplaires distribués gratuitement, les exemplaires livrés automatiquement à tout adhérent de la Licra n'étaient pas légalement considérés comme vendus).

En 2023, plus d'un an après que l'adhésion à la Licra et l'abonnement au *DDV* sont découplés, le nombre d'exemplaires vendus du *DDV* dépasse désormais largement les 50 % des exemplaires imprimés, selon les exigences de la CPPAP. Celle-ci n'a dès lors plus de raison de ne pas accorder son agrément.

L'information, l'éducation et la connaissance sont les trois activités principales du militantisme antiraciste de la Licra. La lecture du *DDV* doit être comprise par les adhérents comme un geste d'engagement à part entière.

La notoriété du *DDV* est également liée à celle de son rédacteur en chef.

Il faut apprendre à se rapprocher davantage des médias (radios, chaînes de télé...) pour qu'ils pensent à consulter et inviter le rédacteur en chef du *DDV* dans leurs émissions dès que les thèmes traités par le *DDV* sont abordés. ●

Ce combat qui est le nôtre

Le mot du président - n°686 - « Faire taire la haine » - Printemps 2022

Par Mario Stasi, président de la Licra

Commémorer, en 2022, la loi contre le racisme du 1er juillet 1972, c'est rappeler combien une démocratie doit vivre de débats, de controverses, de désaccords ou de joutes verbales.

Il n'est rien de pire que l'eau tiède, l'autocensure ou la recherche de ce consensus mou qui endort la démocratie.

Si, il y a pire : l'expression de paroles de haine, de racisme ou d'antisémitisme, libérée de toutes considérations pour les règles du débat contradictoire. Pour abîmer, humilier, jeter en pâture, livrer au harcèlement voire appeler au meurtre ! Ce mode d'expression-là est le tombeau de la démocratie.

Qui pourrait penser le contraire ? Qui oserait faire de la suppression d'une loi contre le racisme un argument de campagne, un pilier dans le programme d'un candidat à l'élection présidentielle ? Il en est un, et son discours est aussi irresponsable que dangereux.

Un effondrement toujours possible

Il faut se battre pour la liberté d'expression qui ne sera jamais un acquis définitif. Les événements effroyables d'Ukraine, ses nombreuses victimes, cette déstabilisation inédite de l'Europe – et du monde – depuis la Seconde Guerre mondiale témoignent dramatiquement de ce qu'est l'exercice personnel et autoritaire d'un pouvoir. Si la liberté d'expression ne peut être absolue, elle est un combat absolu, un combat nécessaire à la réalité démocratique.

Il faut saisir les prémices de cet effondrement, toujours possible, de la paix et de la liberté. Revendiquer et justifier l'abrogation de la loi de 1972, répétons-le, c'est vouloir la suppression d'une loi de liberté, une loi qui permet un dialogue apaisé au sein de notre société, où chacun peut débattre en entrevoyant les limites du dicible et de l'indicible.

La liberté, plus que jamais !

Car tout n'est pas débat. Il s'agira toujours de distinguer l'opinion où le contradictoire doit prévaloir, du délit prévu et réprimé par la loi de 1972, une loi qui régit le débat public, politique ou médiatique, et qui contribue à forger une société fondée sur la reconnaissance des droits de chacun.

Battons-nous pour que jamais le racisme et l'antisémitisme ne soient jamais considérés comme des sujets à débattre ! Et battons-nous plus que jamais pour la liberté d'expression, à l'heure où celle-ci est étouffée aux portes de l'Union européenne.

Les dictatures signent leurs premiers méfaits lorsque des journalistes, des intellectuels et des philosophes sont intimidés, bâillonnés et embastillés. Il nous faut nous battre partout où la liberté d'expression est entravée, empêchée, réprimée, sanctionnée, partout où les libres penseurs se retrouvent incarcérés, torturés, assassinés. Cette liberté, que la loi française garantit et encadre, est un joyau, toujours relativisé et sali, chez nous, par ceux que les autocrates font rêver.

Réaffirmons-le de toutes nos forces : ce combat, sur plusieurs fronts, est bien le nôtre ! ●

Résister au chaos

Édito - n°686 - « Faire taire la haine » - Printemps 2022

Par Emmanuel Debono, rédacteur en chef du DDV

Fin 2018, un ami professionnellement engagé dans l'éducation aux médias et à l'information intervenait dans le cadre d'une conférence en Lituanie, où il représentait la France. Le complotisme, les discours de haine et la propagande idéologique étaient à l'ordre du jour. Lorsqu'il évoqua, en connaissance de cause, les tentatives d'approche par la chaîne Russia Today (RT) France du ministère de l'Éducation nationale, à des fins « éducatives », il déclencha les rires d'un amphithéâtre rempli d'enseignants baltes, par trop conscients, par la proximité géographique et l'histoire, de la nocivité de la propagande russe. Ce rire collectif s'accompagnait d'un cri d'alarme : « Démocraties d'Europe occidentale, résistez ! Résistez, tant que vous le pouvez encore ! »

Il était temps...

En août 1939, un arrêté gouvernemental venait interdire la Maison brune – une officine hitlérienne installée au cœur de Paris –, le Comité France-Allemagne et la presse nazie en France. Les autorités procédaient à l'arrestation de quelques traîtres français, stipendiés par le Reich. Il était temps ! clamaient les plus alertes. Et pourtant, ce n'était pas faute d'avoir réclamé, depuis des années, un assainissement sur ce terrain.

En 2021, l'assassinat de Samuel Paty entraînait la dissolution d'associations islamistes dont on pointait le jeu délétère, consistant à entretenir le fantasme d'une République acharnée contre l'islam et ses fidèles. Ces interdictions ne devaient pourtant pas mettre fin à la thèse mensongère, colportée bien au-delà de nos frontières, d'une France réprimant certains de ses musulmans et s'affranchissant des règles d'un État de droit.

L'accusation d'atteinte aux libertés d'association et d'expression est aussi de celles auxquelles RT France a eu recours alors que le gouvernement interdisait la chaîne qui désinformait depuis 2017, quelques jours après l'agression de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022. La fermeture du média d'une dictature méprisant la souveraineté d'un État, piétinant l'ensemble des conventions internationales et bombardant massivement une population civile a été – très sérieusement – dénoncée comme une « violation de l'État de droit » et des « principes mêmes de la liberté d'expression » par sa directrice, Xenia Fedorova. Rhétorique rodée. Ceux qui critiquaient la déontologie d'un organe poursuivant l'objectif d'affaiblir les démocraties occidentales, se sont souvent vu répondre par la voix du procès, de « procédures bâillons », sur le modèle du jihad judiciaire.

En connaissance de cause

La barbarie à l'œuvre en Ukraine et la répression impitoyable de la liberté d'expression en Russie mettent en exergue la grandeur de la démocratie libérale, nonobstant ses carences. Elles en rappellent aussi, de manière flagrante, le caractère fragile, inflammable et périssable. La démocratie est un régime insupportable aux yeux des autocrates, qui instrumentalisent médias et réseaux sociaux à des fins mortifères. Le dévoiement de la liberté d'expression auquel ils se livrent suscite bien des adeptes, en France même.

La loi protège et aide à distinguer ce qui est liberticide de ce qui ne l'est pas. Mais la pratique de l'inversion accusatoire conduit à rendre toujours plus floue la séparation entre l'opresseur et l'opprimé. « Délit d'opinion », « procès politique », « police de la pensée » sont des accusations courantes pour disqualifier ceux qui réclament de la modération, de la régulation sur les réseaux sociaux, qui cherchent à entraver la parole de haine, à combattre les infox ou à lutter contre le complotisme. En face, leurs adversaires griment sans relâche la France en dictature, en entité politique vide, en « système du néant ».

De même que la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881, où sont inscrits les délits racistes, bénéficie souvent aux délinquants, elle profite à ceux qui, avec une vigueur redoublée ces dernières années, désinforment, brouillent, relativisent, abusent de la faiblesse, harcèlent – tout en engrangeant, sans ergoter, de confortables bénéfices commerciaux.

Plusieurs contributeurs, dans ce numéro, insistent sur la nécessité de sortir les délits racistes de la loi de 1881 pour les combattre plus efficacement. On pourrait tout autant s'interroger sur le statut que nous entendons collectivement donner à la désinformation, érigée aujourd'hui au rang de récit alternatif légitime.

Pas plus qu'il n'y a à accorder d'aides de l'État à une publication comme Rivarol, condamnée à de multiples reprises pour antisémitisme et contestation de crime contre l'humanité, il n'y a à rendre la tâche aisée à ceux qui travaillent la République au corps, non pour l'amender mais pour la détruire. La difficulté est extrême car nos libertés fondamentales dictent à la fois le refus de la censure – et l'attachement indéfectible au principe de pluralisme des expressions, condition essentielle de la démocratie – et celui des entreprises de déstabilisation dont on mesure aujourd'hui les conséquences pernicieuses.

Si l'on en doutait encore, on sait toutefois à présent que le basculement dans le chaos est possible. Il serait invraisemblable d'y concourir par nos lois et au nom de nos principes. ●

Réfugiés : une harmonisation européenne impérative

Le mot du président - n°687 - « Droit d'asile : principes et urgences » - Été 2022

Par Mario Stasi, président de la Licra

La guerre en Ukraine menée par le dictateur russe, au-delà des dizaines de milliers de morts et de blessés, a provoqué l'exode de millions de réfugiés à travers l'Europe : plus de 6 millions, et parmi eux 3,6 millions qui sont entrés en Pologne, près d'un million en Roumanie et 700 000 en Hongrie. On dénombre plus de 700 000 réfugiés en Allemagne et plus de 100 000 en France.

Face à ce flot de vies meurtries et brisées, de familles déchirées ou perdues à jamais, les Européens ne sont pas tombés dans le piège tendu par Poutine : celui de déstabiliser l'Union européenne par ces déplacements massifs de population. La réponse fut immédiate et politique par le vote à l'unanimité du Parlement européen, qui permit le déclenchement de la protection temporaire dont bénéficient tous les Ukrainiens venant se réfugier dans l'Union. Accueil illimité, octroi du statut de réfugié pendant un an, renouvelable, droit au séjour dans tous les pays de l'Union, accès au soin, à l'aide alimentaire, à l'éducation, au transport... L'urgence humanitaire a bousculé et mis de côté les règles bureaucratiques et administratives qui font de l'octroi du statut de réfugié un combat si difficile à mener alors que ces hommes et femmes arrivent dans nos pays un genou à terre, ployant sous le poids de l'exil.

Un drame de plus...

Il fallait un drame de plus, mais si proche de nous, pour que nos dirigeants européens choisissent enfin de ne pas appliquer ces règles administratives indignes, inefficaces et injustes que constitue le dispositif de Dublin III. Faudrait-il un drame de plus pour que soit décidée enfin dans l'Union européenne une politique d'accueil généreuse et responsable, uniforme sur tout le territoire ? Une politique qui tende vers des délais identiques de traitement des dossiers de demande, vers une même exigence de moyens financiers et matériels et de dispositifs pour une meilleure intégration... Il faut en somme une volonté d'États, pour que la situation actuelle ne demeure pas une simple parenthèse.

C'est ainsi qu'est née la Ligue internationale contre l'antisémitisme (Licra), autour de Bernard Lecache, fils d'émigrés juifs venus d'Ukraine, alors province de la Russie tsariste, et de ses compagnons de combat, parmi lesquels Lazare Rachline, né en Russie, dont les parents avaient aussi décidé de fuir les pogromes. Dès ses origines, la Licra a été en première ligne pour défendre le droit d'asile dont elle avait fait une priorité. Et il fallait entendre le président Lecache exhorter les membres de la Société des Nations à prendre le sujet à bras-le-corps et à le considérer à l'échelle de l'Europe, pour éviter que ne s'installe durablement, dans le sillage des réfugiés, le racisme et l'antisémitisme. En septembre 1933, alors que les nazis avaient pris le pouvoir en Allemagne et que le nombre de réfugiés s'accroissait, Bernard Lecache alertait le secrétaire général de la Société des Nations sur la nécessité d'une juste répartition de ces migrants : « Cet afflux considérable de réfugiés provoque dans ces pays un danger de xénophobie qu'il importe d'écarter et nous estimons qu'il est du devoir de la Société des Nations d'assurer une équitable répartition de ces fugitifs[1], entre tous les pays qui en sont membres, de manière à ce que la présence de ces réfugiés ne puisse donner sujet à aucun mécontentement. »

Une volonté politique commune

Déjà à l'aune d'une guerre en Europe, avant qu'elle ne devienne mondiale, s'imposait l'urgence d'une politique européenne commune d'accueil et de répartition des réfugiés afin que leur intégration soit la plus aisée pour ces femmes et ces hommes en souffrance, et pour les populations qui les accueillent. Un appel presque désespéré à une politique responsable et européenne...

Aujourd'hui, de ce drame en Ukraine doit émerger une volonté politique commune qui doit dépasser ce statut temporaire, d'exception. C'est le rôle de la Licra d'exhorter les responsables de l'Union européenne à transformer ce statut temporaire en politique digne, pérenne et efficace. C'est le rôle et la responsabilité historique de nos dirigeants de faire en sorte que la tragédie actuelle ne laisse pas que des cendres et de la douleur. ●

Une évidence républicaine

Édito - n°687 - « Droit d'asile : principes et urgences » - Été 2022

Par Emmanuel Debono, rédacteur en chef du DDV

En 1932, Lazare Rachline, cofondateur de la Ligue internationale contre l'antisémitisme et membre de sa commission du droit d'asile, évoquait ainsi les victimes juives de la discrimination en Europe centrale ou orientale, accueillies dans les locaux de l'association : « Le juif n'a pas de chez lui, il est venu en France pour échapper à l'enfer, il est, dans le vrai sens du mot, un exilé politique, exilé volontaire dont la seule opinion subversive est son origine juive. » L'arrivée en France induisait en effet l'angoisse de la clandestinité, le défi de la survie quotidienne, la crainte des employeurs sans scrupule, le casse-tête de la régularisation, la menace constante de l'arrestation et de l'expulsion. Le droit d'asile était un sujet dans la République sans qu'il y ait de politiques publiques. L'opinion, elle, s'émouvait, venait en aide, mais s'inquiétait aussi, et rejetait.

En 2022, la Constitution et les lois garantissent en France le droit d'asile. Des organismes d'État, des canaux administratifs, des fonctionnaires ont pour mission d'en assurer l'application. Des conventions internationales précisent des droits et des obligations. Des associations, des milliers de salariés et de bénévoles agissent sans répit. Des citoyens sensibles, sensibilisés et mobilisés ouvrent leur porte. Mais le droit d'asile engendre toujours des controverses et de l'hostilité.

Comment comprendre ce paradoxe apparent d'un processus historique qui a conduit notre pays et l'Europe à faire de l'asile un principe fondamental, à se doter de lois et de structures en conséquence, alors que la question des réfugiés suscite toujours soupçons, tensions et crises ? Les espoirs et les vœux qu'a fait naître la protection accordée par l'Union européenne aux réfugiés ukrainiens ne doivent pas faire oublier la complexité immémoriale de ce qui s'énonce pourtant en termes simples : accueillir et protéger l'étranger.

● Réalisme contre réalisme

Non, explique Didier Leschi, directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, dans ces pages, l'image d'une Europe forteresse n'est pas exacte et la France n'a pas à rougir de sa politique d'accueil. Les associations pointent quant à elle des entraves et des obstacles multiples, à la fois nationaux et européens, qui mettent en péril le droit d'asile. Ce qui a été fait pour les Ukrainiens aurait pu être – et pourrait être fait – pour les non-Européens, explique-t-on. Il y aurait ainsi un « deux poids, deux mesures », des préjugés persistants et une hiérarchie instaurée parmi les réfugiés. Il est plus ou moins admis que l'on accueille mieux ceux qui nous ressemblent...

Ces reproches sont adressés à l'État mais également aux médias et aux citoyens. Pourtant, il paraît difficile de faire abstraction des réalités géopolitiques, des idéologies

mortifères, qui promettent notre destruction, ou des crises, multiples, qui déstabilisent nos démocraties. Autrement dit, la prudence en la matière s'appuie sur des arguments auxquels il est difficile de contester un ancrage dans le réel. Et il est possible de se figurer les réserves qui ne manqueraient pas d'être formulées si, demain, des milliers de réfugiés russes venaient à se presser aux portes de l'Union. Il n'est pas certain que l'argument des affinités électives supplanterait alors catégoriquement celui de la sécurité collective.

● Humanité et sécurité

Tout ne doit-il pas être fait, dans un État comme la France, pour analyser, comprendre et lever les réticences ? Le volontarisme d'État qui se manifeste souvent dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ne doit-il pas inspirer à l'identique cette question du droit d'asile qui fut si souvent associée, par le passé, aux combats de l'antiracisme ?

Cette perspective exige que la question des réfugiés soit expressément connectée, dans l'esprit de chacun, aux impératifs républicains et démocratiques. Et qu'elle inclue, en toute cohérence, celui de la sécurité sur notre territoire et à nos frontières. Cela tombe assez bien : cette sécurité est indissociable de celle de nos hébergés. Il n'y a donc pas lieu de l'opposer au devoir d'humanité.

Cette corrélation est de celles qu'il nous faut tenir pour essentielles et faire résonner au cœur de notre société. Elle commande un investissement humain, logistique et technologique conséquent, mais elle repose aussi sur l'évolution, notamment dans un cadre éducatif, des représentations de l'étranger et la compréhension des grands enjeux de notre temps. Les défis géopolitiques, humanitaires et climatiques auxquels nous sommes confrontés n'ont en effet pas fini de reposer la question des réfugiés qui éprouve, dans l'urgence, nos principes et nos valeurs. Ce volontarisme ne relève pas d'un idéal chimérique. Il est tout simplement politique et universaliste. ●

L'été de toutes les sécheresses

Le mot du président - n°688 - « Antisémisme » - Automne 2022

Par Mario Stasi, président de la Licra

Dans la chaleur suffocante de cet été de sécheresse, l'insoutenable a soudainement ressurgi, et, avec lui, son cortège d'ambiguïtés et de renoncements. Rattrapé par la terreur islamiste, l'écrivain Salman Rushdie, condamné à mort par l'obscurantisme islamiste depuis février 1989, est passé à deux centimètres de l'irréparable, poignardé sauvagement par le bras armé de la fatwa de Khomeini. Un fou d'Allah a porté les coups. Un fou de l'ayatollah plutôt, car aucune religion n'autorise cela. Seule la passion de l'idéologie meurtrière a rendu possible cet acte abject.

L'horreur suscita, certes, indignation et colère. Elle provoqua un mouvement de solidarité à travers le monde mais aussi, hélas, valse-hésitation et contradictions. S'abstenir de condamner l'attentat, douter de l'inspiration de son auteur, ne pas vouloir – ou oser – nommer le mal, le diluer dans une violence abstraite, déconnectée des réalités qui nous assaillent depuis des années... La somme de ces errances et de ces lâchetés constitue une part considérable du problème. Elle assèche la parole politique et la rend même dangereuse, face à un islamisme dont le projet ne varie pas : la subversion des sociétés libres par la corruption des esprits et la terreur.

Corruption par les idées, les actes et les mots. Celui d'« islamophobie » par exemple, dont Rushdie disait, dans une autobiographie publiée en 2012, qu'il « avait été inventé pour permettre aux aveugles de rester aveugles ». L'aveuglement des uns sert les projets criminels des autres. Il rend possible une lecture binaire et victimaire du monde. Il permet d'attaquer, sous la bannière de la justice et de l'antiracisme, les principes fondamentaux sur lesquels est bâtie notre République, à commencer par l'universalisme et la laïcité.

Un antisémisme éradicateur à l'Assemblée

L'aveuglement fait bon ménage avec certaines haines obsessionnelles. C'est dans la chaleur éprouvante de cet été que des députés issus des rangs de la Nupes ont déposé à l'Assemblée nationale une « résolution condamnant l'institutionnalisation par Israël d'un régime d'apartheid à l'encontre du peuple palestinien ». Au cœur même de la représentation nationale, une trentaine de députés, de ceux qui s'abstiennent, en janvier dernier, lorsqu'il s'agissait de reconnaître, par le vote d'une autre résolution, le génocide des Ouïghours, ont fait entendre

un antisémisme éradicateur : reprenant la rhétorique la plus radicale, celle du Hamas, parlant des juifs comme d'un « groupe racial », ces élus de la nation n'ont pas craint d'enflammer, là aussi au nom de la justice et de l'antiracisme, les esprits, d'exacerber les passions, la passion antijuive notamment.

La Licra a immédiatement protesté, par une lettre solennelle à la présidente de l'Assemblée nationale, demandant à ce que cette résolution ne soit jamais mise à l'ordre du jour. Face au concert salubre d'indignations, certains députés socialistes ou « insoumis » ont, depuis, discrètement retiré leur nom du texte. Certains des signataires ont prétendu ne l'avoir même pas lu... Étrange conception de la responsabilité politique, que d'aucuns semblent chercher à fragiliser en toutes circonstances, par négligence, opportunisme ou mépris des institutions.

Confusionnisme, errements et pressions

Je n'hésiterai pas à faire un rapprochement entre ces attaques sournoises contre l'État d'Israël – en rappelant que la critique de la politique de ses gouvernants a toujours été libre et légitime – et les insupportables propos de Mahmoud Abbas tenus sur le sol européen, en Allemagne, au mois d'août. Familier des saillies antisémites, le président de l'Autorité palestinienne a comparé la politique israélienne envers les Palestiniens au génocide des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. La piteuse « clarification » du dirigeant palestinien qui a suivi ne change rien à la gravité de l'affaire : l'action des incendiaires des uns se conjugue à la sécheresse morale des autres pour tenter d'enflammer l'opinion dans une conjoncture malmenée par la guerre en Europe et la crise sociale.

À la Licra, nous continuerons à lutter sans relâche contre l'antisémisme, d'où qu'il vienne, quels que soient ses masques et habits, neufs ou usés. Nous continuerons à l'appréhender dans sa singularité. Nous resterons attentifs et intraitables face aux graves errements de certains parlementaires, sensibles aux pressions exercées par des groupuscules. Nous continuerons de rappeler à leurs responsabilités, à leur histoire et à leur exigence morale, certaines associations ou instances, qui, sous couvert de défense des droits de l'homme, cultivent à souhait l'ambiguïté.

Refusons l'assèchement de la conscience universelle ! ●

La légitimité, la force et le nombre

Édito - n°688 - « Antisémitisme » - Automne 2022

Par Emmanuel Debono, rédacteur en chef du DDV

En matière de racisme et d'antisémitisme, l'émotion tient souvent lieu de jauge. Le haut-le-cœur qu'inspire un graffiti haineux cède rapidement la place à la conviction que la « bête immonde » est sur le point de dévorer de l'intérieur la Cité. Les médias sociaux, qui tendent à rendre assourdissant le moindre son, conférant en quelques secondes à l'anecdote le statut d'un fait social, constituent une extraordinaire chambre d'écho pour l'indignation, l'écoeurement et la panique, qui n'ont besoin que d'une étincelle.

S'en prendre à un symbole de la République tel que Simone Veil compte triple. S'y reprendre à quatre reprises, en plein été, dans une paisible station balnéaire des Côtes-d'Armor, pousse à son paroxysme la résonance médiatique : ainsi acquiert-on la conviction que le mal se manifeste partout et sans fard, narguant les pouvoirs publics... avant que deux tristes sires, dont un sexagénaire, ne soient finalement arrêtés.

Les dégradations ont surgi dans le sillage d'excès liés aux manifestations contre le passe sanitaire. Les uns sous la forme d'analogies fâcheuses, révélant chez certains de sérieuses carences historiques et une absence complète de sens de la mesure. Sur cette problématique, les contributions de ce numéro du Droit de Vivre consacré à l'éducation apportent de précieuses mises au point. Tandis que d'autres expressions de colère, bien davantage que des excès, furent des discours antisémites sans équivoque, sous forme d'affiches ou de pancartes, qui surfèrent sur la contestation, sans qu'il soit véritablement possible de quantifier et de circonscrire la tendance dont ils émanaient.

• Symboles et barrières morales

Entre ces dérives, une zone grise où fut posée la question, récurrente : « Mais où est le problème ? » Le détournement de symboles de la Shoah ? Une forme d'hommage aux victimes juives de la Seconde Guerre mondiale, pour étalonner la frustration et le mécontentement face aux mesures gouvernementales. Le « Qui ? » ? Mais où est le problème ? En est-on vraiment arrivé, comme cela a pu être dit, à ce niveau de censure et de totalitarisme, en France, pour que l'on ne puisse même plus utiliser un simple pronom relatif ?

L'émotion provoquée par ces incidents a découlé de leur forte charge symbolique, de leur répétition et de leur expression à visage découvert. Comme si des barrières morales cédaient définitivement. En réalité, à la faveur d'un mouvement hétéroclite et sans véritable leadership, l'extrême droite a fait ce qu'elle a toujours su faire : s'immiscer dans les angles morts, noyauter les rangs, user de l'esquive et tester les résistances républicaines.

• Prédominance républicaine

L'antiracisme représente le versant délaissé de l'histoire du racisme et de l'antisémitisme. Il lui est pourtant consubstantiel. Les centres et lieux de mémoire l'ont compris, qui valorisent les oppositions et les résistances dans les parcours proposés à leur public. Le site-mémorial du Camp des Milles, ancien camp d'internement et de déportation français, plongerait le visiteur dans un abîme de consternation si la déambulation ne s'achevait par un espace dédié aux « actes justes ». Ce sont tous ces gestes, ces réactions de refus, dans le silence, la nuit et l'anonymat, sous l'Occupation. Il y en eut. Ils sauvèrent des vies. L'honneur un peu aussi.

Nous ne sommes plus sous l'Occupation. L'antiracisme a acquis une position institutionnelle, depuis des décennies. Universaliste, il s'est fait loi, éducation, norme sociale... Les étoiles fantaisistes ont ulcéré une grande majorité de Français. La pancarte du « Qui ? » a suscité un tollé immédiat, relayé par moult déclarations d'élus et interventions pédagogiques, pour que cette manière perverse de propager le fantasme du complot juif soit décryptée et fustigée, sans attendre. Les réseaux sociaux ont amplifié cette riposte salutaire. Ils ont permis la visibilisation et la condamnation de l'infâme. Tout en donnant, il est vrai, l'impression d'une vague antisémitisme, d'un retour de la « Bête »...

En réalité, c'est bien le camp républicain qui s'est imposé dans ce contexte malsain. C'est lui qui a pesé de tout son poids sur cet antisémitisme débridé, frontal, dût-il être relâché par les tribunaux – ce qui ne diminuerait en rien son illégalité. Nous ne pouvons que suivre Sophie Elizéon, en charge de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, quand elle affirme dans cette revue que « les fraternels sont plus nombreux que les haineux ». La preuve en a été administrée et il y a lieu de s'en féliciter.

Aborder le combat avec l'idée de le gagner, dans les tribunaux ou ailleurs, c'est s'engager sur des bases fragiles, tant la lutte contre le racisme et l'antisémitisme semble une question sans fin. « Je ne sais pas si nous gagnerons un jour, mais je suis convaincu que notre devoir, c'est de nous battre », nous a déclaré Édouard Philippe, dans une réflexion plus large portant sur la République. Il serait temps que les républicains se fassent confiance et se regardent tels qu'ils sont : légitimes, fort et nombreux. ●

*campus
numérique
de la Licra
Sapio*

Sapio, le campus numérique de la Licra

2022

Rapport d'activité du projet

Rapport d'activité Sapio 2022

Sapio, le campus numérique de la Licra, est né en 2018 d'un projet développé en collaboration avec différents partenaires. Le pilotage scientifique et le déploiement de Sapio ont été poursuivis sous la direction d'Emmanuel Debono, historien et rédacteur en chef du *DDV (Le Droit de Vivre, revue de la Licra)*, avec le concours des journalistes du *DDV* ainsi que plusieurs experts, dont la sociologue Jacqueline Costa-Lascoux.

La première version de la plateforme de ressources de la Licra est en ligne depuis le 9 décembre 2020, permettant d'aborder les thématiques suivantes : le racisme, l'antisémitisme, les discriminations, la radicalisation, le négationnisme, le complotisme, l'antiracisme, la laïcité, la mémoire et le sport, sous la forme d'un site internet et d'une chaîne YouTube.

Sapio vise à développer l'esprit critique et à proposer des outils numériques, aux jeunes comme aux acteurs éducatifs, pour répondre aux incitations à la haine raciste et antisémite, aux théories du complot, au développement des discours de haine sur Internet, et à la radicalisation.

Une nouvelle formule de vidéos

Une nouvelle formule de vidéos pédagogiques a été élaborée durant l'année 2022. Cette formule a été conçue pour servir de base à une mise en ligne sur les réseaux sociaux que plébiscitent les adolescents, notamment TikTok et Instagram.

L'objectif : imposer la parole de nos experts dans les flux informationnels que consultent les jeunes. Cette formule a logiquement été pensée en fonction des habitudes de cette population jeune.

La recherche d'un style original des vidéos produites par Sapio en 2022 et sa déclinaison aux différents types de réseaux sociaux seront un axe de travail essentiel des équipes de Sapio en 2023.

Un format adapté

Le format hauteur des vidéos est spécialement adapté à une visualisation plein écran sur smartphone. Le téléphone portable est en effet l'outil de communication et de consultation des réseaux sociaux privilégié de tous les jeunes.

Le sous-titrage systématique de la totalité de chaque vidéo est pareillement adapté aux usages du smartphone par les jeunes. Il faut que les propos défendus puissent être compréhensibles dans tous les endroits bruyants où les jeunes consultent leur smartphone, l'usage d'écouteurs n'étant pas toujours efficace dans certains lieux publics ou dans les transports en commun.

La courte pastille musicale qui ouvre et clôt chacune de nos vidéos a été spécialement composée pour Sapio par Benjamin Sire. Elle plaira aux jeunes, retiendra à elle seule leur attention et contribuera efficacement à l'identité de la plateforme pédagogique.

Chaque pastille vidéo est très courte (de 2 à 4 minutes) et doit pouvoir attirer l'attention dès les premières secondes de manière à être le mieux adapté aux habitudes de scrolling des jeunes.

Chaque pastille vidéo est conçue comme une partie d'une interview vidéo, compréhensible en elle-même. Elle est numérotée en tant que telle (partie 1, partie 2, etc.) comme cela se pratique sur TikTok pour que les jeunes sachent que les autres pastilles peuvent être consultées sur le compte de Sapio.

Chaque vidéo se termine par un rappel des informations essentielles à retenir intitulé « En résumé ». Cette « fiche pédagogique » synthétique, parce qu'elle se déroule point par point au son de la composition musicale de Benjamin Sire, ne devrait pas être boudée par les jeunes. Elle leur rappellera le caractère sérieux du document qu'ils ont consulté.

Utilité des descriptifs Youtube

Chaque vidéo sera bien entendu accessible sur le compte YouTube de Sapio.

Le descriptif de Sapio renvoie aux autres vidéos de la série et a été conçu pour lister des ressources documentaires à l'intention des plus curieux.

Exemple de descriptif YouTube :

La législation contre le racisme peut-elle encore être améliorée ?

Avec Emmanuel Debono, historien.

La justice face au racisme

PARTIE 5 SUR 5

Une vidéo Sapio, la plateforme éducative de la Licra, 2022.

Partie 1

Depuis quand le racisme est-il sanctionné par la loi ?

[\(lien YouTube\)](#)

Partie 2

La loi contre le racisme de 1939 était-elle efficace ?

[\(lien YouTube\)](#)

Partie 3

C'est quoi la loi contre le racisme de 1972 ?

(lien YouTube)

Partie 4

La loi de 1972 a-t-elle été améliorée ?

(lien YouTube)

Partie 5

La législation contre le racisme peut-elle encore être améliorée ?

(lien YouTube)

Emmanuel Debono

Historien de l'antiracisme et rédacteur en chef du Droit de Vivre, revue trimestrielle éditée par la Licra

Publications d'Emmanuel Debono :

Aux origines de l'antiracisme – La LICRA, 1927-1940 (CNRS Éditions, 2012)

Le racisme dans le prétoire – Antisémitisme, racisme et xénophobie devant la loi (Presses universitaires de France, 2019)

Le blog d'Emmanuel Debono : Au cœur de l'antiracisme

<https://www.lemonde.fr/blog/antiracisme/>

Articles en ligne d'Emmanuel Debono sur le site du DDV :

Distinguer entre l'antisémitisme et le racisme

<https://www.leddv.fr/analyse/distinguer-entre-antisemitisme-et-le-racisme-20221126>

Pour une histoire de la discrimination « raciale »

<https://www.leddv.fr/histoire/pour-une-histoire-de-la-discrimination-raciale-20220115>

De quel antiracisme Joséphine Baker est-elle le nom ?

<https://www.leddv.fr/histoire/de-quel-antiracisme-josephine-baker-est-elle-le-nom-20211129>

En finir avec la liberté de haïr les juifs

<https://www.leddv.fr/actualite/en-finir-avec-la-liberte-de-hair-les-juifs-20210810>

1978-1980, le procès de la réédition de « Mein Kampf »

<https://www.leddv.fr/histoire/1978-1980-le-proces-de-la-reedition-de-mein-kampf-20210608>

1932, la création du Droit de Vivre

<https://www.leddv.fr/histoire/1932-la-creation-du-droit-de-vivre-20210225>

SAPIO, PLATEFORME ÉDUCATIVE DE LA LICRA.

<https://www.sapio.co>

LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME (LICRA)

<https://www.licra.org/>

LE DROIT DE VIVRE (LE DDV),

REVUE UNIVERSALISTE ET ANTIRACISTE DE LA LICRA

<https://www.leddv.fr/>

ILLUSTRATION MUSICALE DES VIDÉOS : E-RISER

<https://soundcloud.com/e-risermusic>

<https://benjaminsire.myportfolio.com>

<https://www.youtube.com/c/Siremusicoff>

Les partenaires de Sapio

Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR)

<https://www.cipdr.gouv.fr/>

Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH)

<https://www.gouvernement.fr/dilcrah>

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr>

Ministère chargé des Sports

<https://www.sports.gouv.fr/>

Fondation pour la Mémoire de la Shoah

<https://www.fondationshoah.org/>

Fonds pour le civisme en ligne de Facebook

<https://fb-france-civisme.com/>

Fonds du 11 janvier

Les séries produites en 2022

Série « comprendre la radicalisation » avec la sociologue Jacqueline Costa-Lascoux

5 pastilles vidéo (qui restent à diffuser sur le compte YouTube dédié et à répertorier)

Partie 1

Pourquoi se radicalise-t-on ? (2'09)

Partie 2

Vouloir changer de vie, est-ce se radicaliser ? (2'00)

Partie 3

Qu'est-ce qui caractérise la radicalisation religieuse ? (2'24)

Partie 4

Les filles se radicalisent-elles ? (3'40)

Partie 5

Comment reconnaît-on un radicalisé ? (3'11)

Partie 6

Comment peut-on lutter contre la radicalisation ? (3'00)

Série « Combattre la discrimination » avec l'avocate Galina Elbaz

5 pastilles vidéo (qui restent à diffuser sur le compte YouTube dédié et à répertorier)

Partie 1

Une « discrimination », qu'est-ce que c'est ? (2'54)

Partie 2

Dans quels domaines observe-t-on des discriminations ? (2'58)

Partie 3

Peut-on mesurer les discriminations ? (4'00)

Partie 4

Pourquoi est-il si difficile de lutter contre les discriminations ? (3'59)

Partie 5

Comment améliorer la lutte contre les discriminations ? (3'18)

Série « La justice face au racisme » avec l'historien Emmanuel Debono

5 pastilles vidéo (qui restent à diffuser sur le compte YouTube dédié et à répertorier)

Partie 1

Depuis quand le racisme est-il sanctionné par la loi ? (2'18)

Partie 2

La loi contre le racisme de 1939 était-elle efficace ? (3'24)

Partie 3

C'est quoi la loi de 1972 contre le racisme ? (3'14)

Partie 4

Quelles améliorations ont été apportées à la loi de 1972 contre le racisme ?

Partie 5

La législation contre le racisme peut-elle encore être améliorée ? (3'41)

LES SÉRIES MISES EN CHANTIER EN 2022

Une interview du juriste Alexis Buixan :

- Des militants antiracistes ont-ils raison ou tort de qualifier la France d'État raciste ?
- Ne peut-on envier aux États-Unis la plus grande attention qu'ils semblent porter aux revendications minoritaires ?
- L'égalité républicaine est-elle synonyme d'indifférenciation ?
- En quoi des discours fondés sur l'identité ethnique, culturelle ou religieuse peuvent-ils être dangereux. Une interview de la philosophe Catherine Kintzler :
- En quoi le régime laïque républicain ne se réduit-il pas au seul principe de laïcité ?
- Comment la dualité entre principe de laïcité et liberté d'expression peut-elle être fragilisée (par l'effacement de l'un au profit de l'autre) ?

- Pourquoi le port de signes religieux à l'école ne pourrait-il pas être admis au nom de la liberté d'expression ?
- Que répondre à ceux qui associent le régime laïque à une menace d'uniformisation des individus ?
- Le sentiment d'appartenance communautaire est-il incompatible avec l'individualité laïque ?

Une interview du juriste Pierre Juston :

- Pourquoi est-il important de distinguer « identité subie » et « identité choisie » pour comprendre la laïcité ?
- En quoi les mots « vivre ensemble », « tolérance » et « respect » sont-ils insuffisants pour expliquer la laïcité ?
- Comment le principe de laïcité peut-il offrir à chacun la liberté de se définir ?
- En quoi la laïcité est-elle incompatible avec une « racia- lisation » des débats ?

LES PROJETS POUR 2023

Depuis quelques années, nous constatons l'exacerbation des discours de haine en ligne et la présence grandissante de « micro-influenceurs » tenant des propos menaçant l'ordre public ainsi que les valeurs républicaines sur des réseaux sociaux très suivis par la jeunesse.

Dans ce contexte, il est plus que nécessaire que la Licra, en raison de son histoire et de sa conscience universaliste, porte un contre-discours et occupe plus d'espace en termes de visibilité sur ces différentes plateformes, plus particulièrement sur TikTok et Instagram en ce qu'il s'agit des réseaux les plus utilisés par un public jeune.

L'un des grands enjeux de l'année 2023, dans la continuité de 2022, est d'inscrire le projet Sapio dans un cadre général d'actions numériques et multimédias pour la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, ainsi que la défense des principes universalistes qui constituent le socle républicain.

Le campus Sapio constituera le cœur de cette communication qui impliquera de développer une stratégie digitale, en direction des réseaux sociaux que fréquentent les très jeunes.

Pour l'année 2023, les équipes de Sapio prévoient donc d'accroître le rythme des publications sur les réseaux sociaux.

Ainsi, seront prévus le tournage, la réalisation et la diffusion d'une à deux séries de vidéos par mois. Chaque série sera feuilletonnée sur les réseaux sociaux dédiés au rythme d'une pastille vidéo tous les trois jours ou par semaine. ●

Partenaire



« Le raciste est la pire
plaie de l'humanité. Il
triomphe quand on laisse
le fascisme prendre le
pouvoir »

- *Lucie Aubrac*

Équipes *Organisation*

BUREAU EXÉCUTIF

Composition

2022

Liste des membres du Bureau Exécutif de la Licra

⋮ Bureau exécutif restreint

Mario STASI
Président

Ari SEBAG
Secrétaire général

Philippe SCHMIDT,
Premier vice-président, délégué au numérique

Jacques ZAKS
Trésorier général

Dominique MOREL
Trésorier adjoint, délégué à la formation aux entreprises

⋮ Vice-présidents

Galina ELBAZ
Vice-présidente, présidente de la Commission prévention et lutte contre les discriminations

Claude PIERRE-BLOCH
Vice-président, délégué au comité d'honneur

Francois RACHLINE
Vice-président, président de la commission mémoire, histoire, droits de l'homme (jusqu'au 13/09/2021)

⋮ Présidents des commissions

Daouda BA
Président de la Commission Sport

Abraham BENGIO
Président de la commission culture

Galina ELBAZ
Vice-présidente, présidente de la Commission prévention et lutte contre les discriminations

Stéphane ENCEL
Président de la Commission Mémoire, Histoire, Droits de l'Homme

Gilbert FLAM
Président de la commission affaires européennes et internationales

Bernard RAVET
Président de la commission éducation

Ilana SOSKIN
Présidente de la commission juridique

⋮ Délégués

Fabielle ANGEL
Chargée du développement du bénévolat

Alain BLUM
Délégué au développement des sections

Patrice BILGORAI
Chargé des formations police-gendarmerie

Hélène BOUNIOL
Déléguée à la formation des militants

Jacqueline COSTA-LASCOUX
Déléguée à la prévention de la radicalisation

Alain DAVID
Délégué à la CNCDH

Emmanuel DEBONO
Rédacteur en chef du DDV

Guillaume DELUGRÉ
Délégué adjoint à la formation des militants

Isabelle DE MECQUENEM
Déléguée à la laïcité

Manon ELMOZNINO
Déléguée au réseau jeunes

Philippe FOUSSIER
Délégué aux relations avec les élus

Saskia LEFEVRE
Déléguée au réseau jeunes

Gil LOEB

Délégué au militantisme

Pierre PIENIEK

Délégué aux relations avec les sections

Frédéric POTIER

Délégué à la formation professionnelle

Isabelle QUENTIN-LEVY

Déléguée à la diversité

Romain TEUFERT

Délégué à la formation

Invités permanents**Patrice BILGORAI**

Chargé des formations police-gendarmerie

Membres de droit**Pierre AIDENBAUM**

Président d'honneur

Patrick GAUBERT

Président d'honneur

Alain JAKUBOWICZ

Président d'honneur ●

« À la fraternité,
rien ne peut suppléer »

- Victor Hugo



ANTIRACISTE DEPUIS 1927